

TdH ferme ses portes: Drapeau songe à se retirer

Un trop grand risque financier, déclare Saulnier

par Jean-Claude Leclerc

Le comité exécutif de la ville de Montréal a décidé de ne plus exploiter "Terre des hommes," en raison de son trop grand risque financier, et, en conséquence, Me Jean Drapeau, solidaire de cette décision, a annoncé qu'il décidera dans les prochaines semaines s'il continuera d'occuper le poste de maire de Montréal.

Telles sont les deux nouvelles qui ont éclaté comme autant de bombes hier soir lors de la reprise de la séance du conseil municipal, prenant par surprise les journalistes et jetant dans le drame le Parti civique qui domine l'administration de la métropole depuis 1960.

C'est le comité exécutif, dont le maire fait partie, qui a pris la décision de ne pas continuer l'exploitation de TDH. Lisant une déclaration écrite (voir texte, page 16), M. Lucien Saulnier a annoncé au conseil que l'analyse du risque financier avait amené le comité à conclure que "les bienfaits pour l'économie générale de l'exploitation de TDH n'avaient à peu près aucune conséquence favorable pour les revenus de la municipalité."

On sait en effet que TDH 68, qui devait rapporter un profit de \$6 millions, a subi un déficit officiel de \$5 millions, et plusieurs observateurs estiment que TDH a compté pour beaucoup dans le déficit de \$27 millions que Montréal a dû éponger par une nouvelle hausse de taxes.

M. Saulnier a dit que des démarches avaient été faites auprès des gouvernements d'Ottawa et de Québec, "en vue d'assurer une forme de collaboration et un partage du risque," mais en vain.

Pendant que le maire quittait son fauteuil présidentiel, se préparant à parler, M.

Saulnier annonça que la Ronde serait cependant exploitée et que le parc Sainte-Hélène (ainsi que les piscines) sera rouvert au public. Mais le reste sera fermé pour la prochaine saison.

Le comité exécutif informera le conseil des "utilisations permanentes possibles" du domaine créé dans le fleuve lors de l'Expo 67.

Des dispositions seront prises dès aujourd'hui pour rembourser le prix des visas déjà vendus.

Lisant ensuite une autre déclaration écrite (voir texte, page 16), Me Jean Drapeau fit connaître sa réaction. "En ma qualité de membre du comité exécutif, je suis solidaire

Voir page 2: Terre des Hommes

■ la météo

Nuageux avec averses. Plus doux. Minimum la nuit dernière et maximum aujourd'hui: 20 et 35.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour: sainte Martine

VOL. LX - NO 24

Montréal, jeudi, 30 janvier 1969

10 CENTS

Au coût approximatif de \$20 milliards

Un million de logements à construire d'ici cinq ans

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Un million de logements devraient être construits d'ici cinq ans, au coût approximatif de \$20 milliards, afin de pallier à la pénurie de logements qui frappe le Canada.

Telle est la conclusion qu'a tirée la commission Hellyer sur le logement et l'aménagement urbain d'une vaste étude qui l'a menée dans 27 agglomérations canadiennes où elle a tenu, depuis la fin de l'été, un nombre considérable de séances publiques.

Une première lecture du rapport de la commission, publié hier à Ottawa, indique en outre:

- qu'il contient un grand nombre de recommandations plutôt "conventionnelles";
- qu'il fait confiance au libre jeu des forces du marché auxquelles il s'efforce de donner des dimensions nouvelles par une extension de certaines politiques actuelles;
- qu'il consacre, à toutes fins pratiques, l'échec de ceux qui voudraient considérer le logement comme un service public appelant une intervention massive de l'Etat.

Mais à cela, les membres de la commission d'étude répondent qu'on doit considérer comme révolutionnaire leur philosophie de la rénovation urbaine dont la pierre d'angle est le concept de la responsabilité du propriétaire, qu'il est temps que l'intervention gouvernementale soit plus qualitative que quantitative, et que, de façon générale, c'est en quelque sorte la "surrégulation" par les pouvoirs publics qui a causé une partie des problèmes actuels en matière de logement.

Voici quelques-unes des plus importantes recommandations du rapport qui font de sa publication "le jour de gloire" de la maison unifamiliale.

Financement du logement.

● Le gouvernement devrait établir des relations plus étroites avec les institutions prêteuses, établir avec elles des objectifs annuels, les encourager à éponger davantage les caisses de retraite, examiner la possibilité d'établir une banque centrale d'hypothèques pour faciliter le travail des institutions prêteuses et constituer, si elles ne veulent pas collaborer, le premier jalon d'un système nouveau d'institutions d'épargne et d'hypothèques.

● Que l'établissement des taux d'intérêt soit libéré de toute entrave artificielle, qu'on assouplisse les conditions de prêt de la loi nationale sur l'habitation, que le plafond en soit relevé et que la période d'amortissement soit prolongée, que les versements initiaux soient réduits ou même éliminés, notamment par un système de prêt-ball, que les politiques de prêts qui s'appliquent aux maisons neuves s'appliquent intégralement aux maisons usagées.

Coût et utilisation des terrains

● Que les profits sur les ventes de terrains soient imposés et que soient imposées davantage les ventes de terrains sur lesquels nulle amélioration n'a été faite, que les modes d'évaluation soient modifiés pour faciliter la planification, que le gouvernement fédéral consente directement aux municipalités des prêts pour qu'elles forment des banques de terrains.

● Que les provinces et les municipalités modifient leurs politiques pour simplifier les méthodes de viabilisation et de zonage des terrains et qu'enfin, les gouvernements provinciaux financent une plus grande partie de l'enseignement pour permettre aux municipalités de remplir d'autres obligations sur le plan du logement.

Frais et techniques de construction

● Les taxes sur les matériaux de construction devraient tout simplement disparaître et le gouvernement devrait mettre fin à certaines pratiques déloyales des fournisseurs de matériaux et de certains syndicats ouvriers.

● Il faudrait uniformiser les différents codes de construction, modifier les lois pour permettre le financement de maisons mobiles, et, de façon générale, industrialiser davantage le domaine de la construction.

Logement social

La commission constate l'échec des politiques de logement social ou public qui auraient causé plus de problèmes (sociaux et psychologiques) qu'elles n'en ont réglé. Aucun projet ne devrait être entrepris sans des études nouvelles. Et, pour contribuer à la solution du problème, le gouvernement devrait prêter aux municipalités pour qu'elles rachètent des maisons usagées et les mettent à la disposition des familles à faible revenu qui en ont besoin. Comme contribution supplémentaire, le gouvernement devrait songer à établir un système de supplément de revenu pour

Voir page 9: Un million de logements

Deuxième séance de la conférence, aujourd'hui, à Paris

Hanoi dénonce la persistance des raids contre le Sud-Vietnam

PARIS (AFP) — Le Vietnam du nord a lancé mercredi soir, à la veille de la 2ème séance plénière de la conférence de Paris, un nouvel avertissement au sujet des bombardements effectués sur le sud du pays et sur la partie septentrionale de la zone démilitarisée.

Une déclaration de la commission d'enquête de la République démocratique du Vietnam affirme notamment que "dix-huit femmes et enfants

ont été tués ou blessés" dans les provinces de Quang Binn et de Nghe An au cours des raids effectués par les B52 et les Phantoms, les 23, 24, 25, 26 janvier derniers. Seize maisons et deux tronçons de digues auraient, en outre, été détruits par les bombes américaines.

D'autre part, une protestation du ministre des Affaires étrangères de la RDV, datée

du 29 janvier et diffusée hier soir par la délégation de Hanoi aux négociations de Paris, formule des protestations énergiques "contre les actes de guerre criminels menés par les Etats-Unis."

Le gouvernement de Hanoi exige que les bombardements américains cessent immédiatement, "que les Etats-Unis mettent fin à l'agression, renoncent définitivement à tout acte portant atteinte à la sou-

Voir page 2: Hanoi

dans ce numéro

■ Un différend éclate au sujet de l'assistance aux indigents: suspension des paiements d'honoraires aux omnipraticiens. (Page 3)

■ MM. Cardinal et Beaudry rendraient publiques aujourd'hui les lettres d'entente. (Page 3)

■ Grève à la faculté de philosophie de l'Université de Montréal. (Page 3)

■ En page 4, un éditorial de Paul Sauriol au sujet du rapport de la commission d'enquête Hellyer sur l'habitation.

■ Le "front syndical" laisse à l'administration municipale la responsabilité de rendre publique l'entente sur les caisses de retraite. (Page 8)

■ Les trois quarts des femmes séparées ne touchent pas les pensions alimentaires auxquelles elles ont droit révèle une enquête. (Page 11)

Rapport "réaliste et dynamique", soutient M. Hellyer

OTTAWA (DNC) — Tandis que les néo-démocrates le qualifiaient de fraude qui devrait couvrir de honte le gouvernement, tandis que les crédistes prétendaient qu'il ne servirait qu'à endormir le peuple et que les conservateurs y trouvaient à la fois des mérites et d'inevitable lacunes, M. Paul Hellyer a défendu hier après-midi au cours d'une conférence de presse le caractère réaliste et dynamique du rapport que vient de présenter au gouvernement la commission d'étude qu'il dirigeait, sur le logement et l'aménagement urbain.

Le ministre des transports a soutenu que si les principales recommandations du rapport étaient mises en oeuvre d'ici trois ans, les Canadiens pourraient réduire d'au moins 20%, sans compter une possible amélioration du taux d'intérêt, le coût de l'achat d'une maison unifamiliale.

Il a établi ainsi l'importance des principales recommandations du rapport:

— Celles qui sont de nature à assurer un approvisionnement constant et plus élevé de ressources financières destinées à la construction de logements.

— Celles qui introduisent une plus grande mesure de flexibilité dans le marché des hypothèques. Il insiste en particulier sur les recommandations

qui concernent le marché des habitations déjà en place, et qui vont, selon lui, porter un dur coup aux prêteurs en deuxième et troisième hypothèques.

— Celles qui tracent les grandes lignes d'une nouvelle philosophie de la rénovation urbaine fondée sur la responsabilité des propriétaires et qui est destinée à remplacer la philosophie du bélier mécanique, et à éliminer de la carte les quartiers de taudis, non par la démolition, mais par la prévention.

— Celles qui suggèrent aux provinces de créer des gouvernements régionaux chargés du développement des grandes agglomérations urbaines. Ce sont les plus importantes à long terme, de l'avis du ministre. Plus importante encore à court terme est celle qui suggère aux provinces de libérer en quelque sorte les municipalités en assumant une partie plus importante du fardeau du financement de l'enseignement.

— Enfin, le ministre attache beaucoup d'importance à la construction souhaitée d'une ville modèle. Il y voit l'occasion rêvée, et presque unique, de mettre à contribution sur un plan très pratique toutes les savantes théories des urbanistes, sociologues et autres spécialistes.

Redoutant un "chaos sanglant" De Gaulle: un nouvel appel pour une action des Grands

PARIS (D'après Reuter et AFP) — Le président de la République française, le général Charles de Gaulle, a déclaré hier qu'à moins que les Quatre Grands n'agissent conjointement, la crise du Moyen-Orient déboucherait inexorablement au "chaos sanglant".

Prenant la parole au cours du conseil hebdomadaire des ministres, il a réitéré son appel à la coopération des grandes puissances pour en arriver à une solution de la crise et pour en assurer l'application.

Les propos du général ont été communiqués à la presse par M. Joël Le Theule, secrétaire d'Etat à l'Information.

En réponse à une question sur les exécutions de Bagdad, M. Le Theule a déclaré qu'en parlant d'escalade, le chef de l'Etat pensait certainement à ce qui se prépare en Irak.

Le ministre de l'Information a également rappelé les démarches faites par l'ambassadeur de France en Irak pour demander que les exécutions n'aient pas lieu.

Durant la réunion du cabinet, M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères a analysé le déroulement des événements au Moyen-Orient dans les jours passés. Il a indiqué que la Grande-Bretagne avait donné à la suggestion française d'une initiative concertée des grandes puissances une réponse provisoire et orale et que le gouvernement américain ferait connaître au début du mois de février sa réponse.

Pour un examen lucide

Pour le président de la République, la situation grave du Proche-Orient devrait être considérée par tous, et notamment en France, avec raison et sans préjugé. Ce qui s'impose, c'est que faute d'une intervention internationale que la France a toujours proposée, le processus du conflit se développe inexorablement, rapporte M. Le Theule.

Dans son exposé, le général a ajouté que ce fut d'abord la tension menaçante, puis la conquête, puis l'apparition de la résistance, les représailles, enfin le déclenchement des hostilités. Cette escalade, poursuivit-il, conduit le Pro-

che-Orient au chaos sanglant et le monde au déchirement.

Selon la France, la seule solution possible est une action concertée des quatre grandes puissances, car il ne peut y avoir d'autre solution qu'internationale. Il appartient donc aux quatre grandes puissances, dont les responsabilités internationales sont évidentes, de déterminer

conjointement cette solution, de la proposer à l'ONU et d'en garantir l'application.

"La guerre des six jours est en réalité la préface d'une guerre qui n'est pas encore terminée," a déclaré le président Nasser en ouvrant le congrès de l'union des syndicats et organisations ouvrières arabes. Le chef de l'Etat égyptien a poursuivi: "Cette

guerre reste en suspens et son danger menace le Moyen-Orient en dépit de tous les efforts déployés par les forces éprises de paix et de justice. La raison, a-t-il dit, est que l'impérialisme et ses agents ne veulent ni la paix ni la liberté et n'en comprennent même pas le sens. Pour eux la liberté signifie la domination,

Voir page 2: De Gaulle

L'excédent en 1968 a été le plus faible depuis 1937

Dégradation de la balance commerciale aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Les échanges commerciaux des Etats-Unis avec le reste du monde en 1968 se sont soldés par un excédent de 726 millions de dollars contre 4,1 milliards l'année précédente.

C'est le plus mauvais résultat du commerce extérieur américain depuis 1937, année pendant laquelle l'excédent des exportations sur les importations n'avait été que de 265 millions de dollars.

Selon les chiffres définitifs sur le commerce extérieur

en 1968, rendus publics mercredi par le département du commerce, les exportations ont augmenté de 9 pour cent pour atteindre la valeur de 33,840 milliards de dollars, alors que les importations augmentaient de 23 pour cent pour atteindre la valeur de 33,114 milliards de dollars.

L'excédent traditionnel des exportations sur les importations avait atteint son record en 1964 avec 7 milliards de dollars.

L'inflation et les Volkswa-

gen sont les deux principales causes de la chute vertigineuse du surplus commercial américain, l'an dernier.

M. William Chartener, secrétaire adjoint au commerce, a en effet expliqué que le développement rapide des importations en 1968 était dû en partie à la hausse des prix intérieurs et en partie au goût que les Américains ont développé pour certains produits étrangers, en particulier les petites voitures européennes et japonaises.

Pour la première fois, les Etats-Unis ont importé plus de 1 million d'automobiles, dont environ 580.000 Volkswagens. Environ la moitié de l'accroissement des importations de biens de consommation est attribuable au secteur automobile.

Les grèves ou les menaces de grève dans les industries des métaux sont également considérées comme une cause importante de l'accroissement des importations en 1968.

Prudent optimisme pour 1969

Le surplus de 726 millions de dollars annoncé hier est sensiblement inférieur aux estimations antérieures qui le fixaient aux environs de 1 milliard de dollars. Mais M. Chartener a estimé que cela ne devrait pas empêcher la balance des paiements des Etats-Unis de se solder par l'excé-

Voir page 2: Stanfield

Voir page 2: Dégradation

Motion de censure des conservateurs

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a présenté hier aux Communes une motion de censure reprochant au gouvernement de ne pas présenter les programmes en vue d'en arriver à un taux de croissance économique qui réduirait le chômage.

Ouvrant le débat sur une motion de l'opposition, M. Stanfield a dit que ces journées permettraient à l'opposition de remplir une de ses tâches les plus importantes en soulevant des problèmes que ne soulève pas le gouvernement.

M. Stanfield a présenté la motion disant "que cette

Chambre regrette que le gouvernement ne présente pas de programmes en vue d'en arriver à un taux de croissance économique qui réduirait le chômage et permettrait aussi à l'économie d'absorber le grand nombre de travailleurs qui font leur entrée sur le marché du travail cette année."

L'étude de cette motion, appuyée par les autres partis de l'opposition, doit prendre fin jeudi soir.

M. David Lewis (NPD - York Sud), au nom de son parti, a appuyé la motion et a apporté un amendement te-

suites de la première page

T. des H.

de la décision," dit-il. Et comme maire élu par l'ensemble de la population, il a ajouté ne pouvoir en venir, devant l'opinion publique, à une autre conclusion: "Les contribuables de Montréal, en immense majorité, ne consentent pas à maintenir "Terre des hommes" si, pour y parvenir, il faut puiser à même les fonds publics et, en conséquence, risquer d'augmenter les taxes."

Puis Me Drapeau affirme qu'il faudra donner à Montréal un genre d'administration très différent. Le Parti civique y réussira, ajouta-t-il, durant la période des discussions d'ordre fiscal et constitutionnel.

C'est alors que Me Drapeau fit part de son intention de mettre en question sa présence à la tête de la métropole du Canada.

"Identifié par une image, dit-il, faite principalement d'audace, de rêve et de défi, je paraîtrai sans doute aux yeux du plus grand nombre, comme un cascadeur subitement démunis des moyens indispensables à la réussite de sa performance."

Puis coupant court à toute spéculation, il souleva lui-même la question de son départ: "Et je dirai, sans équivoque aucune, que dans le nouveau climat équivalant à une sorte de couvre-feu ou d'une austerité qui pourra devenir sévère, je me vois très mal ou très peu continuer d'exercer la fonction que j'occupe!"

Mais ne voulant rien brusquer, "j'entend, dit-il, au cours des semaines qui viennent, consacrer à cette question le temps de réflexion nécessaire pour trouver la réponse qui conviendra le mieux aux meilleurs intérêts de notre ville."

"Je n'ai pas changé, dit-il. C'est la situation qui change."

Le maire Drapeau estime

que pour rester à son poste il devra se convaincre lui-même qu'il peut jouer un rôle dans le nouveau climat créé par la situation financière de Montréal.

Jusqu'à la fin, le secret le plus total a entouré ces deux décisions. Mais à la lumière de la déclaration du maire, qui affirme sa solidarité avec la décision du comité exécutif, il est permis de croire que ce n'est pas lui qui a proposé de fermer TDH, mais probablement le grand argentier de la ville, le président Saulnier.

La situation budgétaire de Montréal est donc loin d'être réglée. Il faudra cependant attendre quelques semaines pour voir si la crise va emporter avec elle le chef du Parti civique, maire de Montréal depuis 1960.

DÉGRADATION

dent de 150 millions de dollars annoncé il y a deux semaines par le président Johnson.

Selon M. Chartener, les perspectives de redressement sont bonnes en 1969. Le ralentissement de l'économie attendu des mesures anti-inflationnistes devrait freiner l'accroissement des importations. En fait, le redressement a déjà commencé puisque la performance du second semestre (surplus de 539 millions) a été meilleure que celle du premier semestre (surplus de 311 millions).

M. Chartener a souligné qu'il était devenu impératif pour les Etats-Unis d'exporter davantage et d'importer moins. Il a toutefois exprimé le souhait que les mauvais résultats du commerce extérieur en 1968 ne provoquent pas une nouvelle offensive du protectionnisme.

Hausse record du coût de la vie

Les augmentations de salaire obtenues par les ouvriers américains en 1968 ont été presque complètement absorbées par la plus forte hausse du coût de la vie depuis 17 ans.

En faisant ce bilan de l'inflation en 1968, le département du travail a indiqué mercredi que le rythme d'accroissement des prix s'était encore accéléré pendant le mois de janvier.

Après une légère augmentation au mois de décembre, l'indice des prix à la consommation s'est établi à 123,7 soit 4,7 pour cent de plus qu'à la fin de 1967. C'est la plus forte augmentation annuelle des prix aux Etats-Unis depuis 1951.

Le salaire hebdomadaire moyen d'un ouvrier américain est passé en 1968 de 90,86 à 95,28 dollars, mais si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie, son pouvoir d'achat ne s'est réellement accru en un an que de 0,6 pour cent.

Hausse accélérée en 1969

Selon les statistiques publiées mercredi par le département du travail, les plus fortes augmentations des prix de détail ont porté sur la nourriture, le logement, les frais médicaux et les transports.

L'indice des prix de gros n'a augmenté que de 2,5 pour cent en 1968 mais les renseignements préliminaires font ressortir pour le mois de janvier une augmentation des prix industriels de 0,5 pour cent bien supérieure aux variations saisonnières normales. Cela semble indiquer que la hausse du coût de la vie a tendance à s'accroître encore au début de cette année.

STANFIELD

nant le gouvernement responsable de la situation actuelle.

"Cette motion aura rempli son rôle, a dit M. Stanfield, même si elle ne faisait que sortir le gouvernement de sa tranquille complaisance."

Le chef conservateur a souligné que le Conseil économi-

que du Canada indique que le taux de croissance économique du pays ne doit pas être inférieur à 5,5 pour cent par année.

"Et pourtant, dit-il, il n'a été que de 4,5 pour cent en 1968 et de 2,8 pour cent en 1967 alors que le taux d'inflation, qui ne devrait pas excéder deux pour cent, a été de 3,5 pour cent en 1967 et de 4,2 pour cent en 1968, année de la grande guerre du gouvernement contre l'inflation."

Le chômage, dit-il, est deux fois plus élevé qu'il devrait l'être "parce que le gouvernement veut combattre l'inflation en ralentissant la croissance économique."

M. Stanfield a également pressé le gouvernement de présenter son projet de loi visant à créer le nouveau ministère du Développement rural afin d'aider les régions défavorisées du pays, surtout dans le Québec et les Maritimes.

Il a enfin signalé les autres problèmes que le gouvernement devrait résoudre: celui du blé dans les Prairies, de la guerre du fédéral contre les provinces, du taux d'intérêt trop élevé qui empêche les Canadiens d'investir chez eux et "l'attitude négative du gouvernement face à la réforme monétaire."

Ces journées de l'opposition sont une nouvelle initiative prévue par la nouvelle procédure adoptée avant les Fêtes.

Elles permettent à l'opposition de présenter des motions de censure contre le gouvernement et d'étudier les problèmes que les députés veulent aborder.

DE GAULLE

et la paix qu'ils désirent n'est qu'une reddition à leurs plans et à leurs complots."

Le chef de l'Etat égyptien a souligné que la nation arabe n'avait jamais violé le territoire d'une autre nation. "Mais, a-t-il dit, le peuple palestinien a vu sa patrie violée."

Le chef de l'Etat égyptien a ajouté:

"La nation arabe n'a jamais occupé par une agression militaire le territoire d'un autre pays, alors que les territoires de trois pays arabes membres des Nations unies sont occupés par Israël qui est appuyé par les forces impérialistes."

"La nation arabe, a poursuivi le président Nasser, a maintenu tout au long de son histoire des rapports humains avec les fidèles de toutes les communautés religieuses, y compris les Juifs, sans aucune discrimination raciale. Mais les Arabes sont considérés comme citoyens de seconde classe dans leur propre patrie occupée par Israël."

"Les données du conflit israélo-arabe, a poursuivi le président Nasser, ne sont pas étrangères à nos préoccupations. Vous savez que les Européens ont dû subir le racisme nazi et qu'ils n'en ont pas encore oublié toutes les conséquences. De leur côté, les Africains ont vu le colonialisme s'implanter au coeur de leur continent."

"Ces colonialistes, a-t-il dit, se sont permis toutes les violations au coeur de l'Afrique et ont cru, à partir de leurs bases dans ces pays, pouvoir soumettre toutes les régions avoisinantes."

HANOI

veraineté et à la sécurité de la RDV, retirant du sud du Vietnam toutes les troupes américaines et satellites et laissant la population sud-vietnamienne régler ses propres affaires suivant le programme politique du FNL, sans aucune ingérence étrangère."

"Le gouvernement des Etats-Unis, conclut le ministre des Affaires étrangères nord-vietnamien, doit endosser l'entière responsabilité de ses actes de guerre contre la RDV."

M. McCloskey a déclaré à ce propos: "De telles allégations sont constamment formulées. Je ne les commenterai pas malgré leur caractère totalement fantaisiste". Le porte-parole a précisé qu'environ 400 ressortissants américains résident actuellement en Irak. Ce sont pour la plupart, des épouses d'origine américaine de citoyens irakiens ainsi que des missionnaires jésuites et protestants.

Le colloque luthérien-catholique

Vers un rituel commun pour le baptême?

de notre envoyé spécial, Jean-Pierre Proulx

TORONTO — Il se pourrait qu'avant longtemps, catholiques et luthériens du Canada possèdent en commun un même rituel du baptême.

La chose a, en effet, fait l'objet d'une résolution adoptée hier par les quelque trente représentants des deux Eglises réunis depuis lundi soir à Port Credit près de Toronto.

La délégation de Montréal parmi laquelle on comptait le père Stéphane Valiquette du centre d'œcuménisme et le pasteur Daniel Pourchot de l'Eglise luthérienne, a, en effet, proposé que l'on demande aux autorités des deux Eglises de préparer et d'accepter un rituel commun du baptême.

sans exclure toutefois les rituels déjà en usage dans les deux communautés.

Selon les proposeurs, un tel rituel manifesterait, d'une façon visible, l'unité réelle existant déjà entre les deux Eglises sur ce point précis du baptême.

Cette proposition, comme toutes les autres qui ont été adoptées par les deux communautés, ont ceci de commun qu'elles se situent à un niveau pastoral plutôt que strictement théologique.

A cet égard, les deux communautés présentes ont adopté une résolution dans laquelle on précise "que le dialogue au Canada aura comme objectif spécial tous les problèmes d'intérêt pastoral."

C'est dans le même esprit

qu'on a proposé que les ministres catholiques et luthériens assument ensemble la responsabilité du couple après le mariage.

On a aussi proposé que des échanges soient faits entre pasteurs luthériens et catholiques pour la prédication dominicale. Cela a déjà été fait à Montréal, le pasteur Pourchot, à plusieurs reprises a prêché dans des églises catholiques.

Une étude sera entreprise aussi sur la possibilité de jumeler des communautés catholiques à des communautés luthériennes pour des liturgies communes ou des actions communes, etc. Le rapport de cette étude sera présenté à la prochaine rencontre nationale.

On encourage aussi les échanges de professeurs dans

les séminaires des deux Eglises tout comme les rencontres entre ministres catholiques et luthériens à l'occasion des multiples rencontres pastorales qui ont lieu un peu partout dans les diocèses.

Pour donner suite à ces différentes recommandations, les représentants de la commission épiscopale d'œcuménisme

me et du conseil luthérien du Canada formeront un comité mixte. Ce comité sera, en outre, chargé de coordonner les activités des groupes régionaux.

Il fut enfin décidé de former un autre groupe régional à Calgary, s'ajoutant aux groupes déjà existants à Montréal, Toronto et Saskatoon.

Le père Dominique Pire frappé d'une thrombose cérébrale

BRUXELLES (AFP) — Le Père Dominique Pire, Prix Nobel de la Paix 1958, est dans le coma depuis mardi soir à la clinique universitaire de Louvain où, en fin de

journée, son état était qualifié de "stationnaire".

Le Père Pire, qui est âgé de 59 ans, est veillé par ses sœurs. Sa tension est très élevée. Il souffre d'une thrombose cérébrale.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ANTIQUITES CANADIENNES
Ameublement complet en pin. Dataré de 100 à 250 ans. Pièces de collection très rares. Bas prix. Authentique certifiée. Particulier 671-2276 3-2-69

APPARTEMENT A LOUER
CÔTE DES NEIGES, 3360 Marché 31e, garage, 1er mai - 19 garage occupation immédiate. Tél. 738-1875 3-2-69

A VENDRE
Vends cause départ antiquités européennes, véritables XVIIe - XVIIIe siècle, vaisselle, armoire, table ovale, 6 chaises, coffre 2 lits chène style rustique. Tél. Valleyfield, 1-371-3095 après 3 p.m. 3-2-69

BUREAUX A LOUER
ÉDIFICES
Versailles Métropole
60 St-Jacques 4 est. N.-Dome

CHAMBRE A LOUER
Chez dame seule, accès à la cuisine, face parc. Maisonnette. Tél. 259-0821 1-2-69

CHALET A VENDRE
Nouveau prolongement de l'autoroute, près Ste-Adèle. Chalet suisse, 3 chambres à coucher. Complètement hiversé,oyer en pierre des champs. Prix privé. Pré-pente de ski. Terrain compris. Occupation 3 semaines. \$15,350. - \$91,05 par mois. Tél. 731-3901 19-2-69

COURS PRIVÉS
Cours de radiesthésie enseignés par dix professeurs compétents et diplômés. Pour de plus amples renseignements appelez le jour 767-7645, le soir 674-1883 2-2-69

DIVERS
TOP MART INC., 15 est. rue Ste-Catherine, Tél. 845-0401 Metro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets 100% pure laine \$10. - Habits complets en Myline et tertiaire \$20. - Manteaux d'hiver \$10. \$15. - Pull-over toutes sortes \$5. Vestons sport \$6. - Pantalons \$3. \$5. \$6. \$6.50 etc. etc. J.N.O. 3-2-69

COURS PRIVÉS
Cours de piano, harmonium, contrepoint, solfège et dictée musicale. Tél. 767-1313 3-2-69

HOMMES DEMANDES
Cherche professionnel capable de gagner \$20,000 à \$30,000 par année. Grande opportunité financière. Pour rendez-vous téléphoner M. Batista 871-1299. 3-2-69

LOGEMENT DEMANDE
Couple sérieux, un enfant recherche logement convenable 5 ou 6 pièces dans N.D.G. ou Ville St-Laurent. Très bonne référence. Tél. 481-3382 3-2-69

MAISONS DEMANDES
Constructeur ne suffisant pas à la demande de recherche bungalows. Prix raisonnable. Préférence 6-1/2. Duvernay, St-Vincent de Paul, Pont-Viau, Autouil, Vimont, Maisor, Bernard inc. 663-2551. 2-2-69

ON DEMANDE
Centre de diffusion de cartes de Noël artistiques, recherche séries nouvelles, imprimées ou non, créées par de jeunes artistes ou artisans. Prière de soumettre modèles en donnant tout renseignements utiles à B.P. 263, station B. Montréal 2. 4-2-69

PERSONNEL
Ne restez pas seul(e). Célibataires, veufs (ves) séparés (es). Pour information 525-7861 1-2-69

PROPRIÉTÉ A VENDRE
OUTREMONT, 749 Davaux, cottage détaché, 8 pièces, garage. Occupé par locataire présentement \$21,000. Tél. 866-0715. 3-1-69

PROPRIÉTÉ A VENDRE
Aubaine bungalow 6 pièces, terrain 77' de front, garage chauffé, sous-sol fini, 2 salles de bain, situation idéale entre Pont-Viau et Pont Leblanc-Papineau. Site résidentiel, près école, centre d'achats et service d'autobus. Prix: \$23,000. Comptant à discuter. Hypothèque 6 1/2%, pas d'agent 663-1906. 7-2-69

PIEDMONT
211 chemin Terzi
Près golf et St. Olympie, magnifique bungalow 7 pièces, construction 3 ans, foyer, 2 salles bain, très grand sous-sol fini, ameublement complet, piscine Yalmar, terrain 24,000 p.c. Le tout \$35,000.
Tél. Piedmont 227-3034
Montréal 737-5943
Pas d'agent. 3-2-69

PROPRIÉTÉ A VENDRE
Côte St-Antoine, cottage prés parcs, écoles, salon ensoleillé 17' x 29', salle à manger, 2 foyers, tapis mur à mur, cuisine équipée, bouilloir, 4 chambres, 2 salles de bain complètes, escalier de service avec chambre de bonne. Magnifique jardin, \$55,000. Comptant \$15,000.
Tél. 933-5503 6-2-69

BOUCHERVILLE
Domaine situé dans un site enchanter sur le bord du fleuve comprenant cottage de 10 pièces, sous-sol terminé, garage double en plus une piscine extérieure de 40' x 30'.
Communiquez avec Mme J. Lessard 655-7076
Immeubles Charles Desmarreau 3-2-69

TAILLEUR
Vous avez maigri ou engraisé? Faites réviser vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple dernier style.
DROLET TAILLEUR - SPÉCIALITÉ -
Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GUYOT
Tél. 388-2532 J.N.O.



HABITAT: un tour d'horizon

Le monde entier a proclamé les mérites d'Habitat; un certain nombre de critiques ont été formulées par des gens qui n'y ont jamais habité. Aucune de ces critiques n'a porté sur l'extraordinaire degré de confort et d'intimité que procure cet ensemble d'habitations, ni sur son emplacement tout à fait spectaculaire, à la fois près du centre de l'activité et loin du brouhaha de la grande ville. C'est vraiment ce qu'il y a de mieux en fait de logement moderne. Les locataires actuels y trouvent plus d'intimité que dans les immeubles d'appartements les plus exclusifs, sans avoir à souffrir les inconvénients des grands ensembles du genre "town house". Chaque unité de logement dans Habitat a sa propre entrée, sa propre terrasse, son propre accès à des promenoirs où l'on peut respirer l'air frais tout en restant à l'abri du vent. Habitat est unique. C'est le premier grand ensemble d'habitations du genre au monde. Rien de semblable n'existe. Il faut y habiter pour le savoir!

Advertisement for Habitat 67 featuring photos of the building and handwritten testimonials. Testimonials include: "Côtéux? Consultez la nouvelle échelle des loyers - de \$275 à \$460 par mois", "Une limousine fait gratuitement la navette entre Habitat et le centre-ville.", "Vous pouvez vous débarrasser de la bouillie", "Ils ont pensé à tout, les locataires peuvent même louer des locaux pour y organiser des réceptions.", "Imaginez! Être constamment à proximité de la 'Terre des hommes'!", "On se sont en sécurité avec un personnel nombreux, en service 24 heures par jour. Et les gens sont si obligeants.", "Tous ces navires qui passent à proximité font déborder le monde entier sous vos yeux, pourtant vous avez l'impression d'être à une très grande distance de tout le brouhaha de la grande ville.", "Etant un homme d'affaires je trouve profitable d'habiter à une seule adresse connue du monde entier.", "La semaine dernière des amis ont passé la nuit chez moi. Eh bien, j'ai pu les loger dans un appartement où on loue justement à cette fin.", "On se sont à l'aise dans ce bureau situé si près de tout ce qui est important et à des milles de tous les problèmes."

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
TELEPHONE 866-2249 / 866-3003

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

LUSSIER Blanche, A Montréal, le 29 janvier 1969 à l'âge de 69 ans, est décédée Blanche Lussier épouse de feu Doland Lussier. Les funérailles auront lieu samedi le 1er février. Le convoi funéraire partira du Salon Mandeville & Mineau No 80 rue Charlotte, Sorel, pour se rendre à l'église St-Pierre, Sorel où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière des Saints-Anges à Sorel, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer seraient vivement appréciés.

NECROLOGIE

Mme Blanche Lussier

A Sorel le 29 janvier 1969, est décédée Blanche Lachapelle Lussier, présidente de Doland Lussier Ltée, femme de Doland Lussier, mère de Bernard, Mariette, Amable, Roger, Jean, Monique, Odette et Rodrigue. Elle laisse aussi ses brus Isabelle Lamoureux, Joan Mackenzie, Solange Bibeau, Madeleine Simard, Liliane Plau-Hut, ses gendres J. Armand Valois, Dr Gilles Paul-Hus, Jean Guertin, 2 sœurs Mlle Marie-Anne Lachapelle et Mme Hervé Rajoette (Emma) et un frère M. Lucien Lachapelle. Les funérailles auront lieu samedi le 1er février. Le convoi funéraire partira du Salon Mandeville & Mineau No 80 rue Charlotte, Sorel, pour se rendre à l'église St-Pierre à Sorel où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière des Saints-Anges à Sorel, lieu de sépulture. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer seraient vivement appréciés.

NECROLOGIE

Mme Blanche Lussier



A Montréal, le 29 janvier '69, est décédé M. René Chalut, L. Ph., à l'âge de 69 ans. Né le 4 mai 1899, il a exercé sa profession de pharmacien durant près de 45 ans dans l'est de la métropole. Outre nombre d'activités, il a occupé les postes de vice-président de l'Association des Pharmaciens et de Gouverneur au sein du Collège des Pharmaciens de la Province de Québec. A part son épouse, Germaine Marcotte, il laisse dans le deuil ses fils: Dr Pierre, Gilbert, Marc et Luc. Ses filles: Andrée (Mme J. Bouthin) et Marie (Mme G. Boisjoli) ainsi que de nombreux petits-enfants et parents. Service samedi le 1er février à 3 heures p.m. en l'église St-Bernard de Trousseauville. La dépouille mortelle est exposée au salon Urgel Bourgeois Ltée 7895 est. rue Notre-Dame.

Washington nie le prétendu complot de la C.I.A.

WASHINGTON — Le département d'Etat a déclaré hier que le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, a demandé à l'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, M. Charles Yost, de remettre au président et aux membres du Conseil de sécurité copie de la déclaration qu'il a faite le 27 janvier, dans laquelle il a condamné l'exécution de 14 Irakiens inculpés d'espionnage et affirme que les Etats-Unis répugnaient à de telles sanctions. Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, s'est fait une nouvelle fois l'écho mercredi de la vive préoccupation de son gou-

Un différend éclate au sujet de l'assistance aux indigents

Suspension des paiements d'honoraires aux omnipraticiens

par François Barbeau

Soixante-quinze pour cent des omnipraticiens de Montréal refusent depuis deux semaines environ de soigner les détenteurs de cartes d'assistance sociale, à la suite de la décision du ministre québécois de la santé de suspendre ses paiements d'honoraires aux omnipraticiens qui traitent les indigents.

Des omnipraticiens avaient réclamé du gouvernement qu'il respecte les termes d'une convention collective dans laquelle il avait promis que certains actes médicaux pouvant être exécutés également par les omnipraticiens et par les spécialistes seraient rémunérés d'après une même échelle.

Le gouvernement a répondu à cette demande qu'il fallait attendre qu'un nouveau contrat collectif soit signé entre les omnipraticiens et le gouvernement et a cessé tous ses versements d'honoraires en annonçant

que sa décision avait effet de rétroactivité au premier juillet. La convention actuelle expirera le 30 juin.

Comme les versements d'honoraires sont habituellement faits avec six ou sept mois de retard, les omnipraticiens ne peuvent s'attendre à recevoir dans un proche avenir les honoraires pour soins donnés depuis l'été.

La Fédération des omnipraticiens a fait connaître à ses membres la décision du gouvernement, avec le résultat que les trois quarts des omnipraticiens de Montréal et de nombreux médecins de province refusent de recevoir dans leurs bureaux les porteurs de carte d'assistance sociale.

Un litige semblable a déjà opposé le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, et ces derniers ont perdu tout espoir de jamais recevoir du gouvernement les honoraires qui devaient

leur être versés par le gouvernement et dont le paiement avait été différé en attendant le règlement du problème.

Les omnipraticiens craignent que le même sort leur soit réservé. Certains d'entre eux ont laissé entendre que le gouvernement avait peut-être été forcé de suspendre ses paiements à cause du piètre état financier du fonds d'assistance médicale.

Les indigents, pris entre l'arbre et l'écorce, sont les plus durement touchés par le litige. A Montréal, plusieurs d'entre eux ont porté plainte auprès du service social, mais ils peuvent quand même trouver un médecin qui acceptera de les soigner sur présentation de leur carte.

En province, la situation est plus grave, surtout dans les centres desservis par un seul médecin, qui refuse de recevoir les porteurs de carte d'assistance sociale.

Les prêtres de Montréal ont élu leurs représentants au conseil presbytéral

par Louis-Martin Tard

Les applaudissements de 500 prêtres de Montréal ont fait résonner hier les voûtes de la cathédrale. L'ovation saluait l'élection des membres du premier Conseil presbytéral du diocèse.

Appelés par l'archevêque, Mgr Grégoire, les élus ont pris place dans le chœur autour de lui. Ils sont 26, deux autres membres du Conseil seront désignés par l'archevêque après consultation de cette nouvelle assemblée qui représente le presbyterium.

Il a fallu 11 réunions de consultation et deux tours de scrutin pour élire le Conseil, opérations menées par Mgr Jean-M. Lafontaine, vicaire général. La participation du clergé a été impressionnante sur 1049 prêtres séculiers et religieux appelés aux urnes, 1317 ont déposé leurs bulletins, soit un pourcentage de 79,6% de votants, le groupe des curés ayant voté à 92%.

«Événement historique, motif d'espoir et de réconfort pour tous les prêtres», a dit Mgr Grégoire dans son allocution à l'assemblée. Il a rappelé que le cardinal Léger avait formé le projet de ce Conseil presbytéral, selon les vœux du Concile Vatican II qui s'est plu à se représenter l'unité de l'évêque et de ses prêtres comme celle d'un même corps, ou d'une famille dont l'évêque est le père, les prêtres étant établis dans l'ordre du presbytérat pour être les coopérateurs de l'ordre épiscopal dans l'accomplissement de la mission confiée par le Christ.

Pour le chef du diocèse, la création du Conseil marque un

la température», dit-il en riant.

Mais avant d'annoncer quoi que ce soit, a-t-il dit, «Je veux rendre compte de mon mandat à mon patron» (le premier ministre).

A la fois réaliste et optimiste, il croit que des nouvelles seront annoncées, «des deux côtés», à la mi-février.

D'autre part, il n'est plus tout à fait sûr que le ministre retourne à Londres dès le mois prochain. «Tout dépendra, dit-il, des décisions qui seront prises dans les jours qui vont suivre».

Quant on lui a demandé si Québec «jouait» Londres contre Paris, et vice-versa, dans ce projet de raffinerie, M. Beaudry a dit que, pour l'instant, il y avait place au Québec pour une nouvelle raffinerie, et qu'un autre projet pourrait quand même être mis en marche d'ici deux ans, afin de pouvoir répondre à la demande dans cinq ans, soit au terme des travaux de construction.

Dans ce sens, a-t-il indiqué, il y a place pour deux entreprises du genre.

Au sujet de son entretien avec le magnat de la presse, Lord Thompson, le ministre de l'Industrie a dit qu'il avait déjà des «intérêts» au Québec (notamment le quotidien «Quebec Chronicle and Telegraph»), qu'il était «en faveur» du Québec, qu'il le connaît et qu'il l'aime, et qu'il était disposé à agir un peu comme le «propagandiste» du Québec à Londres. A-t-il des projets précis? Le ministre ne le sait pas, ou ne veut le dire.

nouveau pas vers le dialogue, non pas un dialogue sentimental qui mènerait au paternalisme, mais une coopération efficace de conseillers élus qui assisteront l'évêque dans l'exercice de sa charge.

Le nouvel organisme aura des tâches multiples qui iront de la formation doctrinale et spirituelle des prêtres, de leur statut, des problèmes de relève, jusqu'aux traitements qu'ils recevront — et qui seront bientôt réajustés — et à la sécurité sociale.

«J'aurais, a dit Mgr Grégoire, à travers le Conseil, à consulter les prêtres sur les éventuelles nominations d'évêques».

Il a souligné que cette première initiative sera suivie

dans les semaines à venir par la mise sur pied d'un nouveau conseil, pastoral celui-là, qui sera formé de prêtres, de religieux et de laïques.

Insistant sur la nécessité du dialogue renouvelé, Mgr Grégoire a précisé «qu'il commence en chacun de nous là où nous consentons à l'ouverture, au partage, à la mise en commun. Nous affirmions bien haut notre volonté de faire route en ce sens».

«L'Eglise est le rassemblement des hommes dans l'unité de Dieu par delà ce qui les distingue ou les oppose, a-t-il poursuivi... les prêtres ne sont pas des travailleurs isolés, voire anarchiques. Ils sont les collaborateurs de l'é-

vêque qui, tel un père, les aime, les comprend, les rassemble et leur donne de travailler dans l'unité et la cohésion».

«Ce Conseil presbytéral aura donc une double appartenance; il est le conseil des prêtres et de l'évêque; il est le conseil des prêtres en tant qu'unis à leur évêque. Il n'est pas uniquement une réunion de prêtres à l'exclusion de leur évêque comme le sont les associations ou unions de prêtres qui se forment à certains endroits. Il n'est pas seulement un sénat de mages entourant l'évêque dans l'administration de son diocèse. Il est le lieu de la rencontre des prêtres entre eux et avec leur évêque».

Evocant les difficultés que connaissent certains membres de son clergé, l'archevêque a fait ce commentaire: «Si je souffre de départs, de défaillances, d'inquiétudes, je crois pouvoir attester aussi que ma paix intérieure n'en est pas ébranlée et qu'il y a un sens positif à cette genèse».

Prenant la parole au nom des nouveaux-élus, Mgr Irénée Lussier s'est réjoui de la création du conseil collégial et a assuré «ses commentants» qu'ils seront bien représentés.

Et de nouveaux applaudissements ont marqué ses paroles. Dans le diocèse de Montréal, la participation démocratique est en marche.

Composition du conseil presbytéral de Montréal

Mgr Irénée Lussier, curé de la paroisse Saint-Stanislas, élu par les curés séculiers ordonnés avant 1936

Mgr Louis Aucoin, curé de la paroisse Saint-Vincent-Ferrier, élu par les curés séculiers ordonnés de 1936 à 1944.

M. l'abbé Norbert Lacoste, curé de la paroisse Saint-Germain, élu par les curés séculiers ordonnés après 1944

M. l'abbé Marc Roy, vicaire de la paroisse de la Cathédrale, élu par les vicaires séculiers ordonnés avant 1951

M. l'abbé Marcel Briselette, vicaire à la paroisse St-Louis-de-France, élu par les vicaires séculiers ordonnés de 1951 à 1957

M. l'abbé Miguel Giroux, vicaire à la paroisse Saint-Vincent-Ferrier, élu par les vicaires séculiers ordonnés de 1958 à 1962

M. l'abbé Jean-Jacques Drolet, vicaire à la paroisse Notre-Dame-du-Foyer, élu par les vicaires séculiers ordonnés de 1953 à 1966

M. l'abbé Paul Delorme, vicaire à la paroisse de la Cathédrale, élu par les vicaires séculiers ordonnés après 1966.

M. l'abbé Louis Levasseur, directeur de pastorale scolaire à la Régionale Maisonneuve, élu par les prêtres séculiers ordonnés avant 1952 et affectés aux institutions d'enseignement.

M. l'abbé Bernard Poisson, professeur à la Faculté des Sciences Sociales et Politiques de l'Université de Montréal, élu par les prêtres séculiers ordonnés de 1952 à 1957 et affectés aux institutions d'enseignement

M. l'abbé Laurent Lafontaine, aumônier-adjoint des étudiants à l'U. de M., élu par les prêtres séculiers, ordonnés après 1957 et affectés aux institutions d'enseignement

M. l'abbé Pierre Hurteau, directeur à la Société d'Adoption et de Protection de l'Enfance, élu par les prêtres séculiers exerçant le ministère dans des institutions de bien-être, dans des maisons religieuses et dans le domaine social.

M. l'abbé Paul-Eugène Champagne, aumônier à l'Hôpital Notre-Dame, élu par les prêtres séculiers affectés à la pastorale hospitalière ou exerçant le ministère en dehors du diocèse.

M. le chanoine Jacques Papineau, élu par les prêtres retraités.

M. l'abbé Jean-Claude Turcotte, responsable des séminaristes du diocèse, élu par les prêtres séculiers et religieux affectés à des organismes généraux

Rev. Father John Brennam, pastor at St. Monica Parish, elected by secular and religious priests fulfilling their ministry among the English-speaking faithful, ordained before 1949

Rev. Father Russell Breew, professor of theology at Loyola College elected by secular and religious priests fulfilling their ministry among the English-speaking faithful, ordained after 1948

Rev. Père Benvenuto Fugarri, p.s.s.c., curé de la paroisse Ste-Elisabeth élu par les prêtres séculiers et religieux exerçant le ministère auprès des fideles néo-canadiens

Rev. Père Réal Lebel, s.j., curé de la paroisse Immaculée-Conception, élu par les prêtres religieux affectés à la pastorale paroissiale ou dans les oratoires publics et ordonnés avant 1941

Rev. Père Gaston Michaud, o.p., vicaire à la paroisse St-Louis-de-France, élu par les prêtres religieux vicaires, ordonnés après 1940

M. Roland Fournier, p.s.s., professeur à la Faculté de Théologie de l'U. de M., élu par les prêtres religieux, ordonnés avant 1945 et affectés à la pastorale non-paroissiale

Rev. Père Jacques Tellier, o.p., directeur de l'Institut dominicain de Pastorale, élu par les prêtres religieux, ordonnés après 1944 et affectés à la pastorale non-paroissiale

Quatre membres nommés par l'archevêque en raison de leurs fonctions respectives:

Most Rev. Norman Joseph Gallaher, Auxiliary Bishop Episcopal Vicar and Director of the Office for English-language Affairs.

Mgr Jean-Marie Lafontaine, vicaire général et coordonnateur général de la pastorale

Mgr Pierre Lafortune, chancelier

Deux autres membres seront nommés par l'archevêque après consultation auprès du Conseil presbytéral.

Conférence de presse, aujourd'hui

Cardinal et Beaudry rendraient publiques les lettres d'entente

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le texte des trois lettres d'entente signées à Paris la semaine dernière par M. Cardinal, au nom du Québec, et par M. Debré, au nom de la France, serait rendu public aujourd'hui. C'est du moins ce qu'a révélé hier soir un informateur gouvernemental à l'issue d'une séance du Conseil des ministres.

La mesure, sans précédent dans les relations France-Québec, aurait été prise dans le but de clarifier l'atmosphère quelque peu embrouillée à la suite du voyage de la mission gouvernementale. C'est d'ailleurs aujourd'hui que MM. Jean-Guy Cardinal et Jean-Paul Beaudry donneront une conférence de presse relative au voyage de la délégation ministérielle québécoise à Paris et à Londres.

L'annonce en a été faite en fin d'après-midi hier par l'attaché de presse du premier ministre, après que les deux ministres eurent fait rapport de leur mission au Conseil des ministres.

A son arrivée à Montréal, mardi, le ministre de l'éducation avait laissé entrevoir aux journalistes qu'il donnerait une conférence de presse à Québec, le lendemain.

Le même soir, MM. Bertrand et Cardinal avaient un entretien d'une demi-heure,

dans la capitale. Et hier, les journalistes ont attendu en vain la conférence de presse. M. Cardinal a expliqué qu'il lui fallait faire rapport au Conseil des ministres avant de rencontrer la presse.

Bien qu'on leur ait fait savoir qu'il était inutile pour eux d'attendre des nouvelles hier, les journalistes se pressaient dans l'antichambre du Conseil des ministres, peu avant quinze heures, dans l'espoir d'obtenir des commentaires et des explications sur les entretiens de la mission québécoise, de même que pour éclaircir certaines déclarations qui ont suscité de la confusion chez plusieurs.

Le premier ministre, M. Bertrand, a dit d'un ton un peu agacé aux reporters qu'ils seraient informés en temps utile de la tenue d'une conférence de presse. Sans plus, il se dirigea vers la salle du conseil.

M. Cardinal, arrivé peu après le premier ministre, s'attarda un peu plus longtemps dans l'antichambre. Il répéta simplement qu'il était «très satisfait» de ses entretiens de Paris et de Londres.

Interrogé sur la déclaration faite par le ministre des finances, M. Dozois, à la suite de la signature de trois lettres d'entente par M. Cardinal, à Paris, vendredi dernier, le ministre de l'éducation dit

qu'il ne voulait pas «revenir sur le passé».

Mis en présence d'un communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec (OIPQ), qui parlait textuellement des «lettres de ces accords», M. Cardinal a dit que tout dépendait du sens que l'on donne au mot «accord» et que dans ce cas, il fallait le prendre «au sens large», les lettres signées étant l'expression «d'intentions futures».

Quant au ministre des finances, M. Dozois, il semble très contrarié par l'incident, et il a dit à l'un des reporters qu'il avait interrogé vendredi dernier qu'il ne voulait plus lui parler.

Manifestement, de part et d'autre, l'on préférerait pouvoir s'expliquer — et peut-être se parler dans les yeux — au Conseil des ministres avant de devoir affronter les journalistes.

Pour sa part, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Beaudry, se répète qu'il n'avait rien annoncé de précis à Londres concernant l'implantation éventuelle d'une raffinerie de pétrole britannique dans les environs de Québec, au coût de \$60 à 70 millions.

Bien sûr, il n'a pas nié avoir rencontré Lord Tangley, président de la société Ultramar, dont Golden Eagle est une filiale canadienne. «Je ne l'ai pas rencontré pour parler de

De Salaberry Médaille d'Or du constructeur de l'année 1968 vous invite à une grande avant-première. Pendant un mois seulement, jusqu'au 1er mars, tout nouveau locataire du Chameran Joie de Vivre se verra offrir le loyer des mois de mai et juin. Le Chameran Joie de Vivre est situé à Ville Saint-Laurent à 15 minutes du centre par le métro du CN et à côté de l'Autoroute des Laurentides. Tout a été conçu au Chameran Joie de Vivre pour offrir un cadre de vie nouveau où chacun se découvre un esprit jeune et chaleureux. 3 1/2 - \$135 - 4 1/2 - \$160. Occupation assurée: 1er avril. Votre garantie! La Corporation de Salaberry est le premier et le seul constructeur d'édifices à appartements qui a reçu la Médaille d'Or du constructeur de l'année 1968.



Grève à la faculté de philosophie de l'U. de M.

Les quelque 160 étudiants des classes de baccalauréat du département de philosophie de l'université de Montréal se sont mis en grève hier pour une période «indéfinie», parce que la direction du département refuse de supprimer la liste de lectures obligatoires.

C'est là, selon les étudiants, une exigence qui dénie toute possibilité de choix réel et qui est l'expression d'une politique pédagogique périmée.

Des négociations ont eu lieu, après les vacances de Noël, entre les étudiants et la direction, mais celle-ci aurait refusé de se plier à la demande de ceux-ci, sous prétexte, disent les étudiants, qu'un changement de cet ordre à la poli-

Cours du soir, Collège Lionel-Groulx, Sainte-Thérèse, P.Q.

- Cours d'Anthropologie religieuse, 45 heures

Le sacré - le profane - les mythes - les rites - la symbolique du langage religieux.

1er cours: mardi le 4 février à 7.00 heures.

Renseignements: 435-3695

Collège Lionel-Groulx

YOU CAN SPEAK ENGLISH BY APRIL 18

Berlitz peut vous enseigner une langue plus rapidement, le saviez-vous? Le secret réside dans notre façon d'enseigner. Chez Berlitz, vous apprendrez l'anglais comme vous avez appris le français — EN LE PARLANT. Ce qui est beaucoup plus rapide que de l'étudier dans un livre.

Le 10 février, à votre première leçon, vous employerez des mots simples comme money argent. Ensuite, vous commencerez à parler à l'aide de phrases faciles et utiles comme When will I be promoted? Quand serai-je promu?

P.S. Suivez notre cours de 20 semaines mais ne nous reprochez rien si par la suite on vous prend pour un Américain.

Montréal 514, 288-3111
2055, rue Peel
Ch. 300

Berlitz Langues vivantes
2055, rue Peel MONTREAL

Veuillez m'inscrire à vos cours collectifs

Anglais autre langue

Veuillez me faire savoir quand doit commencer votre prochain cours.

en Anglais autre langue

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

L.D. 30-1-69. Téléphone _____

L'INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE inc.

présente son 5e programme annuel d'été

de sessions de sensibilisation aux relations humaines (Dynamique des groupes)

3 sessions de base: Relations humaines et animation de groupe.

1re session: 25 mai au 6 juin
2e session: 6 au 18 juillet
3e session: 27 juillet au 8 août

2 sessions avancées:

1.- Psychologie du changement social. 25 mai au 6 juin.
2.- Développement individuel et créativité interpersonnelle. (Expression corporelle) 27 juillet au 8 août.

Ces sessions sont organisées par l'Institut de Formation par le Groupe, l'I.F.G. est un organisme composé de psychologues sociaux professionnels; il se spécialise dans l'entraînement et la consultation en relations humaines appliquées au travail et à l'action de groupe.

Ces sessions s'adressent à toutes les personnes qui, travaillant au sein d'une organisation, sentent la nécessité de perfectionner leurs relations avec les autres et leur efficacité dans le travail de groupe.

Ces sessions ont lieu à l'Institut Coopératif Desjardins, Lévis.

Renseignements:

INSTITUT DE FORMATION PAR LE GROUPE INC.
3600 ave Barclay, suite 420, Mt. 251
Tél.: 735-5171

MEMBRES DE L'I.F.G. responsables de ces sessions:

Aline Fortin, L.Ps., membre associé des National Training Laboratories, (Washington)
Yvon Tellier, Ph. D., professeur de psychologie au Collège Sainte-Marie et membre associé des National Training Laboratories, (Washington)
Roger Tessier, Ph. D., professeur de psychologie à l'Université de Montréal.
Jean-Marie Toulouse, Ph. D., psychologue consultant en relations humaines.

Le rapport Hellyer est décevant

Le rapport de la commission d'enquête Hellyer sur l'habitation souligne une fois de plus la crise du logement qui sévit au Canada depuis longtemps et propose des solutions dont l'efficacité demeure problématique. Comme il fallait s'y attendre, cette étude entreprise par le gouvernement fédéral et dirigée par un de ses ministres débouche sur un programme plutôt superficiel, parce que l'autorité du pouvoir central ne va pas loin dans ce domaine de l'habitation qui est de la compétence des provinces.

La commission constate qu'il faut construire un million de nouveaux logements d'ici cinq ans; ce n'est pas une découverte bien originale, car le Conseil économique du Canada, dans son Quatrième exposé annuel de septembre 1967 affirmait que le nombre des maisons mises en chantier et complétées au Canada devrait atteindre 200.000 unités par année à la fin de la présente décennie.

Mais les moyens proposés pour atteindre cet objectif demeurent limités, pour l'essentiel, au crédit hypothécaire, ce qui paraît insuffisant. Pour diminuer le coût de la construction, le rapport propose la suppression des taxes de vente sur les matériaux de construction; ce serait un allègement non négligeable, mais les gouvernements devraient trouver ailleurs des revenus correspondants, ce qui ne serait guère facile, notamment pour les gouvernements provinciaux qui ont plus de responsabilités que de revenus.

Même en allégeant ainsi le coût de la construction, la commission prévoit une dépense globale de \$20 milliards, ce qui représente une moyenne de \$20.000 par logement. Or la recommandation essentielle du rapport est d'augmenter le crédit hypothécaire. Par la Loi nationale de l'habitation, le gouvernement fédéral a utilisé ce moyen depuis plus de vingt ans, et cette législation n'a aidé que les gens disposant de revenus relativement élevés.

La formule proposée comporte une diminution radicale et même la suppression complète du paiement initial sur l'achat d'une maison, parce que la commission estime que ce qui généralement empêche un citoyen d'acquiescer une maison ce ne sont pas les versements mensuels, mais le versement initial; il n'y a pas de doute qu'on supprime ainsi un obstacle, mais en augmentant le fardeau de l'hypothèque.

D'autre part, le montant maximum du prêt à un acheteur serait porté de \$18.000 à \$30.000; de plus, le remboursement du prêt pourrait être réparti sur une période de 40 ans au lieu de 25 ans. Quant au taux d'intérêt sur les prêts garantis par la loi

fédérale, qui est actuellement plafonné à 9% pour cent, le rapport recommande que le plafond (établi à 2.25 pour cent au-dessus du rendement à long terme des obligations du gouvernement fédéral) soit supprimé et qu'on laisse le taux s'établir librement selon le marché de l'argent.

La commission estime qu'avec ces changements, les gens à revenu moyen ou modique pourront devenir propriétaires. Cette conclusion paraît trop optimiste si l'on en juge par l'expérience des dernières années, puisque la moyenne de revenu des emprunteurs n'a cessé d'augmenter. Avec des taux d'intérêt qui atteignent 9 pour cent et qui vont peut-être augmenter encore si on supprime la limite actuelle, et le coût de la construction qui va demeurer élevé même si on enlève les taxes de vente sur les matériaux, le fardeau va demeurer au-dessus des moyens d'une forte proportion des salariés.

Le remboursement sur une période de 40 ans peut alléger le montant du versement mensuel, mais la part de l'intérêt sur l'hypothèque dans le remboursement global va augmenter. Seul l'acheteur de 25 ans ou moins pourra espérer terminer ses paiements de 40 ans durant sa vie active. De plus, les maisons auront besoin de réparations importantes bien avant l'expiration des 40 ans, et si les versements mensuels représentent déjà le maximum de ce que le propriétaire peut payer pour son loyer, le coût de l'entretien et des réparations rendra le fardeau prohibitif bien avant que l'hypothèque soit éteinte.

L'importance que la commission donne au financement et au crédit hypothécaire dans ses recommandations vient probablement des limites de la compétence fédérale dans le domaine de l'habitation. Le rapport note que depuis 1945 plus de tiers des maisons construites au Canada l'ont été sous les auspices du gouvernement fédéral. Mais cela n'établit pas la juridiction fédérale puisque, en dehors de ce qui a trait aux prêts hypothécaires, les dispositions de la loi fédérale exigeaient l'intervention et le concours des provinces.

La commission souhaiterait cependant élargir le rôle du gouvernement central et propose que ce dernier accorde directement aux municipalités des prêts pour leur permettre d'acheter des terrains, en vue de combattre la spéculation foncière, et aussi pour aménager des services.

Pour contourner les obstacles constitutionnels bien évidents auxquels se heurterait un tel projet, le rapport ajoute que le gouvernement central ne devrait pas tenter de dire quelle attribution on devra fai-

re des fonds; le rôle du gouvernement fédéral serait ainsi essentiellement celui d'un banquier. Mais même avec cette précaution, le gouvernement central qui peut accorder des prêts aux citoyens, ne peut pas en consentir aux municipalités sans l'assentiment de chacune des provinces dont relève exclusivement les gouvernements locaux.

La commission se permet aussi d'autres recommandations qui relèvent du domaine provincial, comme celle-ci: "les gouvernements provinciaux devraient acquitter eux-mêmes une part beaucoup plus grande des frais de l'enseignement primaire et secondaire". C'est une demande que les municipalités ont souvent adressée aux provinces, et qui laisserait une plus forte part de l'impôt foncier aux fins municipales. Mais c'est une recommandation bien platonique dans un rapport qui s'adresse au gouvernement fédéral.

Parmi d'autres points de ce document qui mériteraient d'être relevés, mentionnons le coup de barre énergique qu'on veut donner en faveur de l'accès des citoyens à la propriété de leur demeure. C'est un vœu un peu utopique, mais qui a comme contrepartie la recommandation contestable de suspendre le programme fédéral de construction de grands projets publics d'habitation.

Il n'y a pas de doute que les grands ensembles de logements à loyer modique comportent des inconvénients sérieux et qu'il faudrait adopter des formules plus souples et nuancées afin d'éviter des concentrations de pauvreté. Mais ce n'est pas une raison pour tomber dans l'excès contraire. De même on doit éviter de démolir des maisons qui peuvent être restaurées utilement, mais là encore il faut de la mesure, et cela ne doit pas empêcher la suppression des taudis qui ne peuvent être restaurés.

Il est de même absolument nécessaire que les gouvernements interviennent, d'une façon ou d'une autre, pour subventionner le logement des économiquement faibles, que ce soit par l'habitation publique, ou par le revenu minimum garanti ou d'autres méthodes. La commission Hellyer affirme avec raison que l'accès à un logis propre et bien chauffé est un droit fondamental de l'homme. Mais ce droit ne peut pas être assuré par le crédit hypothécaire, même abondant, même prolongé, si le citoyen doit en définitive payer le coût élevé de la construction et un taux d'intérêt prohibitif sur le crédit qu'on lui accorde.

Paul SAURIOL



-Nous votons contre le divorce

LIBRES OPINIONS

Réponse aux inquiétudes d'un étudiant torontois

par Yvon Leclerc

● Etudiant en histoire à l'Université Laval, M. Yvon Leclerc répond à une "opinion libre" de Clark A. Parsons, étudiant en histoire de Toronto, publiée dans cette page le 20 janvier.

Cher ami,

En réponse à ta "libre opinion" du 20 janvier sur la question linguistique au Québec, je viens nuancer certaines assertions et corriger certaines erreurs.

La ligne maîtresse de ton exposé porte sur la théorie suivante et je cite: "On n'apprend quelque langue que ce soit (sic) que là où on se sent obligé de l'apprendre, simplement à cause du milieu dans lequel on vit." Tu énonces là une loi naturelle qui rappelle celle de La Palisse.

Mais j'apporterai quelques nuances relativement à d'autres de tes assertions où (je m'excuse) tu démontres une totale ignorance des faits réels sur lesquels s'appuie la contestation linguistique au Québec. "Il n'est pas possible, dit-tu, d'imposer une langue à des gens au moyen de simples lois (la Suisse et la Finlande, surtout, démentent cette idée); il faut changer les faits de la vie réelle." Mais surtout tu ajoutes: "S'il n'est pas possible en fin de compte de changer ces faits... donc, rien à faire". Incroyable, mais vrai! Et tu crois, toi un étudiant en histoire, que près de cinq millions de Québécois de langue française vont accepter cette attitude fataliste? Te rends-tu compte de l'avenir épouvantable qui serait réservé à ces millions de gens si on n'arrivait pas à "changer les faits de la vie réelle"? Je te de-

mande sincèrement de l'interroger sur l'importance de la culture dans la vie d'un peuple; spécialement lorsque cette culture est menacée d'extinction par l'assimilation (cf. à titre d'exemple les Franco-Manitobains). Tu comprendras, alors.

Et puis, qui te parle d'"imposer" une langue à quelqu'un? Nous sommes réalistes! Le seul parti nationaliste au Québec, le Parti Québécois (dont je fais partie) lutte contre cette aberration et le partage entièrement cet avis: nous sommes cinq millions de francophones contre plus de deux cents millions. Rappelle-toi notre position dans l'affaire St-Léonard! Ce que nous voulons, c'est préserver le français de l'assimilation en adoptant une législation favorable à l'épanouissement tranquille de notre langue, dans l'harmonie et la bonne entente. Il me semble que c'est facile à comprendre, non?

Quant aux "simples lois" qui ne peuvent rien changer (comme tu l'affirmes), nous n'en avons que faire; une seule loi sera suffisante: celle qui proclamera notre indépendance afin de nous donner un statut qui cesse de nous maintenir "assis entre deux chaises". (Je t'assure que les investissements étrangers ou canadiens qui flirteraient un bénéfice substantiel à réaliser au Québec n'hésiteraient pas à respecter notre langue pour arriver à leurs fins. Déjà, bon nombre d'Américains sont "bilingues".)

Ce qui place le Québec dans une position particulièrement difficile, c'est que pour grandir comme nation, nous ne devons compter que sur nous-mêmes et peu sur l'immigration. Voici quelques chiffres: pour l'année 1967, 64.719 Britanniques sont venus s'installer au Canada contre 7.940 sujets français. De 1946 à 1967, les mêmes groupes ethniques ont grossi la population du Canada de 891.333 pour les premiers et de 68.546 pour les seconds. Je n'entrerai pas dans les détails qui motivent l'immigration mais j'ajouterais quand même qu'il existe six bureaux canadiens d'immigration en Grande-Bretagne alors que jusqu'en 1966, il n'en existait qu'un seul en France!

Décidément, cher confrère torontois, si tu creuses un peu la question, tu admettras vite qu'il n'existe qu'une solution à nos problèmes linguistiques. Quant aux lois naturelles que tu évoques, nous tentons, depuis 1960, de les faire basculer en notre faveur; environ la moitié du budget de la province est consacrée à l'enseignement; des sociétés de développement de nos ressources ont été fondées: la SGF, la SOQUEM, l'Hydro-Québec... (Je te signale que M. René Lévesque est en grande partie responsable de ces innovations).

En terminant, je ne puis passer sous silence une de tes coquilles: "C'est précisément cela que vous autres francophones exigez des anglophones, qu'ils apprennent le français pour plaire aux Québécois de langue française." Quelle farce! Cela ressemble à un monde de rêve qu'on pourrait appeler "Utopia" et dont l'auteur s'appellerait Pierre Elliott Trudeau.

Les enseignants et l'Etat: urgence d'un accord

par Jean-Marie Hamelin

Il faut que la convention collective entre le gouvernement, les commissions scolaires et les corporations d'enseignants soit conclue le plus tôt possible.

Un service essentiel dans toute société moderne est de plus en plus ébranlé. Un climat irrespirable se développe, nuisible aux élèves, aux enseignants et à la société globale. Des dommages graves sont causés à la société et le bien de l'enfant est gravement compromis.

Ce bien et ce droit de l'enfant sont lésés en l'absence de grèves et même si, par hypothèse, les enseignants sont dans le tort absolu. Depuis si longtemps nous soupçons pour que l'Etat joue un rôle direct et actif dans l'éducation. Maintenant que c'est fait, l'Etat brille par son inefficacité, son incompetence et son manque de sens des responsabilités dans le règlement de la question scolaire.

On affirme de plus en plus qu'une bonne grève "arrangerait" bien le gouvernement.

Il n'appartient pas à monsieur Cournoyer, négociateur non-élu par le peuple; ni à monsieur Lefebvre, président de la F.C.S.C.Q.

non-élu par le peuple, de décider si oui ou non la situation sera normalisée dans l'enseignement et à quel prix.

Cette responsabilité appartient aux élus du peuple, à l'Etat. Quelle timidité, quel souci de la démocratie! Entendez bien, le peuple n'accepterait pas de payer plus pour l'éducation. Les bons services coûtent cher.

Pour pouvoir porter un jugement valable, il faudrait savoir comment les administrateurs gèrent les fonds des contribuables; le degré de compétence des administrateurs, les priorités établies, les dépenses inutiles etc...

Si les enseignants sont irresponsables, si le peuple ne peut pas ou ne veut pas payer, qu'on le prouve clairement et sans détours. C'est une question d'intérêt public et dont la réponse doit être fournie par le peuple dûment éclairé.

S'il est un cas où l'autorité de l'Etat est en cause, s'il est un cas où le bien commun est directement impliqué, s'il est un cas où le dialogue direct entre le Ministre de l'Éducation et les enseignants devrait s'instaurer, c'est bien le cas actuel.

Des gestes concrets de nature à

conduire à un règlement satisfaisant pour les enseignants et la société sont maintenant exigés car le temps des paroles et des discussions est dépassé.

Une fois les enseignants "réengagés" dans des conditions très favorables, ne sont-ils pas au cœur de la réforme scolaire, le Ministère de l'Éducation pourra mettre en oeuvre des réformes urgentes au point de vue administratif, fiscal et pédagogique.

Si le ministre de l'Éducation du Québec doit les coûts soigneusement cachés sont astronomiques, sera mort-né.

Il est temps que le gouvernement du Québec démontre à la population que l'éducation est une affaire sérieuse qui se traite sérieusement. On doit attacher autant d'importance aux personnes qu'aux choses, aux enseignants qu'aux édifices.

Et la preuve n'est pas faite que les édifices ne continuent pas à être la priorité de l'Etat comme

Suite à la page 8

(M. l'abbé J.M. Hamelin est professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval.)

Le bill 85 et l'avenir linguistique du Québec

par l'Association des professeurs de l'école normale Laval

● Le 23 janvier, en éditorial, le directeur du Devoir critiquait sévèrement les positions adoptées devant le Comité parlementaire de l'éducation par le président de l'Association des professeurs de l'École normale Laval. En raison des circonstances précipitées dans lesquelles l'Association fut appelée à comparaître, elle n'eut pas le temps de terminer la rédaction de son mémoire avant de se présenter devant le comité. La rédaction du texte ayant pu, depuis cette date, être complétée, nous sommes heureux de porter ce texte à la connaissance de nos lecteurs. Le texte est adressé au président du Comité parlementaire de l'éducation. Il porte la signature du président de l'Association, M. Jean Labrecque, et complète, en les nuanciant, les vues exprimées par celui-ci devant le Comité parlementaire.

Monsieur le président,

À la suite de votre invitation à participer aux séances du comité des 14 et 15 janvier 1968, l'Association des professeurs de l'École normale Laval s'est fait un devoir et un honneur de vous soumettre oralement quelques propositions relatives à la langue d'enseignement dans les écoles du Québec.

Votre comité a demandé que ces propositions soient présentées par écrit. Le présent document répond à cette demande.

En tout premier lieu, il faut rappeler que la raison de la création de votre comité est une conséquence directe de la réforme scolaire entreprise au Québec depuis quelques années. L'impact le plus percu-

tant de toutes les réformes commencées est celui de l'intégration scolaire pour un meilleur rendement de toutes les institutions scolaires.

Le problème envisagé dans le projet de loi avait sa solution toute trouvée dans nos anciennes lois scolaires alors qu'il était possible de créer des syndicats d'écoles pour tout groupe dissident dans un milieu social donné. Mais le temps est passé où une société pouvait ainsi régler les problèmes scolaires d'un groupe minoritaire. Et la réforme que nous avons entreprise a été acceptée par le gouvernement et par tous les groupes qui résident au Québec.

La réforme scolaire appelée l'intégration du réseau sco-

laire public et une prise de position quant à la langue d'enseignement dans ce réseau.

Quatre objectifs majeurs

Notre position quant à la langue d'enseignement dans les écoles du Québec s'inspire des objectifs suivants:

1) Assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi et les droits communs quelles que soient leurs origines ethniques, leurs croyances religieuses, leurs langues maternelles, leurs conditions de vie économique et la date d'arrivée au Québec.

2) Créer les conditions minimales d'une véritable démocratie de participation incluant tous les groupes de citoyens, ce qui implique la maîtrise par tous d'une langue officielle commune, instrument par excellence de la communication tant sur le plan politique que dans les domaines économique, technique, scientifique et celui des loisirs.

3) Sauvegarder l'originalité culturelle du Québec, (originale ou particulière, parce que française), face à une Amérique du Nord de culture et de langue anglaises majoritairement et puissamment influentes.

4) Donner aux groupes ethniques minoritaires qui le désirent, notamment aux Esquimaux et aux Amérindiens, la possibilité de conserver leurs langues maternelles tout en s'intégrant à la communauté québécoise.

Ces objectifs impliquent que l'Etat du Québec se reconnaisse une langue officielle.

Ils impliquent aussi une opposition à toute forme de discrimination quant aux droits scolaires entre natifs du Québec et immigrants, entre immigrants de diverses origines linguistiques. Il est entendu que l'étude de la langue officielle est offerte à tous sans préjudice de l'intérêt que beaucoup de Québécois auraient de continuer à parler leur langue maternelle.

Nous prétendons que la langue officielle doit être celle qui est parlée par 83% de la population du Québec et que

c'est un droit et un devoir pour cette majorité française de voir à ce que cette langue devienne la langue commune, connue, maîtrisée et utilisée dans tous les secteurs officiels, importants de la vie québécoise. Le soutien officiel qu'une telle loi procurerait à la langue française pourrait minimiser dans une certaine mesure l'énorme pression linguistique et culturelle, économique et politique exercée sur notre langue et nos institutions par la civilisation américaine et anglo-canadienne. Tous les Québécois, quels qu'ils soient, doivent être sensibilisés à ce phénomène.

Autrement le Québec ne sera toujours qu'une agglomération d'individus dont 11% de citoyens unilingues de langue anglaise possèdent et conditionnent les leviers économiques sans chercher à communiquer avec la majorité française, sans chercher à les comprendre sinon à travers les rapprochements souvent pénibles et risqués que des francophones bilingues leur proposent.

Recommandations

Nous résumons donc les déclarations précédentes par les recommandations suivantes:

1) Le français doit être reconnu comme langue officielle unique au Québec.

2) Le Québec doit avoir un seul système d'enseignement public, accessible à tous les citoyens.

3) Dans toutes les écoles publiques, sur tout le territoire québécois, le français devra être la seule langue d'enseignement, à tous les niveaux.

Exception faite, bien sûr, pour l'enseignement des langues, selon les exigences pédagogiques de l'enseignement de la langue impliquée. Il faut admettre aussi que là où la religion sera enseignée à l'école publique, cet enseignement pourra se faire soit dans la langue officielle, soit dans la langue maternelle du groupe concerné. Aussi les institutions privées.

4) Au niveau élémentaire, la langue maternelle de groupes ethniques minoritaires pourra être à la fois une langue véhiculaire et une matière d'en-

Pensées pour notre temps

Les objectifs de l'enseignement de la langue seconde

Les objectifs de l'enseignement de la langue seconde ne prêtent guère à controverse. La plupart des Canadiens voient un avantage dans la connaissance de l'autre langue officielle. Le problème se pose plutôt dans l'ordre des moyens: il ne s'agit pas de savoir s'il faudrait enseigner la langue seconde, mais comment le faire le plus fructueusement possible. Si l'on veut permettre à tous les Canadiens de devenir bilingues, il importe qu'à compter de maintenant tous les enfants qui fréquentent l'école étudient l'autre langue officielle. Ce principe étant établi, il ne reste plus qu'à déterminer comment réunir les ressources qu'exige cet enseignement. De nos recommandations, il ressort qu'il faut donner la primauté à la formation des maîtres et à la mise au point d'un enseignement progressif et gradué, assorti des auxiliaires didactiques nécessaires. Aucune de nos recommandations n'est révolutionnaire ou radicale. En soi, mais réunies elles favoriseraient un bon enseignement de la langue seconde. Cela, en soi, constituera une révolution.

(Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, vol. II, L'éducation, par. 725)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc. à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00, 6 mois: \$15.00, 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00, 6 mois: \$13.00, 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00, 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéro et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

des idées

des événements

des hommes

TRIBUNE LIBRE

Que se passe-t-il en Bretagne?

par Yann Plunier

Deux ou trois communiqués de l'A.F.P., c'est tout ce qui a été publié au Canada sur ce qui se passe en Bretagne. Un de ces communiqués mentionne la découverte d'armes canadiennes dans des caches du F.L.B. (Front de libération de la Bretagne) et laisse même entendre que le Canada aiderait ce mouvement. Qu'en est-il exactement? Que se passe-t-il en Bretagne?

En fait, on en sait très peu. Le gouvernement français a donné des instructions absolument rigoureuses aux enquêteurs et aux policiers: il leur est interdit de communiquer une information quelle qu'elle soit sur le sujet. Les journaux, eux aussi, ont reçu la consigne du silence.

"Les quotidiens bretons parlent de l'affaire et pas en première page" (Le Nouvel Observateur, 20-26 janvier 1969). Les journaux parisiens

et certains magazines, eux, en parlent et c'est encore par eux qu'on en connaît le plus sur les événements bretons du début janvier.

Tout ce qui s'écrit l'est donc à partir d'informations fragmentaires, recueillies par des journalistes qui doivent travailler vite et sont trop souvent "portés à faubourgs" des dessous mystérieux ou à répandre des ragots à sensation plutôt qu'à comprendre et à exposer honnêtement les véritables causes du malaise. Cette citation est extraite d'un communiqué du Mouvement pour l'organisation de la Bretagne, que la presse française n'a jamais publié.

Ce même communiqué qui émane, rappelés-le, d'un organisme légalement constitué et reconnu par le gouvernement français, a pourtant un ton extrêmement modéré. Il demande, entre autres, à l'opinion française de "considérer avec sérieux et compréhension les problèmes bretons dont la gravité doit être grande s'il est vrai que des ouvriers, des paysans, des cadres, des intellectuels, des jeunes gens, des ecclésiastiques et des pères de famille ont accepté de courir des risques pour en témoigner."

facile pour garder la population dans l'ignorance. Les journalistes suisses, belges, anglais, américains, débarquent bien en Bretagne, mais ils se heurtent aux mêmes difficultés que les journalistes français: ils sont coupés des sources d'information officielles. Quarante-deux personnes arrêtées! Mais on ne connaît pas le nom de plus de dix d'entre elles. Que sont-elles devenues? Officiellement, elles ont été déferées à la cour de sûreté de l'Etat. Oui, mais dans quel état? Le gouvernement français pourrait-il rassurer l'opinion sur la santé mentale de l'abbé Le Bars et sur la santé physique de l'architecte Pierre Lemoine? Des bruits qui ne sont pas à la gloire des services policiers français circulent sur l'état de ces deux personnes ainsi que sur les traitements subis par le jeune Nedelec.

Etrange silence

Mais, chose étrange, l'arrestation en Bretagne de 42 personnes, dont 4 prêtres, ne fait pas les manchettes! Par contre, quand un Grec ou un Espagnol se fait arrêter, alors toute la presse française s'émue. Pourquoi?

La réponse est simple: les consignes gouvernementales sont strictes, il faut minimiser l'affaire. Ce n'est peut-être pas le plus sûr moyen de saisir le problème, mais c'est évidemment le plus ef-

fectueux pour garder la population dans l'ignorance. Les journalistes suisses, belges, anglais, américains, débarquent bien en Bretagne, mais ils se heurtent aux mêmes difficultés que les journalistes français: ils sont coupés des sources d'information officielles. Quarante-deux personnes arrêtées! Mais on ne connaît pas le nom de plus de dix d'entre elles. Que sont-elles devenues? Officiellement, elles ont été déferées à la cour de sûreté de l'Etat. Oui, mais dans quel état? Le gouvernement français pourrait-il rassurer l'opinion sur la santé mentale de l'abbé Le Bars et sur la santé physique de l'architecte Pierre Lemoine? Des bruits qui ne sont pas à la gloire des services policiers français circulent sur l'état de ces deux personnes ainsi que sur les traitements subis par le jeune Nedelec.

Une information contrôlée par le pouvoir

A lire ce qui précède le lecteur doit se demander comment il se fait que les Bretons ne soient pas mieux informés de ce qui se passe chez eux. C'est que les trois principaux journaux publiés en Bretagne sont entre les mains de puissants gaullistes. "Ouest-France" est contrôlé par M. Paul Mutin, député U.N.R. d'Ille et Vilaine; "Le Télégramme de Brest" a été remis à M. Le Gorgeu, commissaire de la République du Ministère et à ses amis en 1944; "La Liberté du Morbihan" a été remis à la même époque au commandant Chenail et à des chefs de la Résistance dans le Morbihan. C'est pourquoi, par surcroît, est actuellement sous l'influence de M. Marcellin, député du coin et en même temps ministre de l'intérieur, donc le chef de toutes les polices. Les trois principaux journaux ne diffusent donc en principe que de la propagande gouvernementale et ne sont que les valets de la politique centralisatrice française si nuisible à la Bretagne et au reste de la France.

lettres

Sur un "Sel" par trop "brassé"

La semaine dernière, après avoir lu la critique d'André Major sur l'émission du "Sel de la Semaine" consacrée à Pierre Brasseur, j'avais failli écrire pour appuyer le point de vue d'un de vos critiques que j'admire beaucoup pour la justesse et l'objectivité de ses comptes rendus. Je ne l'ai pas fait.

Mais en télégramme haineux et grossier que les Brasseur-Sauvage ont adressé aux critiques québécois, parce que ces derniers ont descendu des nues le "cher menteur", j'ai bondi. Enfin, un couple de Français qui se montre

Jean Rostand qui nous a appris quelque chose, et le personnage "Brasseur" qui nous a souverainement ennuyés durant dix minutes, parce que les cinquante autres minutes ont été consacrées à rire de l'incapacité voulue qu'il avait à s'exprimer, parce qu'il se croyait trop fort. Il a joué à ce "Sel de la Semaine" un des grands rôles de sa carrière, celui du plus célèbre cabotin de tous les Temps. Et je me trouve encore généreux à son égard.

J'espère que la direction de Radio-Canada sera très parcimonieuse à l'avenir quant à son choix des invités du "Sel de la Semaine". Les quelques milliers de dollars

que sont venus chercher Brasseur, et l'espèce d'anglaise, amie de Churchill, qu'on nous a présentée l'autonomie, sont difficiles à avaler puisqu'ils proviennent des goussets des contribuables québécois.

Bravo, André Major, pour votre franchise! A mes vœux, vous valez cent Pierre Brasseur.

Magdeleine Lessard, Shawinigan, 21 janvier 1969.

N.D.L.R. — Le Devoir a reçu deux autres lettres à peu près dans le même sens, la première signée de Mme Jeanne-L. Robert, de Longueuil, et l'autre de Jean Doot, de Montréal.

Unilinguisme de notre armée en Allemagne

cupation. On trouvait donc normal qu'il ait son service dans cette langue. Disons que pour le bien de la majorité de l'assistance un service funèbre dans la langue de cette majorité pouvait être justifié. Mais pourquoi les officiers de l'armée n'ont-ils pas voulu que l'inscription de l'épithaphe soit dans sa langue maternelle au beau petit cimetière de Werl en Westphalie, où repose sa dépouille mortelle? D'ailleurs je n'ai vu aucune épithaphe en langue française dans cette partie du cimetière réservée à notre armée d'oc-

cupation. La raison, m'a-t-on dit, c'est que les monuments funèbres sont préparés en Angleterre. Il est assez curieux de voir le nombre de services assurés par l'Anglais dans notre armée là-bas, comme, par exemple, le service hospitalier qui fait la terreur des jeunes mamans, épouses de nos militaires, qui doivent accoucher. Il paraît que les Anglais ne veulent pas considérer comme cas vraiment d'hôpital une maman qui accouche.

Le père et la mère de mon neveu ironent en Allemagne l'été pro-

chain. Ils iront prier sur la tombe de leur fils. Ne serait-il pas normal qu'ils puissent lire du français sur l'épithaphe de cet être aimé enterré si loin d'eux à l'étranger?

Nous nous demandons souvent si certaines déclarations insistantes de bilinguisme au pays et dans l'armée ne sont pas que des mots couvrant une volonté inaltérable de faire de notre pays et de notre armée une chose fatalement dans une seule langue.

OMER GERVAIS, Montréal, 24-1-69

En écoutant le Père Legault

plus d'importance qu'il n'en faut à des propos aussi peu cohérents manquant aux règles les plus élémentaires de la politesse, il faut se demander si ces réactions populaires assez révélatrices ne sont pas de nature à faire réfléchir, et s'il n'y aurait pas lieu de faire le point?

A l'exception de cette émission, disons que même si cela permet à plusieurs personnes de se confier ou de se défaire, nous sommes en principe contre tous ces programmes questionnaires du genre, que ce soit à la T.V. ou à la radio, où l'on essaie, à travers un éclairage tamisé et à l'aide de for-

mules passe-partout de répondre à toutes les questions et de régler tous les problèmes (du moins en en donne l'impression). C'est là, il nous semble, entretenir les auditeurs dans un infantilisme coupable et c'est aussi leur enlever le sens de la responsabilité devant leurs propres problèmes.

Cela nous plaît que la Religion soit attentive aux signes des Temps, et qu'elle utilise les moyens modernes de communications; nous croyons par contre qu'il faudrait rechercher des formules qui permettraient au père Legault de préciser sa pensée sans qu'il y ait autant de risques. Des synthèses même bien présentées ne peuvent, faute de temps, être bien assimilées comme elles devraient.

N'y aurait-il pas moyen de développer un ou deux sujets précis par semaine? Des sujets choisis à partir des préoccupations d'interlocuteurs invités en studio plutôt qu'à partir de celles de spécialistes. On pourrait ainsi inquiéter sagement les auditeurs, les inciter à une recherche personnelle et provoquer des questions uniquement sur le sujet donné.

La présentation de problèmes religieux, il faut l'admettre, est difficile pour ne pas dire impossible! Comment donner des réponses précises aux questions souvent fort complexes qui sont posées sur la doctrine de l'Eglise? Cela exige des nuances, de la réflexion et du Temps. Il arrive malheureusement que même avec beaucoup de bonne volonté nous compliquions des choses que nous voulons simplifier.

Nous espérons que ces quelques remarques que nous ne voulons pas méchantes, loin de là, pourront aider le père Legault à mieux apporter l'éclairage, l'objectivité et la Charité qu'il veut tant nous communiquer! Il en reste toujours, nous en convenons, que la critique est facile, c'est l'art qui est difficile!

FRANCOISE et ROGER STANTON, Sillery, 23-1-69

Sur le plan international, sur-tout le plan canadien et qué-

bécis, la situation créée par cette conspiration du silence n'est pas meilleure.

Ne disant que des communiqués laconiques de l'A.F.P., la presse au Canada n'a pu transmettre que ceux-ci et leur contenu tendancieux.

Les communiqués de l'A.F.P. montaient en épingle la présence d'un Canadien d'origine bretonne parmi les 42 membres du F.L.B. arrêtés et laissait entendre que le Canada l'aurait aidé. L'A.F.P. cherchait-elle à brouiller Ottawa et Paris, dont les relations sont déjà tendues, qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Des armes canadiennes et américaines ont été découvertes. Et alors? Les armes ne sont-elles pas les marchandises qui circulent le plus dans le monde? Ne proviendraient-elles pas plutôt de ces énormes stocks parachutés pendant la dernière guerre aux maquisards bretons avec, évidemment, l'encouragement de l'actuel président de la France? Il est fort probable que, dans son stock d'armes, le F.L.B. a aussi des fusils et des cartouches d'origine française. Faut-il en conclure que la France aide le F.L.B.? Ne soyons pas stupides. Pourquoi encore ne pas imaginer que ces armes ont été fournies par Israël... tiens, pourquoi pas?

Il y a aussi une affaire de tracts en provenance du Canada. Le simple fait d'avoir mentionné ce détail démontre le côté tendancieux de la nouvelle, car la réponse est en fait bien plus simple. En France, tout imprimé doit faire l'objet d'un dépôt légal; il était donc impossible au F.L.B. de faire imprimer ses tracts dans ce pays; il l'a fait faire au Ca-

nada, comme il aurait pu le faire dans un autre pays libre, la Suisse par exemple.

Et les explosifs?... mais ils seraient fournis par l'Angleterre avec la complicité de la compagnie Davey Bickford à qui le F.L.B. a volé 775kg de Tolamite.

Nous sommes en plein mélodrame. Pourquoi ne pas imaginer plus simplement que les Bretons sont capables de se débrouiller tout seuls? Il n'y a pas de carrières en Bretagne? Les cultivateurs ne peuvent-ils pas obtenir des explosifs pour faire sauter les souches d'arbres? Le mécontentement est suffisamment grand en Bretagne pour qu'il ne soit pas nécessaire d'aller chercher à l'étranger des causes d'événements qui ont leur explication sur place.

Certains poussent même le ridicule jusqu'à imaginer une collusion entre le F.L.B. et les séparatistes québécois. Alors là, ça dépasse tout entendement. Les séparatistes québécois sont suffisamment intelligents pour ne pas risquer de s'aliéner leur meilleur ami, le général.

De Gaulle et les Bretons

Le général est aussi le meilleur ami des Bretons. Ils lui doivent au moins le fameux "Vive le Québec libre!" Il a aussi envers eux une dette de reconnaissance. S'il est ce qu'il est, les choses étant ce qu'elles sont, c'est grâce aux Bretons qui constituaient 50% des forces dont il disposait à Londres. S'il s'est maintenu au pouvoir, les Bretons y sont aussi pour quelque chose. N'a-t-il pas dit à Edmond Michelet, ancien ministre et député de Quimper: "Alors Michelet, et vos Bretons, même pas une

bombe; il faut faire quelque chose pour ces gens-là."

Il reste donc aux Bretons à espérer que le Tout-Puissant, qui a déjà dit à d'autres "Je vous ai compris," et qui les a trahis ensuite, saura la semaine prochaine, lors de son voyage en Bretagne, dire aux Bretons comment il entend résoudre leur problème, qui n'est quand même pas la quadrature du cercle.

Pour le résoudre, il faudrait de la bonne volonté; mais voilà 75 ans que les Bretons attendent de gouvernements français successifs. Pour le résoudre, il faudrait que la France adopte un régime fédéral; mais, on l'a vu, elle a préféré larguer l'Algérie plutôt que d'abandonner son système administratif ultra-centralisateur et de permettre aux petits Arabes d'apprendre que leurs ancêtres sont autres que des Gaulois blonds. Pour le résoudre, il faudrait aussi de la sincérité; mais quelqu'un de l'entourage du général m'a dit un jour: "La sincérité est un mot qui n'a pas de sens pour le général." Ce que chacun a pu vérifier d'ailleurs lors du règlement de la guerre d'Algérie et on peut le vérifier encore en relisant cette citation bien connue de de Gaulle: "En politique, la France n'a pas d'amis, elle n'a que des intérêts." Les Bretons en font l'expérience tous les jours.

PARLER EN PUBLIC

Rapidement et aisément

N'importe qui peut parler avec facilité. Développez la confiance en soi et l'enthousiasme parmi les gens

COURS DALE CARNEGIE

Pour renseignements: Appelez 845-5264



Dale Carnegie

Une information contrôlée par le pouvoir

A lire ce qui précède le lecteur doit se demander comment il se fait que les Bretons ne soient pas mieux informés de ce qui se passe chez eux. C'est que les trois principaux journaux publiés en Bretagne sont entre les mains de puissants gaullistes. "Ouest-France" est contrôlé par M. Paul Mutin, député U.N.R. d'Ille et Vilaine; "Le Télégramme de Brest" a été remis à M. Le Gorgeu, commissaire de la République du Ministère et à ses amis en 1944; "La Liberté du Morbihan" a été remis à la même époque au commandant Chenail et à des chefs de la Résistance dans le Morbihan. C'est pourquoi, par surcroît, est actuellement sous l'influence de M. Marcellin, député du coin et en même temps ministre de l'intérieur, donc le chef de toutes les polices. Les trois principaux journaux ne diffusent donc en principe que de la propagande gouvernementale et ne sont que les valets de la politique centralisatrice française si nuisible à la Bretagne et au reste de la France.

CHAUVE...!

probablement, à moins que...



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Le spécialiste des maladies du cuir chevelu, R.A. PIERRE, déclare: L'éducation du public n'est pas encore faite en ce qui concerne l'hygiène et l'entretien du cuir chevelu et de la chevelure. Si votre raison admet l'existence de centaines de maladies relatives aux organes du corps humain, ne vous parait-il pas normal que le cuir chevelu soit susceptible de souffrir aussi de quelques désordres?

amincissement occasionnel lentement mais inévitablement la perte complète des cheveux.

Si le doute est votre problème, faites votre examen vous-même en répondant sincèrement aux questions suivantes: -Chute excessive des cheveux? -Vos cheveux cassent-ils? -Pellicules? -Cheveux gras? -Cheveux secs? -Démangeaisons? -Taches?

Si l'un de ces symptômes est votre, n'hésitez pas, n'attendez pas, une aggravation, consultez de suite votre trichologue. L'examen est privé et une réponse précise vous sera donnée, quel que soit votre problème. Chaque cas est différent. Le succès remporté par les traitements PIERRE dépend de la préparation de ses formules appropriées à chaque patient.

Nouveau et exclusif Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN, et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE REDUCTION sur le prix demandé au centre, tout en obtenant les mêmes résultats et contrôle APRÈS TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri

Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.

Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

VENTE Ski VICTOR MÉTALLIQUE avec

Harnais "Step-in" plus Bâtons métallique

\$ 99

Pose du harnais incluse

Encore quelques paires

Grandeur de 8 à 12

BOTTES "Caber"

Marmolada

3, 4 et 5 boucles

Reg. \$59.95

Spécial \$24.95

Boutique du Ski

1707 ST-DENIS

845-4773

Advertisement for a book sale. Text includes: "Il ne vous reste plus que 3 jours pour profiter des nombreux spéciaux de la Grande VENTE PRÉ-INVENTAIRE", "RAYON DU LIVRE: Escompte de 20% sur tous les livres en librairie. Escompte allant jusqu'à 50% sur des milliers de titres.", "RAYON DE LA FOURNITURE: PRIX DE GROS À TOUS LES CLIENTS Réalisez des ÉCONOMIES de l'ordre de 30 à 40% sur les milliers d'articles en magasin.", "VENEZ PROFITER DE CES SPÉCIAUX UNIQUES.", "Heures d'affaires: Du lundi au vendredi de 9 hres à 5 hres 1/4. Le samedi de 9 hres à midi.", "Stationnement de 90 minutes sur Van Horne et Querbes.", "LIBRAIRE • ÉDITEUR • IMPRIMEUR 1083, AVENUE VAN HORNE MONTRÉAL 154, P.Q. TÉL. 274-6521"

Advertisement for a conference. Text includes: "Première Conférence Interprétation", "Conférencier: Vincent Lemieux", "Sujet: Le Patronage Politique", "Au Centre Social de l'Université de Montréal.", "Vendredi 31 janvier, 20.30 heures", "Admission: \$1.00"

informations

Smrkovsky à la Chambre du peuple tchécoslovaque :

C'est au parlement que la politique du parti se transforme en politique de tout le peuple

PRAGUE (AFP) — "Je continuerai à consacrer toute mon énergie à faire de la "Chambre du peuple" un solide chaînon de notre système d'Etat, pour que par son activité elle contribue au développement progressif de notre société dans l'esprit du programme d'action et des résolutions du dernier plénum du comité central du P.C. tchécoslovaque", souligne M. Josef Smrkovsky dans un message adressé à la session constitutive de la "Chambre du peuple" dont il vient d'être élu président.

Ce message, cité par l'agence Ceteke, a été lu par Mme Marie Mikova, vice-président de la Chambre — M. Smrkovsky étant malade et n'ayant pas assisté à la réunion.

Parlant du rôle du parlement, M. Smrkovsky a souli-

gné que ce dernier — "partenaire indépendant dans la sphère du pouvoir d'Etat" — a énormément "contribué au développement du système politique d'après janvier, fondé sur la conception du rôle dirigeant du parti et dépendant non seulement du pouvoir mais surtout de la confiance et du soutien de la majorité écrasante des citoyens".

"Beaucoup a été fait l'année dernière au parlement, en faveur de la collaboration au sein du front national, a poursuivi M. Smrkovsky. Le parlement est devenu l'endroit où la politique du parti se transforme en politique de tout le peuple. L'Assemblée fédérale sera l'organisme, qui par son activité, introduira systématiquement dans la vie de la société, les éléments et le sentiment de calme, si nécessaires au développement d'un travail créateur".

"En même temps, a-t-il conclu, nous aurons besoin, comme avant et même davantage, de l'action objective de notre presse, radio et télévision. Sans elle, il nous sera difficile d'accomplir notre tâche dans l'esprit de la politique de notre parti et de notre gouvernement".

Candidature de Colotka

L'Assemblée fédérale tchécoslovaque se compose de deux chambres: la "Chambre du peuple" et la "Chambre des nations".

Ces deux chambres sont coiffées par un praesidium. La candidature de M. Peter Colotka à la présidence de l'Assemblée fédérale a été avancée par le comité central du P.C. tchécoslovaque.

La "Chambre du peuple", dont la présidence vient d'être confiée à M. Josef Smrkovsky,

comptera, selon la loi sur la fédération, 200 membres. Mais pour la période provisoire précédant les nouvelles élections parlementaires, la "Chambre du peuple" est constituée par l'ensemble de l'actuelle Assemblée nationale qui compte 300 membres.

La "Chambre des nations" comprend 75 députés de nationalité tchèque et autant de députés de nationalité slovaque, selon le principe de la représentation paritaire. Ils ont été désignés par les conseils nationaux tchèque et slovaque. La présidence de cette chambre vient d'être confiée à M. Dalibor Hanes, candidat commun de tous les groupes de députés et considéré comme l'un des personnalités les plus libérales de Slovaquie.

Une contre-offensive

D'autre part, ce n'est un secret pour personne que la mise à l'écart de M. Smrkovsky, en même temps que celle de M. Cisar, président du conseil national tchèque, et d'une soixantaine d'autres personnalités progressistes a été exigée impérieusement par les Soviétiques, dès la rencontre Dubcek-Brejnev à Kiev, en octobre dernier. La maladie de M. Smrkovsky ne peut que faciliter l'opération qui vise à décapiter la tendance libérale.

Le cas de M. Smrkovsky n'est d'ailleurs qu'un des aspects de la contre-offensive déclenchée samedi par MM. Lubomir Strougal et Gustav Husak, respectivement chef du bureau du parti communiste des pays tchèques et chef du parti slovaque.

Le gouvernement a mis à exécution tout un ensemble de mesures tendant à faire cesser toute agitation dans les rues, dans les universités et dans les usines, et à mettre au pas la totalité de la presse écrite et parlée.

Sans doute le ministre de l'intérieur, M. Josef Pelnar, a tenté, dans une déclaration faite mardi soir, de rassurer l'opinion de plus en plus inquiète devant le déploiement exceptionnel des forces de police. "Il n'est pas question, a-t-il affirmé, de revenir aux pratiques injustes du passé". Cependant, la plainte portée le même jour par l'Union des écrivains contre des agents de la police secrète venus placer des micros dans l'appartement de l'un des écrivains les plus connus du pays, le dramaturge Vaclav Havel, a attiré l'attention sur les agissements d'une section de la police secrète, placée sous la direction de l'ancien ministre adjoint de l'intérieur, M. Salgovic, connu comme étant très lié avec les services soviétiques.

Il semblerait que les activités de la section Salgovic échappent au contrôle du ministre de l'intérieur lui-même.

Parallèlement aux mesures d'ordre extraordinaire prises par le gouvernement, on observe aussi une recrudescence des activités des "vieux communistes", dont le chef de file, M. Vilem Novy, ancien rédacteur de "Rude Pravo", dans une interview accordée à l'AFP, a confirmé l'opinion répandue dans la presse des pays de l'Est, que Jan Palach aurait été, en réalité, victime de "manipulations d'éléments libéraux, guidés de l'étranger" et qui ont voulu exploiter à des fins personnelles le sacrifice de l'étudiant martyr.

Des tracts colportant cette version des événements sont distribués à Prague et dans d'autres villes de la Tchécoslovaquie. Tout se passe, dit-on dans les milieux progressistes, comme si les "vieux communistes" souhaitent provoquer chez les étudiants et les ouvriers, dont les nerfs sont à bout, des réactions violentes, qui obligeraient les dirigeants du parti à passer des avertissements à la répression ouverte.

Si l'on en arrivait là, cela signifierait l'échec définitif de la politique de compromis, d'équilibre et d'atmosphères pratiquée par MM. Dubcek et Svoboda, depuis la signature des accords de Moscou le 26 août, notent les observateurs. Il est, pour le moment, impossible de prévoir les moyens que pourraient trouver les libéraux, hier encore certains d'avoir le vent en poupe, aujourd'hui, au pied du mur, pour faire face aux dangers qui menacent leurs conceptions.

Mais dans l'ensemble, on partage ici l'impression, rapportée de Prague par le correspondant Sadsag à Budapest: Les progressistes du PC tchécoslovaque sont en train d'opérer, un "repli tactique", sans pour autant abandonner la lutte.

internationales

100 tonnes de riz, 50 de sel

Premier vol du pont aérien entre Cotonou et le Biafra

COTONOU (AFP) — Le premier des avions devant participer au pont aérien entre le Dabomey et le Biafra est arrivé à Cotonou hier en début d'après-midi, venant de Genève. Cet avion, un "DC 6" de la Croix-Rouge internationale, chargé de dix tonnes de médicaments et d'une tonne de nourriture pour enfants, était attendu la nuit précédente, mais il a été retardé par le brouillard et par la fermeture, la nuit, des aérodromes de Niamey, au Niger et de Ouagadougou, en Haute-Volta.

Pour ouvrir le pont aérien, un vol sera effectué, à titre d'essai, aujourd'hui, par un "Transall", avion de fabrication française et appartenant à la Croix-Rouge internationale. Venant de Santa Isabel (île de Fernando Po) cet appareil repartira en fin d'après-midi pour le Biafra, chargé de riz et de sel, prélevés sur les stocks actuellement disponibles à Cotonou: cent tonnes de riz et cinquante tonnes de sel, que la Croix-Rouge internationale va s'efforcer de renouveler le plus rapidement possible.

Tokyo: maoïstes et marxistes barricadés dans l'université

TOKYO (AFP) — Trois cents étudiants maoïstes et marxistes de l'Université de Tokyo se sont barricadés dans le bâtiment qui abrite les départements des études juridiques et littéraires sur le campus de l'université.

Le 18 janvier dernier, au cours des incidents qui opposèrent la police aux étudiants sur ce même campus, les policiers avaient réussi à déloger après un siège mémorable ce bâtiment, ainsi que les locaux abritant l'administration de l'université.

Cette fois, les étudiants proclament qu'ils "reprindront le

campus tout entier" en réoccupant les bâtiments les uns après les autres.

L'enquête à laquelle se sont livrés les policiers de Tokyo, à la suite des incidents du 18 janvier, leur a appris toutefois que les 745 étudiants qui avaient été arrêtés à ce moment-là provenaient de 72 universités réparties dans tout le Japon. Sept pour cent d'entre eux seulement appartenaient à l'université de Tokyo. Ces chiffres confirment que les étudiants maoïstes et marxistes et les autres étudiants de gauche étaient venus spécialement dans la capitale japonaise pour défendre l'action

des "enragés" de l'université de Tokyo.

Les interrogatoires des étudiants arrêtés récemment n'ont cependant pas apporté beaucoup d'autres éléments. Une "consigne de silence" a été passée entre chaque détenu. Aussi les policiers ont-ils dû demander au tribunal de proroger de 10 jours encore la détention des étudiants.

Aux Philippines

MANILLE (AFP) — L'université de Manille sera fermée pour 24 heures, à la suite des incidents qui s'y sont déroulés hier et au cours desquels sept personnes ont été blessées, dont un jeune homme, qui a été atteint d'une balle.

La police a maintenu en état d'arrestation 15 personnes, au lendemain d'une manifestation qui a réuni 2,000 manifestants et durant laquelle trois bombes artisanales ont explosé dans le campus, des vitres ont été brisées à coup de pierres et des voitures attaquées.

Les étudiants réclamaient la réintégration de quatre de leurs condisciples et la levée de la censure sur le journal de l'université.

■ aux quatre coins du monde

La situation au Pakistan

KARACHI (AFP) — Le président pakistanais Ayub Khan profiterait de son allocation radiodiffusée du 1er février pour inviter les leaders de l'opposition à une réunion sur le problème constitutionnel. Mais on estime que les dirigeants de l'opposition réclameraient avant toute chose la libération de MM. Zulfikar Ali Bhutto, président du parti populaire, et Mujibur Rahman, chef de la Ligue Awami du Pakistan oriental.

Pour l'instant, l'opposition a obtenu que les troubles récents fassent l'objet d'un débat parlementaire vendredi.

Bruxelles reconnaît Pékin

BRUXELLES (AFP) — Le gouvernement belge étudie de manière approfondie la possibilité de reconnaître la Chine populaire, surtout depuis que l'Italie et le Canada ont manifesté leur intention de le faire. La Belgique est, avec le Canada et l'Italie, un des signataires d'une résolution préconisant l'admission de Pékin à l'O.N.U. après que des accommodements aient pu être trouvés à l'égard de la Chine nationaliste.

Nationalisation en G.-Bretagne

LONDRES (AFP) — La nationalisation partielle des principales installations portuaires britanniques a été annoncée à la Chambre des communes par M. Richard Mars, ministre des transports. Une loi à cette fin sera présentée à la session 1969-70. Au total, 32 administrations portuaires sur 300 seront touchées.

Nouveaux ministres américains

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat a approuvé la nomination des secrétaires de l'aviation et de la marine. MM. Robert Seamans et John Chafee. Le premier a été longtemps directeur adjoint de la NASA. Le second était gouverneur du Rhode Island.

Le "mystère Kossyguine" subsiste

MOSCOU (AFP) — Le "mystère Kossyguine" que l'on avait pu croire éclairci, subsiste toujours: l'agence Tass, qui avait annoncé la présence du président du conseil des ministres au déjeuner offert par le praesidium du Soviet suprême et le gouvernement soviétique en l'honneur du président de la république du Sud-Yemen, a remplacé peu après cette information par une nouvelle dépêche où le nom de M. Kossyguine ne figurait plus.

Nixon confierait à Rockefeller une mission spéciale en Amérique latine

WASHINGTON (AFP) — La possibilité que M. Nelson Rockefeller dirige une mission spéciale envoyée en Amérique latine par le président Nixon a été accueillie avec une très grande satisfaction dans les milieux diplomatiques latino-américains de Washington.

Dans ces milieux, le gouverneur de New York a toujours été considéré comme la personnalité la plus indiquée pour guider la politique interaméricaine de la nouvelle administration des Etats-Unis en raison de sa longue association avec les pays d'Amérique latine, tant au service du gouvernement que sur le plan des affaires.

L'intention du président Nixon de confier à M. Rockefeller la direction d'une mission chargée d'une "réévaluation complète" de l'alliance pour le progrès a été confirmée mardi par le porte-parole de la Maison-Blanche. La question de l'envoi d'une telle mission a été évoquée pour la première fois au cours de l'entretien que le président des Etats-Unis a eu au lendemain de son investiture avec le secrétaire général de l'OEA, M. Galo Plaza. On précise dans l'entourage de ce dernier que c'est M. Plaza qui a suggéré au président Nixon de placer M. Rockefeller à la tête de cette mission.

Bien que le porte-parole de la Maison-Blanche ait souligné mardi qu'aucune décision n'avait encore été prise tant en ce qui concerne la mission elle-

même que la direction possible de cette mission par M. Rockefeller, on croit savoir que la suite qui sera donnée à l'initiative de M. Nixon dépend maintenant du gouverneur de New York.

Il est également permis de croire que M. Plaza pourra jouer un rôle décisif dans la décision de M. Rockefeller d'accepter ou non la tâche que le président Nixon désire lui confier.

Le secrétaire général de l'OEA se trouvait à New York mardi lorsque la Maison-Blanche a annoncé l'intention du président Nixon d'envoyer une mission en Amérique latine. On apprend que M. Plaza, qui devait rentrer à Washington dans la nuit de mardi à mercredi, a décidé de retarder jusqu'à vendredi son retour, selon toute vraisemblance pour procéder avec M. Rockefeller à un échange de vues sur cette question de vaste portée pour l'avenir des relations entre la nouvelle administration des Etats-Unis et les pays d'Amérique latine.

Une amitié personnelle de longue date unit le gouverneur de New York et l'ancien président de l'Equateur. Elle remonte à l'année 1944, lorsque M. Plaza représentait son pays comme ambassadeur à Washington et M. Rockefeller était le premier titulaire au poste de secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires interaméricaines qui venait d'être créé par le président Roosevelt.

Le Pérou a complété la saisie de la compagnie internationale des pétroles

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a officiellement confirmé mercredi que les autorités péruviennes ont complété la saisie de la Compagnie internationale des pétroles (IPC) en s'emparant des locaux de l'administration générale.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a précisé que cette saisie aurait fait suite à la rupture des négociations entre l'IPC et l'agence pétrolière péruvienne à propos du règlement d'une facture de 15

millions de dollars due par l'IPC. En attendant le règlement de cette note, les autorités péruviennes ont décidé de prendre ces mesures, a dit M. McCloskey qui a ajouté:

"Cette saisie pourrait devenir permanente si une solution n'intervient pas d'ici quelques jours." M. McCloskey a déclaré qu'il ne possédait aucune information permettant de confirmer les nouvelles selon lesquelles les employés de l'IPC ont été expulsés du Pérou. Par contre, ils ont été remplacés dans leurs fonc-

tions, à une ou deux exceptions près, par des fonctionnaires péruviens. Environ 20 employés américains ont visés par cette mesure. M. McCloskey a précisé que cette saisie est totalement indépendante du problème général des avoirs de l'IPC ou des biens de l'IPC qui avaient été saisis au mois d'octobre 1968 et qui comprenaient notamment les raffineries. "Malheureusement, a conclu M. McCloskey, les mesures prises par le gouvernement péruvien ne contribuent pas à la solution du problème principal."

FLAMMARION

Librairie Française - 1243 Université - Montréal - 866-6381

AVANT INVENTAIRE **SOLDE** Les 30-31 Janvier Le 1er Février jusqu'à de "BEAUX LIVRES" des "NOUVEAUTÉS" **50%**

Quelques exemples - Éditions ARTHAUD	Prix normal	Spécial
G. Conchon - Le Canada (relié)	\$12.60	\$ 8.00
Coll. Beaux-Pays: Route des Pyrénées-Florence-Romagne	12.60	6.40
Marcel Durliat - L'ART CATALAN	16.50	9.50
André Godard - L'ART DE L'IRAN	19.50	10.50
Marcel Brion - Paris en couleurs (format 11" x 12")	29.40	15.00
SPLÉNDEURS DES JARDINS D'ITALIE (format 13" x 11")	28.40	15.00

Et de nombreux autres ouvrages (Beaux-livres - nouveautés etc. . .) qu'il est impossible d'énumérer ici

PROFITEZ-EN 3 JOURS SEULEMENT - VENEZ NOUS VOIR.

ATTENTION - fermé pour inventaire le 3 février Ouvert le 4 à 9 heures

UNIVERSPORT vous avait invité à regarder samedi 25 janvier à 2 heures au cours de l'émission "Cent millions de JEUNES" à l'antenne de RADIO-CANADA le très beau film "VICTOIRE SUR LA NAHANNI" dont le livre est publié par FLAMMARION. Malheureusement un changement de programme en dernière heure a fait reporter le film au 1er février, même heure même poste. Les téléspectateurs voudront nous excuser pour ce contre-temps.

ALTITUDE 737

Faites un peu de sport à l'heure du lunch. Faites l'ascension de la Place Ville-Marie jusqu'à Altitude 737. Arrivé au but, 45 étages plus haut, servez-vous au plus somptueux des buffets en ville pour \$4.50 seulement. Réservation: 861-3511

Laissez le reste du monde à vos pieds.



Au premier de cordée: vous trouverez l'ascenseur d'Altitude 737 dans le hall central de la P.V.M.

regards sur le monde

Le conflit israélo-arabe : imposer la paix ?

par Maurice Duverger

La majorité des Français éprouvent une sympathie passionnée pour Israël. Peu portent les sources de cette passion, que les uns soient impures (la haine des Arabes) et les autres pures (la compassion pour le martyr des juifs sous l'occupation). Elle est un fait dont il faut tenir compte de toute façon. Elle limite la marge de manoeuvre des gouvernements. La négliger ou la provoquer de front la renforce et rend encore plus difficile la compréhension du problème. Dans ce domaine aussi, le dialogue vaut mieux que les oukases arbitraires.

Dans la passion de nos concitoyens, il y a d'ailleurs un élément valable au moins, dont toute politique doit assurer le respect: la nécessité d'assurer l'existence et la sécurité de l'Etat d'Israël. Parce que cette existence a paru menacée en 1967, les Israéliens ont suscité une immense sympathie bien qu'ils aient déclenché la guerre. Parce que l'embargo unilatéral décidé par la France donna l'impression que ce droit pourrait être moins bien défendu dans l'avenir, il a provoqué une vague d'indignation. La reconnaissance de ce droit par les Etats arabes est nécessaire à la pacification du Moyen-Orient.

Ils disposent d'un argument très fort pour s'y refuser. Que les Israéliens aient droit, comme tous les hommes, à former une nation libre, cela ne peut être contesté. Mais les Etats arabes sont fondés à dire qu'ils n'ont pas à faire les frais de l'existence d'une patrie juive. Nul ne peut nier que l'Etat d'Israël s'est installé sur une terre à majorité arabe, où il a établi sa domination et renversé la proportion des populations.

Mais le droit lui-même en partie devant les faits. Tous les systèmes juridiques font une place plus ou moins grande à la prescription. L'Etat d'Israël existe depuis vingt ans. Il n'est pas convenable maintenant qu'il puisse être transporté ailleurs. Les Arabes ne peuvent ignorer cette situation et le consensus qui s'est établi dans le reste du monde à son propos. Même si leur position est forte en théorie, quant aux origines de l'Etat d'Israël elle est faible en pratique quant à sa reconnaissance actuelle. Il leur faudra nécessairement accepter sur le point une "révision déclinatoire" de leur position s'ils veulent être réalistes.

Elle peut être rendue moins difficile par une révision équivalente de la position d'Israël sur deux points. D'abord, sur le principe de l'évacuation des territoires conquis lors de la guerre de six jours. On peut admettre la prescription pour les territoires acquis en 1949, à l'intérieur desquels l'Etat d'Israël a été admis aux Nations unies et reconnu par la plupart des autres pays, mais certainement pas pour ceux conquis voici dix-huit mois. On ne fera pas facilement accepter par les parties en cause la nécessité de procéder simultanément à l'abandon par Israël de ses conquêtes sur les Arabes et à la reconnaissance par les Arabes de l'Etat d'Israël, qui constitue les bases d'un compromis raisonnable.

Mais celui-ci ne peut se faire sur le dos des Palestiniens. Ils ont droit eux aussi, comme les Israéliens et comme tous les hommes à une patrie. Voici que relèvent la tête ces opprimés parmi les opprimés, ces humiliés parmi les humiliés, ces réfugiés de la domination des bédouins transjordanien. Rendre leurs commandos seuls responsables

de l'aggravation de la tension au Moyen-Orient, c'est admettre que les rebelles du F.L.N. étaient seuls responsables de l'agitation dans la France de 1940-1944 et non les occupants. Si déplorables que puissent être pour leurs victimes innocentes les méthodes employées par El Fath, elles sont les mêmes que celles de tous les résistants à travers l'histoire, quand il n'existe plus d'autres moyens pour un peuple de reconquérir sa liberté et sa dignité.

Le développement de la résistance palestinienne ne simplifie pas les problèmes, loin de là. Elle est différente de la résistance française entre 1940 et 1944 et de la lutte du F.L.N. en Algérie, parce qu'elle se déroule dans une population minoritaire et qu'elle s'appuie essentiellement sur des bases extérieures. Mais les peuples voisins ont trop conscience de la solidarité de tous les Arabes pour que leurs gouvernements ne soient pas forcés de soutenir cette résistance, si elle continue à se développer. Le rêve de l' "Umma" retrouve ainsi une force qui aggrave l'instabilité du Moyen-Orient.

Israël n'a rien à gagner à cette désagrégation progressive de la région. Dans un mécanisme de guérilla, la supériorité technique des armements ne joue plus, comme on l'a vu au Vietnam. Les Arabes reprendront ainsi peu à peu l'avantage sur les Israéliens. A l'heure actuelle, l'Etat juif est plus fort que ses voisins, malgré la disproportion des populations. Ses soldats peuvent faire à peu près ce qu'ils veulent, comme l'ont montré les trois dernières guerres et les opérations de représailles. Sa crainte d'une attaque brusquée ne paraît guère fondée, car celle-ci provoquerait aussitôt une réaction des Etats-Unis. De toute façon, la technique de la guerre préventive ou des représailles massives perd son efficacité contre les commandos, alors que ceux-ci poussent les Etats voisins à se radicaliser et à soutenir massivement El Fath. Contre cette pression de masse, le petit Israël pourra de moins en moins réagir, même s'il possède un jour la bombe atomique.

Plus il étend ou conserve des conquêtes, plus cette évolution devient probable: c'est-à-dire plus la situation devient insoluble. Il est donc urgent d'essayer de la résoudre maintenant. D'autant plus urgent qu'elle met de plus en plus en péril la paix mondiale. Une quatrième guerre judéo-arabe risquerait fort d'entraîner les Grands dans le conflit. Les Soviétiques peuvent difficilement laisser écraser de nouveaux leurs alliés sans perdre totalement la face et voir leur influence dans le monde très gravement compromise. De grandes guerres ont été déclenchées par des mécanismes semblables.

Il paraît difficile que les Français se refusent à reconnaître tous ces éléments fondamentaux de la nouvelle question d'Orient: droit des Israéliens à l'existence nationale et à la sécurité, "inadmissibilité" de l'acquisition de territoires par la guerre", droit des Palestiniens à l'existence nationale et à la sécurité, protection de la paix mondiale. Certes, ils sont partiellement contradictoires en fait. Leur conciliation nécessitera beaucoup d'imagination, de courage et de persévérance. Mais on a inventé dans les dernières décennies bien des solutions de droit ou de fait

"considèrent que le régime préférentiel dont bénéficient les produits originaires des Etats associés à leur importation dans la C.E.E. doit être intégralement maintenu." Il exprime "leur préoccupation en ce qui concerne l'orientation esquissée d'une nouvelle politique agricole commune de la C.E.E."

Les chefs d'Etat demandent en outre, "la mise en place d'un mécanisme efficace de soutien des prix de leurs produits."

Ils réclament, enfin, que "les aides européennes soient augmentées de façon substantielle, par rapport au montant des aides prévues par la convention de Yaoundé."

— partage de territoires, etc., — qui ont diminué la tension dans des situations du même genre, même si elles ne les ont pas entièrement réglés. Le jour où l'on sera vraiment décidé à empêcher d'exposer la chaudière du Moyen-Orient, l'aménagement technique de soupapes

de sûreté deviendra possible. Une chose est certaine en tout cas: l'élaboration d'une solution dépend avant tout des grandes puissances. La position des Israéliens est trop forte, celle des Arabes trop faible pour que les uns et les autres acceptent sans y être obligés les compromis nécessaires. Seule, d'autre part, une garantie explicite et précise des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. (au moins) peut assurer que ces compromis soient respectés et donner à toutes les parties en cause une sécurité suffisante. Il faut le dire crûment: il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient si les grandes puissances ne réussissent pas à la faire accepter, c'est-à-dire pratiquement à l'imposer. Et si les grandes puissances ne l'imposent pas rapidement, elles risquent d'être entraînées dans le conflit.

MONTRÉAL VENTE DE DISQUES CLASSIQUES

PHILIPS ET MERCURY 12" MICROSILLON STEREO 4.99 Spécial Rég. 6.29

LONDON CLASSIQUES 1 DISQUE VALABLE JUSQU'AU 15 FÉV.

- CS.6044 Vivaldi: THE SEASONS, Munchinger CS.6044... CS.6128 Delibes: COPPELIA... CS.6132 Paganini: 24 CAPRICES FOR VIOLIN... CS.6137 HARSCHICHORD RECITAL... CS.6201 Vivaldi: GUITAR CTO... CS.6240 Tchaikovsky: NUTCRACKER... CS.6422 Chopin: FOUR BALLADES... CS.6449 Bach: PIANO CTO... CS.6452 Tchaikovsky: SWAN LAKE... CS.6471 Schumann: FANTASIA/ETUDES... CS.6472 Ravel: GASPARD/CHOPIN... CS.6473 Mozart: SYMPHONY No. 40... CS.6499 Mozart: PIANO CTO... CS.6500 Schubert: SONATAS... CS.6501 Mozart: PIANO CTO... CS.6511 Dvorak: SYMPHONY No. 5... CS.6513 Mozart: DANCES & MARCHES... CS.6532 Mozart: PIANO CONCERTOS... CS.6534 Beethoven: 4 SONATAS... CS.6535 Beethoven: SONATAS... CS.6539 Brahms: PIANO CONCERTO... CS.6540 Brahms: VIOLIN SONATAS... CS.6541 Schöenberg: VERKLARTE NACHT... CS.6551 Tchaikovsky: SYMPHONY No. 4... CS.6552 Chopin: PREDLUD. OP. 48... CS.6553 Schumann: SYMPHONIES... CS.6554 Schumann: PIANO CONCERTO... CS.6555 Mendelssohn: SCOTCH SYMPHONY... CS.6556 Strauss: E IN HELDENLEBEN... CS.6557 Strauss: LSO SPRACH ZARATHUSTRA... CS.2504 Verdi: IL TROVATORE... CS.2505 La VOCE D'ITALIA... CS.2508 Puccini: MADAMA BUTTERFLY... CS.2509 Verdi: AIDA... CS.2510 Verdi: OTELLO... CS.2512 Donizetti: LUCIA DI LAMMERMOOR... CS.2513 Verdi: IL TROVATORE... CS.2514 Verdi: DON CARLO... CS.2515 Verdi: RIGOLETTO... CS.2516 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2517 Verdi: OTTELLO... CS.2518 Verdi: DON CARLO... CS.2519 Verdi: RIGOLETTO... CS.2520 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2521 Verdi: OTTELLO... CS.2522 Verdi: DON CARLO... CS.2523 Verdi: RIGOLETTO... CS.2524 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2525 Verdi: OTTELLO... CS.2526 Verdi: DON CARLO... CS.2527 Verdi: RIGOLETTO... CS.2528 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2529 Verdi: OTTELLO... CS.2530 Verdi: DON CARLO... CS.2531 Verdi: RIGOLETTO... CS.2532 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2533 Verdi: OTTELLO... CS.2534 Verdi: DON CARLO... CS.2535 Verdi: RIGOLETTO... CS.2536 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2537 Verdi: OTTELLO... CS.2538 Verdi: DON CARLO... CS.2539 Verdi: RIGOLETTO... CS.2540 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2541 Verdi: OTTELLO... CS.2542 Verdi: DON CARLO... CS.2543 Verdi: RIGOLETTO... CS.2544 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2545 Verdi: OTTELLO... CS.2546 Verdi: DON CARLO... CS.2547 Verdi: RIGOLETTO... CS.2548 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2549 Verdi: OTTELLO... CS.2550 Verdi: DON CARLO... CS.2551 Verdi: RIGOLETTO... CS.2552 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2553 Verdi: OTTELLO... CS.2554 Verdi: DON CARLO... CS.2555 Verdi: RIGOLETTO... CS.2556 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2557 Verdi: OTTELLO... CS.2558 Verdi: DON CARLO... CS.2559 Verdi: RIGOLETTO... CS.2560 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2561 Verdi: OTTELLO... CS.2562 Verdi: DON CARLO... CS.2563 Verdi: RIGOLETTO... CS.2564 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2565 Verdi: OTTELLO... CS.2566 Verdi: DON CARLO... CS.2567 Verdi: RIGOLETTO... CS.2568 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2569 Verdi: OTTELLO... CS.2570 Verdi: DON CARLO... CS.2571 Verdi: RIGOLETTO... CS.2572 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2573 Verdi: OTTELLO... CS.2574 Verdi: DON CARLO... CS.2575 Verdi: RIGOLETTO... CS.2576 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2577 Verdi: OTTELLO... CS.2578 Verdi: DON CARLO... CS.2579 Verdi: RIGOLETTO... CS.2580 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2581 Verdi: OTTELLO... CS.2582 Verdi: DON CARLO... CS.2583 Verdi: RIGOLETTO... CS.2584 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2585 Verdi: OTTELLO... CS.2586 Verdi: DON CARLO... CS.2587 Verdi: RIGOLETTO... CS.2588 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2589 Verdi: OTTELLO... CS.2590 Verdi: DON CARLO... CS.2591 Verdi: RIGOLETTO... CS.2592 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2593 Verdi: OTTELLO... CS.2594 Verdi: DON CARLO... CS.2595 Verdi: RIGOLETTO... CS.2596 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2597 Verdi: OTTELLO... CS.2598 Verdi: DON CARLO... CS.2599 Verdi: RIGOLETTO... CS.2600 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2601 Verdi: OTTELLO... CS.2602 Verdi: DON CARLO... CS.2603 Verdi: RIGOLETTO... CS.2604 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2605 Verdi: OTTELLO... CS.2606 Verdi: DON CARLO... CS.2607 Verdi: RIGOLETTO... CS.2608 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2609 Verdi: OTTELLO... CS.2610 Verdi: DON CARLO... CS.2611 Verdi: RIGOLETTO... CS.2612 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2613 Verdi: OTTELLO... CS.2614 Verdi: DON CARLO... CS.2615 Verdi: RIGOLETTO... CS.2616 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2617 Verdi: OTTELLO... CS.2618 Verdi: DON CARLO... CS.2619 Verdi: RIGOLETTO... CS.2620 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2621 Verdi: OTTELLO... CS.2622 Verdi: DON CARLO... CS.2623 Verdi: RIGOLETTO... CS.2624 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2625 Verdi: OTTELLO... CS.2626 Verdi: DON CARLO... CS.2627 Verdi: RIGOLETTO... CS.2628 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2629 Verdi: OTTELLO... CS.2630 Verdi: DON CARLO... CS.2631 Verdi: RIGOLETTO... CS.2632 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2633 Verdi: OTTELLO... CS.2634 Verdi: DON CARLO... CS.2635 Verdi: RIGOLETTO... CS.2636 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2637 Verdi: OTTELLO... CS.2638 Verdi: DON CARLO... CS.2639 Verdi: RIGOLETTO... CS.2640 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2641 Verdi: OTTELLO... CS.2642 Verdi: DON CARLO... CS.2643 Verdi: RIGOLETTO... CS.2644 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2645 Verdi: OTTELLO... CS.2646 Verdi: DON CARLO... CS.2647 Verdi: RIGOLETTO... CS.2648 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2649 Verdi: OTTELLO... CS.2650 Verdi: DON CARLO... CS.2651 Verdi: RIGOLETTO... CS.2652 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2653 Verdi: OTTELLO... CS.2654 Verdi: DON CARLO... CS.2655 Verdi: RIGOLETTO... CS.2656 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2657 Verdi: OTTELLO... CS.2658 Verdi: DON CARLO... CS.2659 Verdi: RIGOLETTO... CS.2660 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2661 Verdi: OTTELLO... CS.2662 Verdi: DON CARLO... CS.2663 Verdi: RIGOLETTO... CS.2664 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2665 Verdi: OTTELLO... CS.2666 Verdi: DON CARLO... CS.2667 Verdi: RIGOLETTO... CS.2668 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2669 Verdi: OTTELLO... CS.2670 Verdi: DON CARLO... CS.2671 Verdi: RIGOLETTO... CS.2672 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2673 Verdi: OTTELLO... CS.2674 Verdi: DON CARLO... CS.2675 Verdi: RIGOLETTO... CS.2676 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2677 Verdi: OTTELLO... CS.2678 Verdi: DON CARLO... CS.2679 Verdi: RIGOLETTO... CS.2680 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2681 Verdi: OTTELLO... CS.2682 Verdi: DON CARLO... CS.2683 Verdi: RIGOLETTO... CS.2684 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2685 Verdi: OTTELLO... CS.2686 Verdi: DON CARLO... CS.2687 Verdi: RIGOLETTO... CS.2688 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2689 Verdi: OTTELLO... CS.2690 Verdi: DON CARLO... CS.2691 Verdi: RIGOLETTO... CS.2692 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2693 Verdi: OTTELLO... CS.2694 Verdi: DON CARLO... CS.2695 Verdi: RIGOLETTO... CS.2696 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2697 Verdi: OTTELLO... CS.2698 Verdi: DON CARLO... CS.2699 Verdi: RIGOLETTO... CS.2700 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2701 Verdi: OTTELLO... CS.2702 Verdi: DON CARLO... CS.2703 Verdi: RIGOLETTO... CS.2704 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2705 Verdi: OTTELLO... CS.2706 Verdi: DON CARLO... CS.2707 Verdi: RIGOLETTO... CS.2708 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2709 Verdi: OTTELLO... CS.2710 Verdi: DON CARLO... CS.2711 Verdi: RIGOLETTO... CS.2712 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2713 Verdi: OTTELLO... CS.2714 Verdi: DON CARLO... CS.2715 Verdi: RIGOLETTO... CS.2716 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2717 Verdi: OTTELLO... CS.2718 Verdi: DON CARLO... CS.2719 Verdi: RIGOLETTO... CS.2720 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2721 Verdi: OTTELLO... CS.2722 Verdi: DON CARLO... CS.2723 Verdi: RIGOLETTO... CS.2724 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2725 Verdi: OTTELLO... CS.2726 Verdi: DON CARLO... CS.2727 Verdi: RIGOLETTO... CS.2728 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2729 Verdi: OTTELLO... CS.2730 Verdi: DON CARLO... CS.2731 Verdi: RIGOLETTO... CS.2732 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2733 Verdi: OTTELLO... CS.2734 Verdi: DON CARLO... CS.2735 Verdi: RIGOLETTO... CS.2736 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2737 Verdi: OTTELLO... CS.2738 Verdi: DON CARLO... CS.2739 Verdi: RIGOLETTO... CS.2740 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2741 Verdi: OTTELLO... CS.2742 Verdi: DON CARLO... CS.2743 Verdi: RIGOLETTO... CS.2744 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2745 Verdi: OTTELLO... CS.2746 Verdi: DON CARLO... CS.2747 Verdi: RIGOLETTO... CS.2748 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2749 Verdi: OTTELLO... CS.2750 Verdi: DON CARLO... CS.2751 Verdi: RIGOLETTO... CS.2752 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2753 Verdi: OTTELLO... CS.2754 Verdi: DON CARLO... CS.2755 Verdi: RIGOLETTO... CS.2756 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2757 Verdi: OTTELLO... CS.2758 Verdi: DON CARLO... CS.2759 Verdi: RIGOLETTO... CS.2760 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2761 Verdi: OTTELLO... CS.2762 Verdi: DON CARLO... CS.2763 Verdi: RIGOLETTO... CS.2764 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2765 Verdi: OTTELLO... CS.2766 Verdi: DON CARLO... CS.2767 Verdi: RIGOLETTO... CS.2768 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2769 Verdi: OTTELLO... CS.2770 Verdi: DON CARLO... CS.2771 Verdi: RIGOLETTO... CS.2772 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2773 Verdi: OTTELLO... CS.2774 Verdi: DON CARLO... CS.2775 Verdi: RIGOLETTO... CS.2776 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2777 Verdi: OTTELLO... CS.2778 Verdi: DON CARLO... CS.2779 Verdi: RIGOLETTO... CS.2780 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2781 Verdi: OTTELLO... CS.2782 Verdi: DON CARLO... CS.2783 Verdi: RIGOLETTO... CS.2784 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2785 Verdi: OTTELLO... CS.2786 Verdi: DON CARLO... CS.2787 Verdi: RIGOLETTO... CS.2788 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2789 Verdi: OTTELLO... CS.2790 Verdi: DON CARLO... CS.2791 Verdi: RIGOLETTO... CS.2792 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2793 Verdi: OTTELLO... CS.2794 Verdi: DON CARLO... CS.2795 Verdi: RIGOLETTO... CS.2796 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2797 Verdi: OTTELLO... CS.2798 Verdi: DON CARLO... CS.2799 Verdi: RIGOLETTO... CS.2800 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2801 Verdi: OTTELLO... CS.2802 Verdi: DON CARLO... CS.2803 Verdi: RIGOLETTO... CS.2804 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2805 Verdi: OTTELLO... CS.2806 Verdi: DON CARLO... CS.2807 Verdi: RIGOLETTO... CS.2808 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2809 Verdi: OTTELLO... CS.2810 Verdi: DON CARLO... CS.2811 Verdi: RIGOLETTO... CS.2812 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2813 Verdi: OTTELLO... CS.2814 Verdi: DON CARLO... CS.2815 Verdi: RIGOLETTO... CS.2816 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2817 Verdi: OTTELLO... CS.2818 Verdi: DON CARLO... CS.2819 Verdi: RIGOLETTO... CS.2820 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2821 Verdi: OTTELLO... CS.2822 Verdi: DON CARLO... CS.2823 Verdi: RIGOLETTO... CS.2824 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2825 Verdi: OTTELLO... CS.2826 Verdi: DON CARLO... CS.2827 Verdi: RIGOLETTO... CS.2828 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2829 Verdi: OTTELLO... CS.2830 Verdi: DON CARLO... CS.2831 Verdi: RIGOLETTO... CS.2832 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2833 Verdi: OTTELLO... CS.2834 Verdi: DON CARLO... CS.2835 Verdi: RIGOLETTO... CS.2836 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2837 Verdi: OTTELLO... CS.2838 Verdi: DON CARLO... CS.2839 Verdi: RIGOLETTO... CS.2840 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2841 Verdi: OTTELLO... CS.2842 Verdi: DON CARLO... CS.2843 Verdi: RIGOLETTO... CS.2844 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2845 Verdi: OTTELLO... CS.2846 Verdi: DON CARLO... CS.2847 Verdi: RIGOLETTO... CS.2848 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2849 Verdi: OTTELLO... CS.2850 Verdi: DON CARLO... CS.2851 Verdi: RIGOLETTO... CS.2852 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2853 Verdi: OTTELLO... CS.2854 Verdi: DON CARLO... CS.2855 Verdi: RIGOLETTO... CS.2856 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2857 Verdi: OTTELLO... CS.2858 Verdi: DON CARLO... CS.2859 Verdi: RIGOLETTO... CS.2860 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2861 Verdi: OTTELLO... CS.2862 Verdi: DON CARLO... CS.2863 Verdi: RIGOLETTO... CS.2864 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2865 Verdi: OTTELLO... CS.2866 Verdi: DON CARLO... CS.2867 Verdi: RIGOLETTO... CS.2868 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2869 Verdi: OTTELLO... CS.2870 Verdi: DON CARLO... CS.2871 Verdi: RIGOLETTO... CS.2872 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2873 Verdi: OTTELLO... CS.2874 Verdi: DON CARLO... CS.2875 Verdi: RIGOLETTO... CS.2876 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2877 Verdi: OTTELLO... CS.2878 Verdi: DON CARLO... CS.2879 Verdi: RIGOLETTO... CS.2880 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2881 Verdi: OTTELLO... CS.2882 Verdi: DON CARLO... CS.2883 Verdi: RIGOLETTO... CS.2884 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2885 Verdi: OTTELLO... CS.2886 Verdi: DON CARLO... CS.2887 Verdi: RIGOLETTO... CS.2888 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2889 Verdi: OTTELLO... CS.2890 Verdi: DON CARLO... CS.2891 Verdi: RIGOLETTO... CS.2892 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2893 Verdi: OTTELLO... CS.2894 Verdi: DON CARLO... CS.2895 Verdi: RIGOLETTO... CS.2896 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2897 Verdi: OTTELLO... CS.2898 Verdi: DON CARLO... CS.2899 Verdi: RIGOLETTO... CS.2900 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2901 Verdi: OTTELLO... CS.2902 Verdi: DON CARLO... CS.2903 Verdi: RIGOLETTO... CS.2904 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2905 Verdi: OTTELLO... CS.2906 Verdi: DON CARLO... CS.2907 Verdi: RIGOLETTO... CS.2908 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2909 Verdi: OTTELLO... CS.2910 Verdi: DON CARLO... CS.2911 Verdi: RIGOLETTO... CS.2912 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2913 Verdi: OTTELLO... CS.2914 Verdi: DON CARLO... CS.2915 Verdi: RIGOLETTO... CS.2916 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2917 Verdi: OTTELLO... CS.2918 Verdi: DON CARLO... CS.2919 Verdi: RIGOLETTO... CS.2920 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2921 Verdi: OTTELLO... CS.2922 Verdi: DON CARLO... CS.2923 Verdi: RIGOLETTO... CS.2924 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2925 Verdi: OTTELLO... CS.2926 Verdi: DON CARLO... CS.2927 Verdi: RIGOLETTO... CS.2928 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2929 Verdi: OTTELLO... CS.2930 Verdi: DON CARLO... CS.2931 Verdi: RIGOLETTO... CS.2932 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2933 Verdi: OTTELLO... CS.2934 Verdi: DON CARLO... CS.2935 Verdi: RIGOLETTO... CS.2936 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2937 Verdi: OTTELLO... CS.2938 Verdi: DON CARLO... CS.2939 Verdi: RIGOLETTO... CS.2940 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2941 Verdi: OTTELLO... CS.2942 Verdi: DON CARLO... CS.2943 Verdi: RIGOLETTO... CS.2944 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2945 Verdi: OTTELLO... CS.2946 Verdi: DON CARLO... CS.2947 Verdi: RIGOLETTO... CS.2948 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2949 Verdi: OTTELLO... CS.2950 Verdi: DON CARLO... CS.2951 Verdi: RIGOLETTO... CS.2952 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2953 Verdi: OTTELLO... CS.2954 Verdi: DON CARLO... CS.2955 Verdi: RIGOLETTO... CS.2956 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2957 Verdi: OTTELLO... CS.2958 Verdi: DON CARLO... CS.2959 Verdi: RIGOLETTO... CS.2960 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2961 Verdi: OTTELLO... CS.2962 Verdi: DON CARLO... CS.2963 Verdi: RIGOLETTO... CS.2964 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2965 Verdi: OTTELLO... CS.2966 Verdi: DON CARLO... CS.2967 Verdi: RIGOLETTO... CS.2968 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2969 Verdi: OTTELLO... CS.2970 Verdi: DON CARLO... CS.2971 Verdi: RIGOLETTO... CS.2972 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2973 Verdi: OTTELLO... CS.2974 Verdi: DON CARLO... CS.2975 Verdi: RIGOLETTO... CS.2976 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2977 Verdi: OTTELLO... CS.2978 Verdi: DON CARLO... CS.2979 Verdi: RIGOLETTO... CS.2980 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2981 Verdi: OTTELLO... CS.2982 Verdi: DON CARLO... CS.2983 Verdi: RIGOLETTO... CS.2984 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2985 Verdi: OTTELLO... CS.2986 Verdi: DON CARLO... CS.2987 Verdi: RIGOLETTO... CS.2988 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2989 Verdi: OTTELLO... CS.2990 Verdi: DON CARLO... CS.2991 Verdi: RIGOLETTO... CS.2992 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2993 Verdi: OTTELLO... CS.2994 Verdi: DON CARLO... CS.2995 Verdi: RIGOLETTO... CS.2996 Verdi: LA TRAVIATA... CS.2997 Verdi: OTTELLO... CS.2998 Verdi: DON CARLO... CS.2999 Verdi: RIGOLETTO... CS.3000 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3001 Verdi: OTTELLO... CS.3002 Verdi: DON CARLO... CS.3003 Verdi: RIGOLETTO... CS.3004 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3005 Verdi: OTTELLO... CS.3006 Verdi: DON CARLO... CS.3007 Verdi: RIGOLETTO... CS.3008 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3009 Verdi: OTTELLO... CS.3010 Verdi: DON CARLO... CS.3011 Verdi: RIGOLETTO... CS.3012 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3013 Verdi: OTTELLO... CS.3014 Verdi: DON CARLO... CS.3015 Verdi: RIGOLETTO... CS.3016 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3017 Verdi: OTTELLO... CS.3018 Verdi: DON CARLO... CS.3019 Verdi: RIGOLETTO... CS.3020 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3021 Verdi: OTTELLO... CS.3022 Verdi: DON CARLO... CS.3023 Verdi: RIGOLETTO... CS.3024 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3025 Verdi: OTTELLO... CS.3026 Verdi: DON CARLO... CS.3027 Verdi: RIGOLETTO... CS.3028 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3029 Verdi: OTTELLO... CS.3030 Verdi: DON CARLO... CS.3031 Verdi: RIGOLETTO... CS.3032 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3033 Verdi: OTTELLO... CS.3034 Verdi: DON CARLO... CS.3035 Verdi: RIGOLETTO... CS.3036 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3037 Verdi: OTTELLO... CS.3038 Verdi: DON CARLO... CS.3039 Verdi: RIGOLETTO... CS.3040 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3041 Verdi: OTTELLO... CS.3042 Verdi: DON CARLO... CS.3043 Verdi: RIGOLETTO... CS.3044 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3045 Verdi: OTTELLO... CS.3046 Verdi: DON CARLO... CS.3047 Verdi: RIGOLETTO... CS.3048 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3049 Verdi: OTTELLO... CS.3050 Verdi: DON CARLO... CS.3051 Verdi: RIGOLETTO... CS.3052 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3053 Verdi: OTTELLO... CS.3054 Verdi: DON CARLO... CS.3055 Verdi: RIGOLETTO... CS.3056 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3057 Verdi: OTTELLO... CS.3058 Verdi: DON CARLO... CS.3059 Verdi: RIGOLETTO... CS.3060 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3061 Verdi: OTTELLO... CS.3062 Verdi: DON CARLO... CS.3063 Verdi: RIGOLETTO... CS.3064 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3065 Verdi: OTTELLO... CS.3066 Verdi: DON CARLO... CS.3067 Verdi: RIGOLETTO... CS.3068 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3069 Verdi: OTTELLO... CS.3070 Verdi: DON CARLO... CS.3071 Verdi: RIGOLETTO... CS.3072 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3073 Verdi: OTTELLO... CS.3074 Verdi: DON CARLO... CS.3075 Verdi: RIGOLETTO... CS.3076 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3077 Verdi: OTTELLO... CS.3078 Verdi: DON CARLO... CS.3079 Verdi: RIGOLETTO... CS.3080 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3081 Verdi: OTTELLO... CS.3082 Verdi: DON CARLO... CS.3083 Verdi: RIGOLETTO... CS.3084 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3085 Verdi: OTTELLO... CS.3086 Verdi: DON CARLO... CS.3087 Verdi: RIGOLETTO... CS.3088 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3089 Verdi: OTTELLO... CS.3090 Verdi: DON CARLO... CS.3091 Verdi: RIGOLETTO... CS.3092 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3093 Verdi: OTTELLO... CS.3094 Verdi: DON CARLO... CS.3095 Verdi: RIGOLETTO... CS.3096 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3097 Verdi: OTTELLO... CS.3098 Verdi: DON CARLO... CS.3099 Verdi: RIGOLETTO... CS.3100 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3101 Verdi: OTTELLO... CS.3102 Verdi: DON CARLO... CS.3103 Verdi: RIGOLETTO... CS.3104 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3105 Verdi: OTTELLO... CS.3106 Verdi: DON CARLO... CS.3107 Verdi: RIGOLETTO... CS.3108 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3109 Verdi: OTTELLO... CS.3110 Verdi: DON CARLO... CS.3111 Verdi: RIGOLETTO... CS.3112 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3113 Verdi: OTTELLO... CS.3114 Verdi: DON CARLO... CS.3115 Verdi: RIGOLETTO... CS.3116 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3117 Verdi: OTTELLO... CS.3118 Verdi: DON CARLO... CS.3119 Verdi: RIGOLETTO... CS.3120 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3121 Verdi: OTTELLO... CS.3122 Verdi: DON CARLO... CS.3123 Verdi: RIGOLETTO... CS.3124 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3125 Verdi: OTTELLO... CS.3126 Verdi: DON CARLO... CS.3127 Verdi: RIGOLETTO... CS.3128 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3129 Verdi: OTTELLO... CS.3130 Verdi: DON CARLO... CS.3131 Verdi: RIGOLETTO... CS.3132 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3133 Verdi: OTTELLO... CS.3134 Verdi: DON CARLO... CS.3135 Verdi: RIGOLETTO... CS.3136 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3137 Verdi: OTTELLO... CS.3138 Verdi: DON CARLO... CS.3139 Verdi: RIGOLETTO... CS.3140 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3141 Verdi: OTTELLO... CS.3142 Verdi: DON CARLO... CS.3143 Verdi: RIGOLETTO... CS.3144 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3145 Verdi: OTTELLO... CS.3146 Verdi: DON CARLO... CS.3147 Verdi: RIGOLETTO... CS.3148 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3149 Verdi: OTTELLO... CS.3150 Verdi: DON CARLO... CS.3151 Verdi: RIGOLETTO... CS.3152 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3153 Verdi: OTTELLO... CS.3154 Verdi: DON CARLO... CS.3155 Verdi: RIGOLETTO... CS.3156 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3157 Verdi: OTTELLO... CS.3158 Verdi: DON CARLO... CS.3159 Verdi: RIGOLETTO... CS.3160 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3161 Verdi: OTTELLO... CS.3162 Verdi: DON CARLO... CS.3163 Verdi: RIGOLETTO... CS.3164 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3165 Verdi: OTTELLO... CS.3166 Verdi: DON CARLO... CS.3167 Verdi: RIGOLETTO... CS.3168 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3169 Verdi: OTTELLO... CS.3170 Verdi: DON CARLO... CS.3171 Verdi: RIGOLETTO... CS.3172 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3173 Verdi: OTTELLO... CS.3174 Verdi: DON CARLO... CS.3175 Verdi: RIGOLETTO... CS.3176 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3177 Verdi: OTTELLO... CS.3178 Verdi: DON CARLO... CS.3179 Verdi: RIGOLETTO... CS.3180 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3181 Verdi: OTTELLO... CS.3182 Verdi: DON CARLO... CS.3183 Verdi: RIGOLETTO... CS.3184 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3185 Verdi: OTTELLO... CS.3186 Verdi: DON CARLO... CS.3187 Verdi: RIGOLETTO... CS.3188 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3189 Verdi: OTTELLO... CS.3190 Verdi: DON CARLO... CS.3191 Verdi: RIGOLETTO... CS.3192 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3193 Verdi: OTTELLO... CS.3194 Verdi: DON CARLO... CS.3195 Verdi: RIGOLETTO... CS.3196 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3197 Verdi: OTTELLO... CS.3198 Verdi: DON CARLO... CS.3199 Verdi: RIGOLETTO... CS.3200 Verdi: LA TRAVIATA... CS.3201 Verdi: OTTELLO... CS.3202 Verdi: DON CARLO... CS.3203 Verdi: RIGOLETTO... CS.3204 Verdi: LA TRAVIATA... CS.32

Les caisses municipales de retraite

Le "front syndical" laisse à l'administration la responsabilité de rendre l'entente publique

par Jean-Claude Leclerc

Dévoiant les grandes lignes de l'entente intervenue entre l'administration Drapeau-Saulnier et le Front commun des employés municipaux, les dirigeants syndicaux ont chanté victoire hier après-midi à l'aréna Maurice-Richard, en présence de quelque 1.500 employés inquiets de l'avenir des caisses de retraite.

Mais le Front commun, suite à un accord avec l'administration municipale, a décrété le huis clos et demandé aux journalistes la discrétion la plus totale sur ce qu'il advenait, dans cette entente, des contributions que la ville de Montréal s'est fait dispenser, par l'article 9 du bill 295, de verser aux caisses des employés.

Les dirigeants syndicaux se sont dits unanimes à considérer l'entente comme "une victoire syndicale". L'entente comprend trois points. D'abord, la ville a promis qu'à l'avenir toute formule de fonds de pension ferait l'objet d'une consultation et d'un accord avec les syndicats.

Ensuite — et c'est là que le huis clos fut décrété — la ville a donné au front commun une garantie écrite concernant les contributions qu'elle devait normalement verser, garantie que les dirigeants syndicaux laissent à l'administration

Drapeau-Saulnier le soin de rendre publique.

Enfin, le front commun a obtenu qu'on étudie la représentativité des administrateurs actuels des fonds de pensions qui, sauf dans le cas de la caisse des policiers, sont des représentants majoritaires de l'administration.

"Le pire est réglé, mais la bataille n'est pas finie", a déclaré M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec.

M. Laberge, qui était accompagné du président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin — les deux dirigeants furent lé-

gèrement hués — a affirmé que le front commun devait maintenant présenter un mémoire au comité d'étude qui, d'ici six mois, doit faire rapport aux autorités provinciales sur le problème des caisses municipales.

"La menace qui pesait sur les fonds de pension est toujours là, a poursuivi M. Laberge. On ne sait pas ce que ce comité va recommander ni ce que l'Assemblée nationale va décider."

Plusieurs employés se sont montrés réticents, comprenant mal la solution acceptée par le front commun en ce qui regarde les contributions de

la ville aux quatre fonds de pension.

Mais le président de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers, le sergent Roger Lavigne, en a rassuré plusieurs en affirmant que les contributions déjà versées par la ville pour l'année commencée ne seraient pas remises au trésor municipal, du moins en ce qui concerne les policiers, à qui la ville avait déjà versé pour \$15 million de contributions. "On l'a, puis ils ne l'auront pas!" a-t-il lancé au milieu des applaudissements.

L'assemblée s'est également montrée fort satisfaite de la

création du front commun et bon nombre souhaitent qu'il devienne permanent.

Huis clos

Des journalistes se sont étonnés que les syndicats, dont plusieurs dirigeants ont déjà stigmatisé ce qu'ils appellent l'administration anti-démocratique du régime Drapeau-Saulnier et la "politique du silence" à l'hôtel de ville, aient consenti à taire une partie de cette entente dont le caractère public n'échappe à personne.

Mardi soir, lors de la première partie de la séance du

conseil municipal, le conseiller Roland Bourret a demandé au président du comité exécutif s'il n'y avait pas lieu d'informer le conseil des termes de l'entente qui lie la ville.

M. Lucien Saulnier a répondu dans les termes suivants: "Nous nous sommes compris sur la qualité de la garantie qui était donnée dans la loi (bill 295) et également sur les diverses éventualités qui peuvent suivre les conclusions de la commission d'étude mise sur pied par le gouvernement provincial, et nous nous sommes entendus pour qu'à la suite de cette étude les mesures qui seront prises le seront en

consultation avec les employés de la ville."

Réponse qui a fait dire au conseiller Gérard Loiselle, s'adressant à son collègue Roland Bourret, membre du Parti civique: "Tu n'en sais pas plus que tout à l'heure!"

Il ne fait cependant pas de doute que l'administration Drapeau-Saulnier ne pourra pas tenir secrète une telle entente dont l'enjeu, non seulement pour les employés, mais pour les contribuables, est de quelque \$20 millions.

A moins de revirements, fort improbables, à l'intérieur des assemblées générales des dix syndicats membres du front commun, le problème immédiat des caisses est donc réglé en ce qui regarde la partie syndicale. Reste maintenant à voir comment la ville s'en tirera avec la solution que le comité exécutif a acceptée à la suite de la campagne de protestation du front commun des employés municipaux.

Les chiros chez les Kinsmen

Le Dr Jean-Paul Bergeron, président du Syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec, était confédéré à l'assemblée générale du Kinsmen-Alouette dont le nouveau président est Me Pierre Bourque. Le Syndicat professionnel compte près de deux cents chiropraticiens reconnus, tous membres de la section du Québec de l'Association chiropratique canadienne.

Président d'université

FREDERICTON (PC) — Le Dr Colin B. Mackay, président de l'Université du Nouveau-Brunswick, qui prend sa retraite, a annoncé la nomination du Dr James O. Dineen, doyen de la faculté du génie, comme président — désigné de l'université.

SALAIRE JUSQU'À \$22,000 par année.

DIRECTEUR EXÉCUTIF

CONSEIL CANADIEN DES CONSOMMATEURS

OTTAWA

Le Conseil Canadien des Consommateurs récemment créé recherche les services d'un administrateur senior responsable de la recherche, des publications, des relations publiques et de la liaison avec le Conseil.

QUALIFICATIONS

- Une maîtrise en sciences sociales, économiques ou en administration des affaires.
- Être âgé de 30 à 50 ans.
- Être apte à instaurer et exécuter des programmes dans le domaine concernant les consommateurs.
- Expérience comme administrateur senior dans une association sans but lucratif ou commerciale, dans une firme de produits de consommation ou dans un service public.
- Il est souhaitable de parler couramment l'anglais et le français.

Veuillez poser votre candidature par lettre en incluant le curriculum vitae au Président du Conseil:

DR. DAVID S.R. LEIGHTON,
SCHOOL OF BUSINESS ADMINISTRATION,
UNIVERSITY OF WESTERN ONTARIO,
LONDON, ONTARIO,
Tel.: 679-3236 (Code 519)

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PAPINEAU

PROFESSEURS DEMANDÉS POUR SEPTEMBRE 1969

SECTEUR PROFESSIONNEL — Polyvalente de Buckingham.

Le candidat doit être détenteur d'un diplôme dans la spécialité postulée. On donnera la préférence à ceux qui ont de l'expérience dans l'industrie et qui ont poursuivi des études pédagogiques.

N.B. Nous aurons besoin d'un certain nombre de candidats bilingues.

Spécialité	Niveau d'Enseignement
1 professeur pour laboratoire électrique et électronique	métier
1 professeur d'électricité	exploration et initiation au travail
1 professeur pour construction	métier
1 professeur pour construction	exploration et initiation au travail
1 professeur de mécanique ajustage	métier et exploration
1 professeur pour mécanique automobile	métier et exploration
1 professeur pour débosselage et peinture	exploration et initiation au travail
1 professeur de soudure	métier et exploration
1 professeur de dessin industriel	initiation au travail
1 professeur de couture pour dames	métier
2 professeurs de couture domestique	culturel
1 professeur pour cuisine de restaurant et service de table	initiation au travail
2 professeurs d'art culinaire	culturel
1 professeur de soin de beauté	culturel
1 professeur en informatique	métier

COURS GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

- 3 professeurs féminins en éducation physique
- 3 professeurs masculins en éducation physique
- 1 professeur de musique spécialisé en flûtes à bec, instruments Orffs et les dernières méthodes actives
- 1 professeur d'arts plastiques.

S.V.P. Adresser votre demande d'emploi à:

Antoine Morin, D.G.E.,
Commission Scolaire Régionale Papineau,
C.P. 337,
Tél.: 986-8511,
Masson, Co. Papineau, P.Q.

DIRECTEUR DU PERSONNEL

La Commission scolaire régionale de l'Estrie est à la recherche d'un directeur pour son service du personnel. Celui-ci aura la responsabilité des divisions suivantes: effectifs, formation et administration. Il devra participer à l'élaboration des politiques de la Commission scolaire; recruter tout le personnel; préparer et administrer le budget du service; négocier et appliquer les conventions collectives, etc. . . .

QUALIFICATIONS:

- 1- Posséder un diplôme dans le domaine correspondant à au moins (16) ans d'études ou toute autre préparation jugée équivalente;
- 2- Avoir cinq (5) ans et plus d'expérience dans l'administration du personnel ou à une fonction similaire.

TRAITEMENT: basé sur l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir une demande écrite au plus tard le 11 février 1969 à:

Monsieur Laurent Wilson, directeur général
La Commission scolaire régionale de l'Estrie
Dossier # 3-001
740 ouest, rue Galt
Sherbrooke, (Québec)

Carrières et Professions

La Commission Scolaire Régionale Legardeur

demande

Un professeur masculin de Catéchèse pour assurer à temps plein l'enseignement des sciences religieuses à des groupes de 11ème année à l'école régionale Jean-Baptiste Meilleur à Repentigny.

Adresser les demandes à:

M. J. Augustin St-Laurent, Directeur,
777, boul. Iberville,
Repentigny, P.Q.
Tél.: 581-1320

SERVICE CONFIDENTIEL

Afin d'éliminer tout risque d'identité entre nos lecteurs et annonceurs de CARRIÈRES ET PROFESSIONS, nous offrons un "service confidentiel". Il s'agit de mailer une enveloppe adressée au Service Confidentiel de LE DEVOIR, Case 100, Montréal 3, dans laquelle vous aurez glissé l'enveloppe adressée au numéro de case spécifiée dans l'annonce, ainsi que la liste de firmes ou personnes dont vous n'aimeriez pas être lu. Dans l'affirmative, nous vous retournerons votre demande d'emploi.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA F.I.A.F.

La Fédération Internationale des Archives du Film (F.I.A.F.), qui a pour objet de développer la coopération entre les cinémathèques de tous les pays et d'encourager leurs efforts sur le plan international, cherche un (ou une) secrétaire exécutif (ve), plein temps ou mi-temps, pour son siège situé à Paris. Les candidats doivent avoir des connaissances dans le domaine cinématographique et pratiquer couramment le français et l'anglais. Les candidatures doivent parvenir avant le 28 février 1969 à M. Jacques Ledoux, Secrétaire Général de la F.I.A.F., 23 rue Ravenstein, Bruxelles 1, sur formulaire approprié qui sera envoyé sur simple demande.

Bureau de l'Orientation Scolaire et Professionnelle

OFFRE D'EMPLOI

Le Service des études est à la recherche de conseillers (ères) en orientation scolaire et professionnelle; plusieurs postes sont disponibles.

FONCTION:

- Orientation scolaire et professionnelle dans les écoles secondaires de la C.E.C.M.

POSSIBILITÉS OFFERTES

- Ecoles avec enseignement traditionnel
- Ecoles avec options graduées
- Secteur classique
- Secteur de l'enfance exceptionnelle

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

- Pour la présente année scolaire: dès que possible
- Pour la prochaine année scolaire: le 1er juillet 1969

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience, ainsi que les motifs de leur demande, à:

DIRECTEURS D'ÉCOLE

La Commission Scolaire Régionale des Monts, Matane demande pour le 1er juillet 1969 les services:

d'un **DIRECTEUR** d'une **ÉCOLE POLYVALENTE** de 2000 places-élèves construite à Matane. Cette école doit ouvrir ses portes au début de septembre 1969.

d'un **DIRECTEUR** d'une **ÉCOLE POLYVALENTE** de 1500 places-élèves à construire à Ste-Anne-des-Monts. À partir de juillet 1969 ce directeur devra coordonner l'enseignement secondaire dans les divers centres d'enseignements de cette ville.

Qualifications et expérience pertinentes à de tels postes.

Adresser curriculum vitae avant le 10 février 1969 à:

Directeur du Personnel,
C.S.R. des Monts,
159, rue St-Pierre,
Matane, P.Q.

M. André Séguin
Responsable de l'embauchage
Service du personnel
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 406

La Commission Scolaire Régionale Duvernay

requiert les services

d'un Conseiller Régional de l'enseignement professionnel et de la formation professionnelle.

Responsabilités: Sous direction, il coordonne les programmes de formation professionnelle au niveau régional. Il détermine les besoins des adultes en matière de formation professionnelle.

Exigences: - 15 ans de scolarité
- 5 ans d'expérience dans le secteur professionnel.

Faire parvenir sa demande par écrit et accompagnée du curriculum vitae avant le 10 février 1969 à:

Maurice Trudel,
Directeur Général des Écoles,
3983, boul. Lévesque,
Duvernay, Laval, P.Q.

L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE DEMANDE... VINGT CONSEILLERS DE SÉJOUR

FONCTIONS

Accompagner au Québec à titre d'animateur, de responsable administratif et de conseiller de séjour, les groupes de jeunes Français qui participent aux programmes d'échanges de l'OFQJ.

QUALIFICATIONS

- Être de niveau universitaire ou posséder une expérience technique ou professionnelle dans un des secteurs d'activités suivants:
 - * Agriculture
 - * Arts et Culture
 - * Éducation
 - * Plein Air
 - * Sciences
 - * Sciences humaines
 - * Métiers et professions diverses
- Avoir une solide connaissance de l'histoire du Québec et du Québec contemporain.
- Avoir entre 21 et 30 ans au 1er mai 1969.
- Pouvoir suivre deux sessions de formation du 12 au 17 mai et du 9 au 19 juin.

DURÉE DE L'EMPLOI

Environ 4 mois, y compris les périodes de formation.

TRAITEMENT

\$300, par mois

SÉLECTION PRÉLIMINAIRE

50 candidatures seront retenues après étude des dossiers complets qui auront été transmis à l'Office avant le 24 février.

SÉLECTION DÉFINITIVE

À la suite d'une entrevue par jury avant le 15 mars.

Les formulaires de demande d'emploi peuvent être retirés aux Centres de Main-d'Oeuvre du Québec

2100, rue Drummond, bureau 360
Montréal
873-3501

1111 est, Ste-Catherine
Montréal
873-3550

6963, rue St-Hubert, bureau 202
Montréal
873-2285

ou en écrivant à: **Office franco-québécois pour la Jeunesse**
930, Chemin Ste-Foy, bureau 460
Québec 6e

FORMIDABLE!

MANOIR ST-DAVID

est de loin le sauternes le plus populaire au Québec. Il se vend pas dans une bouteille de forme spéciale. Il ne porte pas l'étiquette d'un vin "importé". La raison de sa grande popularité doit donc être le vin par lui-même. N'est-ce pas là une bonne raison pour l'essayer?

Vins Brights

La seule maison vinicole canadienne du Québec

Un million de logements à construire d'ici cinq ans

Suite de la première page

que ces familles acquièrent les logements dont elles ont besoin.

La commission fait des recommandations pour améliorer la qualité de la recherche en urbanisme, elle propose la création d'un ministère fédéral du logement et des affaires urbaines (M. Pearson y avait songé dans le temps). Elle propose que la société centrale d'hypothèques et de logement devienne la société canadienne du logement, et de façon générale, elle propose que soient améliorées — dans le sens d'une simplification — les méthodes administratives des gouvernements en matière d'habitation.

L'aménagement urbain

Mais c'est au chapitre de l'aménagement urbain que la commission prétend avoir fait les recommandations les plus révolutionnaires. Elle songe en particulier au principe

de la responsabilité du propriétaire selon lequel "les propriétaires de logement seraient tenus par principe de maintenir leurs locaux au niveau des normes minimales, et, si cela devient nécessaire, de les démolir sans dédommagement de la part de l'Etat". La commission condamne à cet égard le système actuel qui permet à des aventuriers d'acheter des édifices en mauvais état, de les louer à gros prix en exploitant des pauvres, puis de recevoir en frais d'expropriation des sommes qui sont conditionnées par les produits injustifiés de la location de ces mauvais logements.

C'est à ce chapitre que la commission recommande aux provinces de créer des gouvernements régionaux qui s'occuperaient du développement des grands ensembles urbains, qu'elle recommande aussi qu'on mette le holà à la démolition de secteurs entiers des villes, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une plus grande disponibilité de logements.

C'est également dans cette partie du rapport qu'on propose que les politiques municipales d'imposition des propriétés tendent à encourager plutôt qu'à punir l'entretien, l'amélioration et la rénovation des propriétés.

La commission estime que ses recommandations forment un tout, une "conception générale et intégrée du logement et de l'aménagement urbain."

Estimant que l'actuelle loi nationale de l'habitation ne semble guère favoriser le concept de la propriété domiciliaire, la commission écrit que la population canadienne accepte sans hésiter le concept de la propriété. Quant à savoir si elle a tort ou non, c'est une autre histoire. Pour sa part, la commission comprend pourquoi cette idée est populaire dans les circonstances présentes. En même temps, on peut se demander si, dans une société de plus en plus mobile, cette vogue persistera, du moins dans la même mesure, à supposer que le marché canadien ait à offrir des formules de rechange mieux adaptées à la vie familiale.

"On continue d'endosser généralement, sinon universellement, poursuit la commission, le concept consacré par le temps et selon lequel la propriété fait du propriétaire un meilleur citoyen de sa collectivité et de son pays et que les racines qui plongent dans le sol de la propriété sont un rempart contre les caprices et les pressions de la société moderne."

A cet égard, comme à bien d'autres d'ailleurs, la commission a des propos plutôt amers au sujet des soi-disant spécialistes en matière d'urbanisme et de logement. Ce fut pour elle "une expérience à la fois révélatrice, et ironique, que d'assister à un défilé ininterrompu d'experts qui sont venus dire que la politique future doit être orientée vers la construction de maisons à logements multiples, surtout à des fins locatives, alors que, les uns après les autres, une multitude de simples citoyens exprimaient le vif désir de devenir propriétaires."

Les relations avec les provinces

Il est évident que des provinces vont sursauter à la lecture de certaines recommandations contenues dans le rapport. La commission ne s'excuse pas de ces recommandations aux provinces ou aux municipalités. Dans plusieurs

gouvernement fédéral, et que la perte de revenu encourue par la disparition des taxes sur les matériaux de construction serait largement réduite si on procédait d'abord plutôt que par élimination de la taxe, par un remboursement de certaines catégories de citoyens qui ont moins de moyens que d'autres de se trouver un logement.

M. Hellyer a fait preuve de confiance au sujet des sommes phénoménales qui devront être trouvées pour assurer dans les 5 prochaines années la construction d'un million d'unités de logement. Ses espoirs sont fondés sur la collaboration des banques depuis la libération du plafond du taux d'intérêt, sur des signes que les administrateurs de caisses de retraite s'intéressent de plus près au marché des hypothèques et enfin, sur le fait que le gouvernement entend surveiller de près les attitudes des prêteurs. "Tout ce qui est persuasion a dit M. Hellyer vaut mieux que l'introduction dans le système financier de nouvelles normes rigides."

Le ministre des transports a dit qu'il était déjà en rapport avec ses collègues des provinces pour essayer de mettre à profit une plus grande coopération entre les différents niveaux de gouvernement relativement à la solution de la crise actuelle du logement.

suites de la première page

HELLYER

En réponse aux questions des journalistes, il a dit que la commission ne recommandait qu'une réduction progressive des paiements initiaux pour éviter de bouleverser d'un seul coup l'équilibre de l'offre et de la demande.

Il a dit que la création de réservoirs de terrains par les municipalités leur permettrait de mieux planifier leur développement, de faire peut-être à la longue quelque profit et de toutes façons, de réduire le coût de l'habitation qui est toujours un facteur pris en considération par les industries qui cherchent à s'implanter dans de nouveaux milieux.

Il n'a pas établi le coût de l'ensemble de la politique contenu dans le rapport. Il a cependant dit qu'il n'en coûterait pas un sou additionnel au

La "déclaration de principes" proposée par la commission Hellyer

Un logis propre et bien chauffé, un droit fondamental de l'homme

OTTAWA (DNC) — Le rapport, déposé hier aux Communes, par la commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain, s'ouvre sur une déclaration de principes dont voici le texte intégral:

"La commission sait bien qu'en essayant d'énoncer des principes de base, elle risque de tomber dans des généralités, mais elle estime quand même que le problème qui se pose, dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain, provient au moins en partie du fait que les gouvernements du Canada, jusqu'à ce jour, n'ont jamais exposé clairement leurs objectifs généraux et établi leurs priorités dans ce domaine. La commission recommande que le gouvernement du Canada fasse maintenant un tel exposé qui devra comprendre une déclaration à l'effet que:

1) Le logement et l'aménagement urbain constituent une priorité urgente pour la population du Canada et doivent être traités comme telle par ses représentants élus à tous les échelons.

2) Tout Canadien devrait avoir accès à un logis propre et bien chauffé, ceci étant un droit fondamental de l'homme.

3) Sans doute faudra-t-il un certain temps pour réaliser cet objectif, mais tous les intéressés — les gouvernements et le secteur privé — devront y apporter un effort concerté dans les années qui viennent. L'objectif minimal devra être de produire un million d'unités de logement d'ici cinq ans.

4) Dans le cadre des contraintes naturelles de la géographie et des restrictions économiques et sociales, les politiques de l'Etat doivent viser à faire réaliser assez de logements de types divers pour que tous les Canadiens puissent exercer leur liberté de choix quant au style et aux conditions d'occupation du logement qu'ils habitent.

5) Cette liberté fondamentale de choix ne doit pas se limiter aux personnes capables de soutenir la concurrence sur le marché privé, mais doit être également un principe sous-jacent aux politiques publiques visant à

aider les groupes à faibles revenus.

6) L'assistance en matière de logement accordée aux groupes à faibles revenus ne peut être efficace à long terme que si elle s'accompagne de l'assistance sociale et professionnelle nécessaire pour s'attaquer à la racine du problème de la pauvreté. L'objectif à long terme doit être d'élever suffisamment le niveau des revenus de sorte que tous, sauf les familles les plus miséreuses, puissent se faire concurrence sur le marché privé.

7) Les besoins de logement de la plupart des Canadiens peuvent et doivent être satisfaits par le marché privé. Les gouvernements doivent établir les règlements nécessaires, de façon à encourager et non décourager l'industrie de la construction à servir la population en général.

8) Même si un programme vigoureux de constructions nouvelles s'impose pour remédier à la présente pénurie de logements, certaines considérations d'or-

dre économique, social et esthétique exigent plus de soins et d'efforts en vue de préserver et, au besoin, de restaurer les logements existants.

9) Si le Canada a besoin de plus de logements, au point de vue quantitatif, il faudra également un plus grand effort pour répondre à certains besoins qualitatifs, tant à l'égard des logements mêmes qu'à l'égard du milieu urbain qui les encadre. Les besoins d'institutions d'enseignement, de bons transports urbains, d'espaces libres, de lieux de loisirs, d'air pur et non pollué, bref les besoins d'un aménagement humain et humanitaire ne peuvent être satisfaits sans une planification efficace par des organismes publics.

10) Pour réaliser une efficacité maximale, la planification urbaine doit se faire dans un contexte constitutionnel et géographique réaliste aussi libre que possible d'engagements politiques, économiques et sociaux artificiels."

cas d'ailleurs, il ne s'agit que de vœux et dans d'autres, la commission précise que le gouvernement fédéral, en intervenant, ne jouerait que le rôle d'une banque ou d'un pourvoyeur de fonds. Ce qu'elle ne dit pas mais dont elle s'ouvre volontiers aux journalistes, c'est que le moyen idéal de faire entendre raison aux municipalités est de manipuler le robinet des ressources financières.

La commission estime que pour commencer à enrayer l'actuel problème du logement, causé d'une part par les exigences financières, le coût des terrains et de la construction et, d'autre part, par une demande très forte, il faudra bâtir un minimum d'un million d'unités d'ici cinq ans, ce qui devrait coûter près de 20 milliards.

Le gouvernement ne désespère pas de la disponibilité de ces sommes, dans le public, au gouvernement et chez les prêteurs; mais encore une fois, il laisse entendre que "tout dépendra de la situation économique générale", une attitude qui a caractérisé l'action gouvernementale dans le passé, et qui paraît devoir persister. La déclaration de principes est assez claire à cet égard: "Dans le cadre des contraintes de la géographie et des restrictions économiques et so-

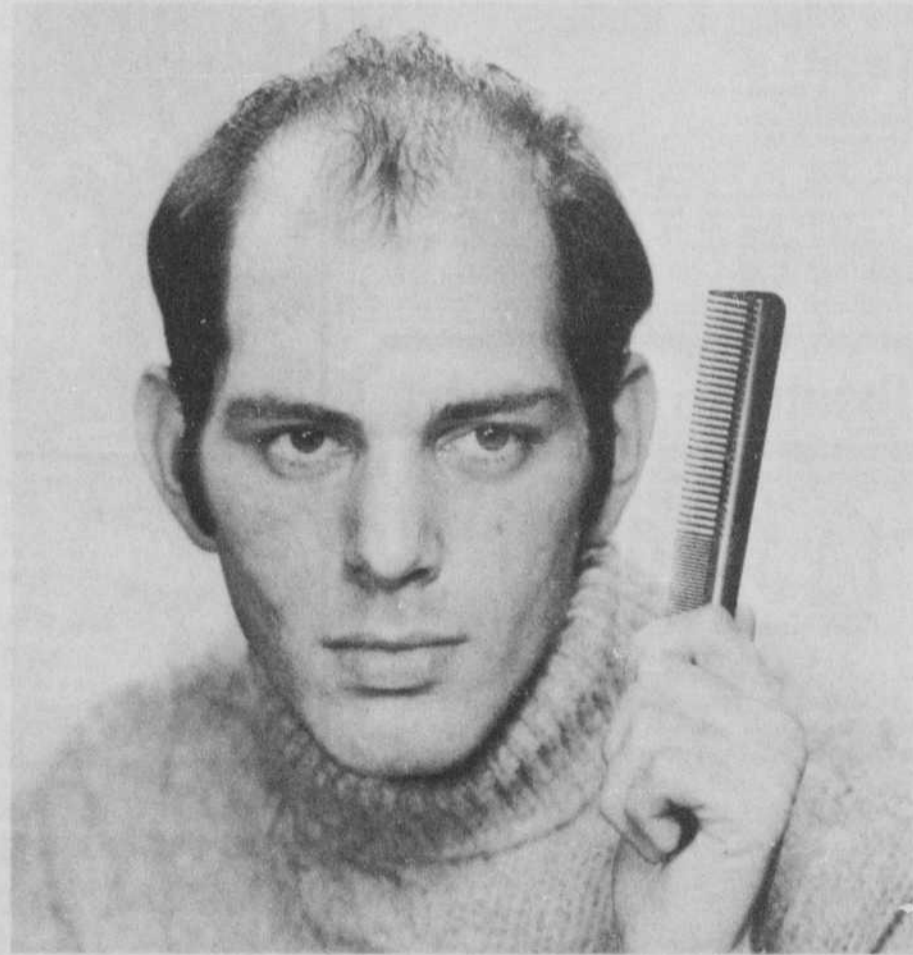
ciales nécessaires, les politiques de l'Etat doivent viser à faire réaliser assez de logements de types divers pour que les Canadiens puissent exercer leur liberté de choix quant au style et aux conditions d'occupation du logement qu'ils habitent."

Et plus loin: "Les besoins de logement de la plupart des Canadiens peuvent et doivent être satisfaits par le marché privé."

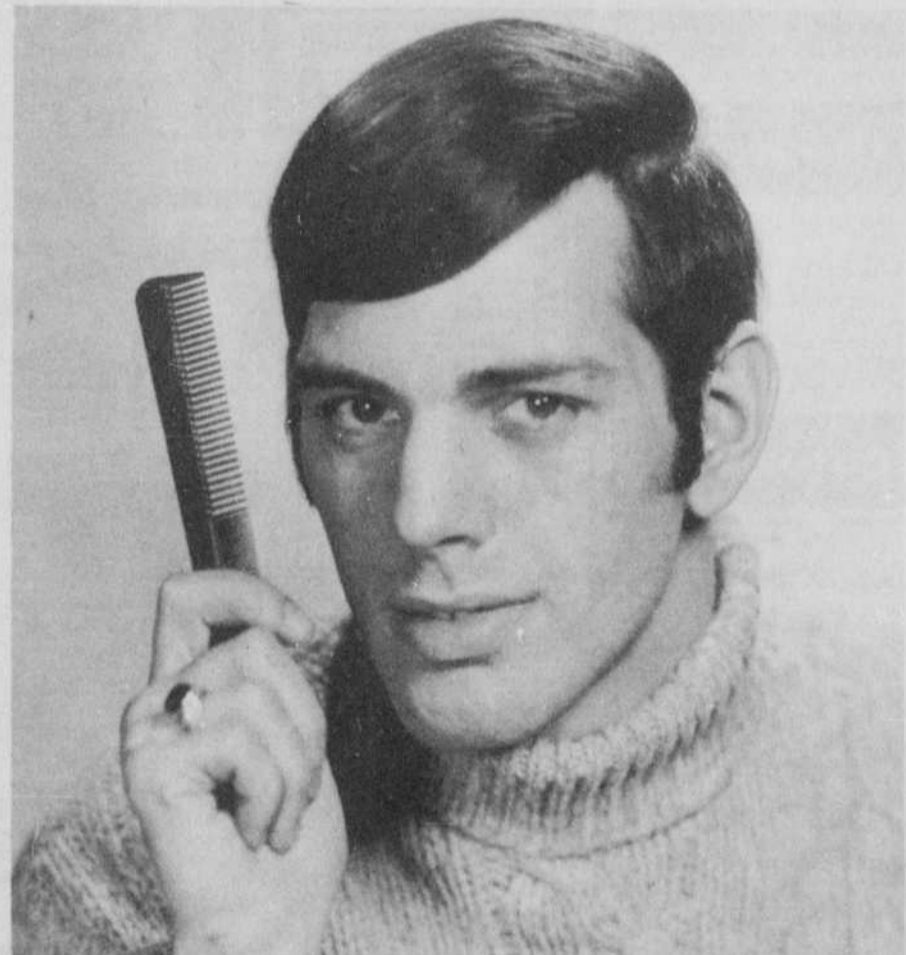
"Certains accuseront la commission, lit-on en épilogue, de tendances socialisantes; d'autres ne manqueront pas de juger ses membres comme des suppôts de la libre entreprise, les membres eux-mêmes, estiment qu'ils auront réalisé un sûr équilibre s'ils sont accusés de deux choses à la fois."

Mais une chose est certaine; s'il y a une idée qui est étrangère au rapport, c'est celle de coercition. S'il suit les données du rapport, le gouvernement n'en usera ni contre les prêteurs, ni contre les consommateurs de logement. C'est en intervenant d'une façon plus sélective dans le secteur du logement que le gouvernement compte éliminer les abus et réduire l'actuelle pénurie.

Utiliser un peigne à nouveau... Quel rêve!



10h p.m.



2h p.m. Après un tissage de cheveux par HAIREVER

Ce rêve est enfin possible, et pourra même devenir une merveilleuse réalité, quand vous aurez découvert la nouvelle méthode de tissage de cheveux mise au point par HAIREVER.

La méthode HAIREVER est un procédé unique, invisible et exclusif que nous avons créé et qui donnera l'apparence d'une chevelure abondante et naturelle, à ceux dont les cheveux se font rares...

Ce procédé consiste à tisser des cheveux humains parmi vos propres cheveux, de façon si naturelle que c'est à s'y méprendre.

HAIREVER tisse des cheveux qui s'appareillent parfaitement à vos propres cheveux, aux points de vue couleur et texture, et le travail est entièrement fait main.

Vos nouveaux cheveux sont permanents -- et s'intègrent parfaitement à vos propres cheveux.

Et vous pouvez en prendre soin comme de votre chevelure naturelle. Avec vos nouveaux cheveux tissés, vous pourrez chanter sous la douche, vous pourrez vous donner des shampooings, et utiliser brosse et peigne à coeur content.

Et si "l'élue de votre coeur" est d'humeur à vous tirer un peu les cheveux, soyez sans crainte! Comme toute chevelure saine, vos nouveaux cheveux ne risquent pas de lui rester dans les mains. Vous pourrez dormir sans crainte... aller nager... et même, dans vos moments de réflexions profondes, vous gratter la tête à la recherche d'idées!

Naturellement, le coût varie selon la quantité de cheveux à tisser. Malgré tout, cette méthode coûte encore moins cher que les postiches collants ou les transplantations de cheveux si douloureuses. Suivez l'exemple de milliers d'hommes qui, d'un océan à l'autre, bénéficient du confort et de la liberté d'action, grâce à la méthode HAIREVER.

Alors, si vous êtes presque chauve, ou si vos cheveux commencent à s'amincir dangereusement, prenez rendez-vous dès maintenant avec les spécialistes de HAIREVER. Notre procédé vraiment révolutionnaire vous redonnera et chevelure et confiance en vous-même. Et n'oubliez pas votre peigne...

Téléphonez DÉS MAINTENANT à 288-1124 Sur rendez-vous seulement.

Hairever

"L'INVENTEUR DU TISSAGE DE CHEVEUX" Montréal, New-York, Los Angeles SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Édifice Drummond 1117 ouest, rue Sainte-Catherine (près de Peel) Suite 777 Montréal 110, Québec.

arts

et

spectacles

Musique: en s'attachant à Reger, l'OSM plante un autre clou dans son cercueil

par Jacques Thériault

L'Orchestre Symphonique de Montréal vient de trouver la solution idéale pour mettre fin à tous ses problèmes de survie. On ose à peine y croire! Le plan consiste à décourager progressivement les amateurs de musique symphonique, à éliminer définitivement les abonnés fidèles, puis les convaincre que l'association musicale la plus importante de la métropole gagnerait à devenir un musée de l'horreur.

Cela tient décidément du génie — surtout à l'heure où l'on parle beaucoup du sadomasochisme qui, paraît-il, s'installe à petits pas dans le domaine artistique. Toujours est-il que l'opération diabolique a débuté cette semaine avec une première exécution à l'OSM (tenez-vous bien...)

des "Variations et fugue sur un thème de Mozart" de Max Reger. Il faut vraiment chercher la bête noire pour s'attacher à une partition (est-ce le cas ici?) aussi scolaire, aussi paléozoïque, aussi vide, aussi farineuse. En quelques notes, Reger y cloue Mozart au pilori, ambitionne sans espoir une puissance égale à celle de Brahms et convoite la rigueur de Bach. C'est à pouffer de rire. Mais, il faut le croire, durant la longue demi-heure nécessaire à l'exécution de "la chose", c'était assez tragique. On trouvait même sous le plume de Marc Vignal (qui démontre habituellement plus d'objectivité et un meilleur goût) les commentaires suivants dans le programme: "Or le moment est venu de rendre justice à Reger, dont l'oeuvre connaît maintenant un

singulier renouveau. On en aura une idée en sachant qu'en Allemagne actuellement, ce musicien est le plus joué, après Richard Strauss, de ceux nés dans ce pays au cours du dernier siècle". C'est pousser un peu loin quand même! Afin d'abréger notre discussion sur un cadavre subitement ressuscité, chacun aurait avantage à méditer sur ces quelques réflexions: ou bien l'OSM a un sens de l'humour très subtil, ou bien l'administration dispose de beaucoup d'argent à dépenser, ou bien son directeur artistique manque parfois totalement d'imagination.

De Burgos

Si nous n'avons pas parlé jusqu'ici de Rafael Frúbeck de Burgos qui était au pupitre de l'orchestre, c'est à dessein: il est toujours malsain de mêler un invité de marque à des histoires de famille. Le fougueux chef espagnol, bien connu des abonnés de l'OSM, a effectué une rentrée sous le signe d'une ivresse contestable dans le cas de Wagner mais fort stimulante dans "El Amor Brujo" (L'amour sorcier) de De Falla.

De Wagner, on a joué trois extraits des "Maîtres chanteurs": le prélude et la Danse des apprentis du troisième acte, ainsi que le morceau d'ouverture que tous les mélomanes peuvent siffler avec autant de facilité que "Au clair de la lune". De Burgos a imposé, somme toute, des tempi un peu trop rapides qui nuisent à l'épanchement passionné, à la tendresse et au

ÉTUDIANTS
Ce soir 7.30 p.m.
Prix: \$1.25

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRAL présente LE JEU de L'AMOUR ET DU HASARD

Marivaux
Louise Marleau
François Tassé
François Rozet
François Gratton
Jacques Zouvi
Gaëtan Labrèche
Jacques Kanto

Mise en scène: GEORGES GROULX
Décors: Claude Fortin
Costumes: François Barbeau

THÉÂTRE DU GESU
1200 rue Bleury
RENSEIGNEMENTS: 866-1964

Activités culturelles au Vieux Foyer de Val David

Suivant une tradition établie depuis quelques années déjà, l'auberge du Vieux Foyer de Val David reprendra à partir du 1er février, ses activités culturelles.

La première de l'année 1969, intitulée "Voyage aux sources de la civilisation", sera dirigée par l'abbé Jean Martucci et présentée en collaboration avec le consulat d'Israël, représenté par Mlle Colette Avital.

La soirée débitera par une projection de diapositives nous emmenant de Montréal en Israël, avec étapes en Grèce, en Turquie, en Italie et en France.

Une discussion suivra qui portera sur les sites, les coutumes et les caractéristiques de ce pays à découvrir.

Sous le thème initial de l'amitié, l'auberge du Vieux Foyer de Val David présentera, tout au cours de l'hiver, un ensemble d'activités visant à une ouverture au monde d'aujourd'hui.

Située dans un décor de montagnes, l'auberge offre des semaines de ski et de détente, agrémentées d'une atmosphère de simplicité amicale.

Les personnes qui désirent des renseignements supplémentaires peuvent communiquer avec Carmelle et Franco Cavezzali, à Val David, au numéro 322-2686, code régional 819.

Le bruit de la ville

MUSIQUE: La radio de Radio-Canada présentera un concert gratuit à la salle Claude-Champagne, demain à 20h30: le soprano Lois Marshall sera accompagné du pianiste Weldon Kilburn. Le programme sera composé de quatre mélodies de Mahler, de "Quatre chants sérieux Op. 121" de Brahms et de "Les amours du poète Op. 48" de Schumann.

Rappelons que le pianiste soviétique Emil Gilels donnera un récital ce soir à la salle Wilfrid-Pelletier.

VARIÉTÉS: Ginette Reno sera à la Comédie-Canadienne du 17 février au 2 mars. On se rappellera que la chanteuse se produisait, l'an dernier, pour la première fois à la Comédie-Canadienne... une semaine à guichet fermé. La mise en place du spectacle a été confiée à Maurice Dubois.

BEAUX-ARTS: Le "Rembrandt", d'une valeur de 400.000 francs suisses, volé le 22 novembre dernier au Musée d'art et d'histoire de Genève, vient d'être retrouvé. Il s'agit d'un portrait de la mère de l'artiste peint sur bois de 19 cm sur 24.

Horaires des théâtres

CENTRE DU THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: "Tabarin - Tabarin" - jeudi et vendredi à 20h30 - samedi et dimanche à 14h30 et 20h30.

COMÉDIE CANADIENNE: "Double jeu" de Françoise Loranger - 20h30.

NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE (au Gesu): "Le jeu de l'amour et du hasard" (horaires irréguliers).

LE PATRIOTE: Ginette Ravel.

Horaires des cinémas

EN LANGUE FRANÇAISE	EN LANGUE ANGLAISE
ARLEQUIN - "La Vallée des poupées" et Ravages	ALOUETTE - "Chitty Chitty Bang Bang" séries: 8.15, matins mer, sam, dim et fêtes: 2.15
BIBLI - "Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot" 1.05 - 3.40 - 6.20 - 8.55	ART CINÉMA - "Negatives" 1.15 - 3.15 - 5.15 - 7.15 - 9.15
CANADIEN - "Coplan sauve sa peau" 12.30 - 4.15 - 8.00 - "Le miracle de l'année" 8.40-8.20-10.00	ATWATER - "West Side Story" 12.30 - 3.15 - 6.05 - 8.55
CINÉMA 1 CÔTE DES NEIGES - "Le Viol d'une jeune fille douce" 1.50 - 3.50 - 5.50 - 7.50 - 9.50	AVENUE - "The Impossible Years" 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00
CINÉMA 2 - "Alexandre le bienheureux" 7.30 - 9.30 Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30	CAPITOL - "Ballin" 10.20 - 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.00 - 9.20
CHAMPLAIN - "Que faites-vous quand les lumières se sont éteintes" et "La Bande à César"	CINÉMA 1 CÔTE-DES-NEIGES - "The Working Crew" 1.05 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.00
CHATEAU - (Voir François)	CINÉMA WESTMOUNT SQUARE - "Star" Série: 8.15, matins mer, sam, et dim. 1.15
CREMAZIE - (Voir Champlain)	KENT - "Lion & Winter" soirée 8.15, matins mer, sam, dim 2.15
DAUPHIN - Salle McLaren: "Baisers Volés" 7.30 - 9.30 - sam et dim 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30	LOEW'S - "Candy" 10.00 - 12.05 - 2.10 - 4.20 - 6.25 - 8.30
DAUPHIN - Salle Renoir: "Les Gauloises bleues" En semaine 7.30 et 9.30 Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 et 9.30	MONTRÉAL - "The Young Sinner" et "Secret agent super dragon"
ELECTRA - "L'uke la main froide" et "La Malédiction des Whalers"	PALACE - "The Stalking Moon" 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.10 - 9.25
ELYSEE - Salle Renaiss: "Je t'aime, je t'aime" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 (10.00)	PLACE DU CANADA - "Fanny Girl" 2.00 - 8.15
FLEUR DE LYS - Voir Cinéma de Paris	PLACE VILLE-MARIE (Grande salle) - "The Favor" 1.40 - 4.00 - 6.20 - 9.00
FRANCAIS - "Gangala la vierge de la jungle" et "Satan"	PLACE VILLE-MARIE (petite salle) - "The Graduate"
GRANADA (Voir François)	SEVILLE - "The Shoes of the Fisherman" séries: 8.15, matins mer, sam, dim 2.20
GUY - "La ronde" 12.30 - 4.05 - 7.50	SNOWDON - "Three in the Attic" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
JEAN TALON - "Le grand meurtre" en semaine 5.50 - 9.40; dimanche: 2.00 - 5.50 - 9.40 - "La boue solitaire" - en sem. 7.50; dimanche: 12.20 et 4.00	SYSTEM (voir Montréol)
MAISONNEUVE - (Voir Jean-Talton)	VAN HORNE - "Yellow Submarine" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.40
MERCUR - (Voir Electric)	VENDOME - "Lollipop" 12.45 - 2.45 - 4.50 - 7.15 - 9.30
MIDMINUIT - "Volupté du bain" et "Les heures chaudes"	WESTMOUNT - "Finian's Rainbow" séries: 8.30, matins mer, sam, dim 2.20
PAPINEAU - "Sacré grand-père" 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30	YORK - "Romeo and Juliet" 1.00 - 3.30 - 6.00 - 8.45
PARISIEN - "Comment j'ai appris à aimer les femmes"	
PIGALLE - (Voir Mid-Minuit)	
PLAZA - (Voir Canadien)	
RITZ - "Les Strip-Teaseuses" et "Je fais l'amour, pas la guerre"	
RIVOLI - "Le lauréat" et "Un miroir dans le nez"	
SALLE HERMES - "Le Vieil homme et l'enfant" 8.00 - 10.00 - Dim. 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00	
ST-DENIS - "Les sultans" 12.00 - 2.21 - 4.32 - 10.03 - "La bonne occasion" 1.25 - 4.56 et 8.27	
VILLÉRY - (Voir Electric)	

ET AUTRES LANGUES

ITALIEN, et anglais
VERDI - "Juliette des Esprits" 7.00 "Huit et demi" 9.30

SERBOIS, et anglais
ELYSEE - "Hour of the Wolf" 7.30 - 9.30 Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

FESTIVAL - "The Girls" (Les filles) 7.30 - 9.30 - dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

GUY - "401" 1.30 - 6.00 et 9.40

Recommandations du Conseil des arts du Québec

"Ni le racisme ni le chauvinisme ne doivent inspirer une législation linguistique"

Selon le Conseil des arts du Québec, il faut "à tout prix" que les responsables du problème linguistique au Québec évitent de transposer la question sur le plan politique.

Le Conseil précise qu'il s'agit ni plus ni moins d'un problème d'identité dans la vie d'un Québec "avant tout francophone, quand même ouvert aux autres".

Ces opinions sont émises dans une série de recommandations soumises au ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, et rendues publiques mercredi.

"Ni le racisme ni le chauvinisme ne doivent inspirer une législation linguistique," recommande encore le Conseil au sujet de la question linguistique.

"L'avenir même du Canada bilingue tel que le propose le gouvernement canadien exige pour être viable un Québec foncièrement francophone, lit-on dans les recommandations. Ce qui n'exclut pas de soi la présence des autres langues. Par ailleurs, nous croyons qu'il n'est plus possible au gouvernement du Québec de se limiter à une législation improvisée. Le problème des minorités mériterait au moins une étude d'envergure."

Les membres de l'organisme suggèrent également que la question linguistique soit mieux explicitée en avance aux immigrants pour qu'ils soient en mesure de voir les avantages sociaux et culturels du français dans leur participation à la vie de leur milieu d'adoption.

"Il convient au gouvernement du Québec de prendre l'initiative afin de protéger ouvertement et par des décisions claires les droits

inviolables de la personne humaine et sa liberté de choix," affirme le mémoire du Conseil des arts.

Les signataires du mémoire demandent au gouvernement provincial d'insister auprès de l'autorité fédérale pour que l'on s'assure que les agences à l'étranger fournissent des renseignements précis au sujet de la situation linguistique.

Il est recommandé que "les grandes entreprises établies au Québec reconnaissent "en pratique et en actes", le fait d'un Québec à majorité francophone.

Le Conseil se permet de rappeler à l'attention du ministre, "un vœu adopté lors d'une précédente session": que soient toujours conservés par la minorité anglophone du Québec "le droit à l'éducation dans les écoles publiques anglophones et le droit à l'usage de la langue maternelle au parlement et devant les tribunaux".

Enfin, touchant la politique scientifique, le Conseil des arts a soumis la recommandation suivante:

"Que le ministre procède le plus tôt possible à la création d'une Direction générale des Sciences et favorise davantage l'aide à la recherche scientifique selon les recommandations adoptées par le Conseil depuis plusieurs années."

CINERAMA 8h30 LUN. au SAM. 7h30 DIM. - 2h. MER. SAM., DIM.

"Ice Station Zebra"
en CINERAMA et METROCOLOR

avec Rock Hudson, Ernest Borgnine, Patrick MacGoohan

3^e mois

FAUTEUILS RÉSERVÉS EN VENTE... par poste... ou au théâtre... Jules Jacob, Musique, Marges (magasin) Boulevard et Dorval, Roi des Bas Prix, Roland Faucher, C.T. Pont-Viau.

POUR TOUS EN matinée et en soirée

IMPERIAL CINERAMA METRO STATION PLACE DES ARTS

1430 Bleury, Mt. AV. 8-7102 ou 5603

Bijou 527-9131

En Grande Exklusivité
ANNA KARINA

Suzanne Simonin • EN COULEURS

LA RELIGIEUSE
DE DIDEROT

CE SOIR 8 h. 30
SALLE WILFRID PELLETIER en récital

EMIL GILELS
LE PHÉNOMÉNAL PIANISTE SOVIÉTIQUE

Prélude et Fugue, ré majeur
32 Variations, do mineur
Sonate no. 14, "Clair de Lune"
Pavane et Jeux d'eau
Sonate, Raminorango, la mineur
Scherzo et Marche de l'Amour des trois oranges

Bach-Busoni
Beethoven
Brahms
Ravel
Médner
Prokofiev

Billets en vente
Place des Arts, CCA 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol)
Centre (Théâtre Instant) Place Ville-Marie, Gaipeau,
1480 est, Fleury, Cosmos, Centre d'Achats Pont-Viau,
Boulevard, 1188 ouest, Bernard, Universal 5ta., Centre
d'Achats Dollard-des-Ormeaux.

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171; 932-2234

théâtre du rideau vert

Ce soir à 20 h. 30
'LA JALOUSIE'
COMÉDIE DE SACHA GUITRY
en vedette
YVETTE BRIND'AMOUR
GILLES PELLETIER - HUBERT NOËL
Mise en scène: Guy Hoffmann

SPECTACLES POUR ENFANTS
Tous les dimanches

à 14 h
MARIONNETTES
LE FIL D'OR

à 15 h 30
THÉÂTRE
LE GROS DOUDOU
A PAILLASSON

Réservations: 844-1793
4664, rue Saint-Denis - Métro Laurier, sortie Gilford

un film de gilles carle
2^e mois
le viol d'une jeune fille douce

avec Julie andrée lachapelle, daniel pilon

CÔTE-DES-NEIGES
6800 CÔTE-DES-NEIGES
TÉL. 733-5527

COMMENÇANT AUJOURD'HUI MÊME!

491
VERSION ORIGINALE - SOUS-TITRES ANGLAIS

JANE FONDA
"LA RONDE"

PRIX SPÉCIAL
POUR ADULTES 18 ANS

Ce soir 7.30 h. - 9.30 h. POUR TOUS
2 DERNIERS JOURS
FILM DE MICHEL CURNOT

LES GAULOISES BLEUES

Salle Renoir
14 ANS
PRIX DELLUC 1968
UN FILM DE FRANÇOIS TRUFFAUT

"Baisers volés"
3^e mois
LE DAUPHIN 721-6060
REMBOURNÉ PRES D'IBERVILLE

CE SOIR ET DEMAIN SOIR
les 2 chefs-d'œuvre de
FEDERICO FELLINI

• HUIT et DEMI à 9h.30
• JULIETTE des ESPRITS à 7h.
2 film pour moins que le prix d'un seul!

99c prix d'entrée
NEUF NEUF pour tous

les SOIRS de la semaine
et samedi EN MATINÉE

5780 RUELLE DU LAURIER 277-4800
CINÉMA DE RÉPERTOIRE

élysee
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS

UN FILM DE JEAN-LUC GODARD
EASTMANCOLOR

Week-end

à 14 h
MARIONNETTES
LE FIL D'OR

à 15 h 30
THÉÂTRE
LE GROS DOUDOU
A PAILLASSON

Réservations: 844-1793
4664, rue Saint-Denis - Métro Laurier, sortie Gilford

CINÉ-ART FILMS 11^e SEMAINE!

14 ANS
LE ROMAN D'AMOUR QUI, DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE, FAIT RÉVÉR LA JEUNESSE DU MONDE ENTIER...

Le grand Meaulnes
EN COULEURS

COMPLÈMENT DE PROGRAMME:
LA LOUVE SOLITAIRE EN COULEURS

5.50
7.50
9.40

d'ALAIN FOURNIER
JEAN-TALON, À L'EST DE PIERRE - 725-7000
3019, E. SHERBROOKE - 525-2174
MAISONNEUVE

14 ANS
ALAIN DELON • NATHALIE DELON
LE SAMOURAÏ EN COULEUR

un film de JEAN-PIERRE MELVILLE

1.30
3.30
5.30
7.30
9.30

FLEUR DE LYS
858, E. STE-CATHERINE - 288-3303
Tél. 861-2996 900 ouest, STE-CATHERINE
CINÉMA DE PARIS

ADULTES 18 ANS
TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE BONHEUR CONJUGAL

HORAIRE: 12.30-2.40-4.15-6.20-8.00-10.00

Le MIRACLE de L'AMOUR

AUSSI EN COULEURS
COPLAN SAUVE SA PEAU
PLAZA
1204, E. STE-CATHERINE - 523-5180
4505, ST-HUBERT - 274-6155
CANADIEN

une tempête de RIRE!

NE REMETS PAS À DEMAIN... LA SIESTE D'AUJOURD'HUI!

POUR TOUS

PHILIPPE NOÏRET
FRANÇOISE BRION
MARLENE JOBERT

DANS UN FILM DE YVES ROBERT

alexandre le bienheureux

EN SEMAINE: 7.30 - 9.30
DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
TEL. 489-5559
5550, OUEST, SHERBROOKE

CINÉMA V

POUR UNE PÉRIODE LIMITÉE

"On pleurera un peu et l'on rira beaucoup"

CANDIDE
MICHEL SIMON - ALAIN COHEN

Le vieil homme et l'enfant
UN FILM DE CLAUDE BERRI

5^e MOIS

EN SEMAINE: 8.00 - 10.00
DIMANCHE: 2.00 - 4.00 - 6.00 - 8.00 - 10.00
489-5559 - 5550 OUEST, SHERBROOKE

salle hermes

dès VENDREDI

UN DRAME PÉNÉTRANT, D'UNE PUISSANCE BOULEVERSANTE!

L'ANGOISSE D'UN HOMME FACE À SON DESTIN...

the Man 14 ANS

un autre succès de **KANETO SHINDO**

V.O. AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS

réalisateur de **ONIBADA** et **L'ILE NUI**

DERNIÈRES SÉANCES: THE GIRLS

EN SEMAINE: 7.30 - 9.30
DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

FESTIVAL TEL. 525-8400
1204 EST STE-CATHERINE

arts et spectacles

Télé-chronique

Des téléromans pour tout le monde

Radio-Canada a un souci d'occuménisme social tout à fait remarquable. On n'a qu'à s'imposer le devoir de regarder, en semaine, les quelques téléromans réguliers pour s'en rendre compte. Il y a d'abord — hommage aux ancêtres — "les Belles histoires des pays d'en-haut" où Grignon nous parle du temps passé, du temps de la colonisation, par l'intermédiaire de personnages qui ont parfois une personnalité marquante, mais ceux qui se plaisent à les voir vivre toujours la même petite vie avec résignation, eh bien ce sont des spectateurs patients, qui ont sans doute la nostalgie de leur enfance et qui retrouvent, dans ces interminables répétitions, la bonne vieille sécurité familial-paroissiale. Cela dure une heure, tous les lundis. Et cela n'est pas près de finir, l'auteur étant tétu. Sans doute a-t-il fini par croire que l'essentiel de son oeuvre serait révélé au petit écran et non sur papier. Il a dû lire Monsieur McLuhan.

Pour les cols blancs, les ouvriers spécialisés, les petits-bourgeois en général, il y a "Le paradis terrestre", de Réginald Boisvert. C'est une assez bonne description du milieu des petits propriétaires, des peintures qui ont quelque succès, des conflits entre papa et son fils. Il arrive que des scènes nous paraissent un peu forcées, que leur climat soit assez étouffant. Il s'agit de dire ce qui est, et cela existe, il n'en faut pas douter. Boisvert met en scène plusieurs personnages très différents, et il parvient à rendre compte de l'état de crise qui affecte ce milieu dont il s'est fait le porte-parole.

Pour ceux qui sont issus des couches populaires, comme on dit, il y a une très bonne série, et c'est "Rue des pignons", de feu Louis Morisset. Il paraît que ça femme, Mia Riddez, poursuivra son oeuvre. Que deviendra-t-elle? Nous verrons bien. En attendant, disons que c'est le téléroman que nous préférons, pour notre part, peut-être parce que c'est un milieu qui nous est cher, parce que c'est notre enfance, notre pauvre bonheur. C'est un monde moins complexe, moins artificiel et plus sain. L'égoïsme des êtres y est moins épouvantable, car la générosité, la bonne humeur et la simplicité sont encore vivantes. Je ne dis pas que "Rue des pignons" représente toute la réalité populaire, puisque l'auteur élimine, plus ou moins volontairement, une part de cette réalité, la part sombre, secrète et insupportable, je parle de la misère morale qui se greffe sur la misère matérielle et l'aggrave de façon dramatique.

Pour les déclassés, les parvenus de la culture, il y a un téléroman prétendu humoristique, "Les Martin", qui est tout ce qu'il y a d'artificiel et de vide. C'est un désert que le rire est censé habiter. Il sonne un peu creux, le rire, si vous voulez mon avis. Cela fait penser aux mauvaises séries américaines faites pour distraire et qui ont pour effet de nous assommer. Les Martin, interprétés par d'excellents comédiens, ne m'intéressent pas du tout. Ce sont des modernes, peu intelligents, sans qualités particulières, sans défauts extravagants. Des médiocres contents d'eux-mêmes, et qui n'ont rien à dire. Ils vivent leur petite vie bien médiocrement. Ils essaient d'être ridicules et y parviennent aisément. Il est rare que je fréquente chez eux. Je préfère aller rue des Pignons.

André MAJOR

Clin d'oeil

AFFAIRES PUBLIQUES: à "Tirez au clair", au 2, ce soir, à 21 h. 45, le thème du débat sera le bilinguisme et la culture canadienne-française. On tentera de savoir si le bilinguisme favorise cette culture ou la limite. Les invités, deux linguistes, qui feront face à plusieurs participants.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT		CBMT	
11.00 La ronde des sports	Cinéma	7.45 Test Pattern and Music	
11.15 "Frankenstein 1970", film d'épouvante (E.U.)		8.17 That Morning Show	
9.25 Aujourd'hui à CBFT		9.00 A City's Story	
9.30 Le courrier du désert		9.30 Quebec School Telecast	
10.00 Télévision scolaire		9.45 Quebec School Telecast	
10.30 En mouvement		10.00 Canadian Schools	
10.45 Monsieur Serpente présente		10.30 Friendly Giant	
11.00 La souris verte		10.45 Chez Hélène	
11.15 Cinéma		11.00 Mr. Dress-up	
"Europe direction 2000: vivre ou être vécu" (Allemagne)		11.26 Pick of the Week	
12.30 L'agresseur de demain		11.55 CBC-TV News	
1.00 Cinéma		12.00 Andy of Mayberry	
"Quand le clairon sonnera", drame (E.U., 1956)		12.30 Search for Tomorrow	
2.00 Ni oui ni non		1.00 Luncheon Date	
2.30 Femme d'aujourd'hui		1.30 As the World Turns	
4.00 Boléro		2.00 The Weaker (?) Sex	
4.30 Pirate Mahoule		2.30 Coronation Street	
5.00 Bidule de Tarmacadon		3.00 Take Thirty	
5.30 Les cadets de la forêt		3.30 Edge of Night	
6.00 Tout à l'heure		4.00 The Gallipoli Gourmet	
6.15 Téléjournal		4.30 The Bananas	
6.25 Nouvelles du sport		5.00 Arthur and the Square Knights of the Round Table	
6.30 24 heures		5.30 Treasure Island	
6.45 Aujourd'hui		6.00 Reach for the Top	
7.30 La soirée volante		6.31 Hourglass	
8.00 Les grands films		7.30 Gentle Ben	
"La vie est belle", comédie (France, 1956)		8.00 Telescop	
9.45 Tirez au clair		8.30 The Name of the Game	
10.45 Politique provinciale (l'Union nationale)		10.00 Adam 12	
11.00 Téléjournal		10.30 Man at the Center	
11.20 Nouvelles du sport		11.00 CBC National News	
11.30 Ski-service		11.15 Viewpoint	
11.45 Médecine d'aujourd'hui		11.25 Night Overall	
12.30 Les Incorruptibles		11.41 Qué-Six: "Nurse on Wheels"	
1.15 Téléjournal		1.00 Final Report	
CFTM		CFCF	
7.15 Mère et musique		7.30 Sound of 12	
7.30 Les P'tits Bonshommes		7.45 News and Sign-On	
7.45 Métro-matin		8.00 University of the Air	
8.45 36-24-36		8.30 Ed Allen Time	
9.00 Toast et Café		9.00 Romper Room	
10.00 Voie de femmes		9.30 Magic Tern	
10.30 Leçons de beauté		10.00 Bentsched	
10.45 L'école du bonheur		10.30 The Newlywed Game	
11.00 Voie de femmes		11.00 The Mike Douglas Show	
11.30 Éternel Amour: "Les fringantes"		11.30 Gomer Pyle U.S.M.C.	
12.30 Les récits du Capitaine		1.00 Manolesco	
12.10 Les manchettes		1.30 Peyton Place	
12.15 Cinéma-roman: "Bonjour Touibit" (6e)		2.00 Marriage Confidential	
12.30 Cinéma-journal: "En plein cirage", comédie (France)		2.30 Perry's Probe	
2.00 "Ouvert contre X", policier (France)		3.00 People in Conflict	
3.30 Madame s'amuse		3.30 Doctor's Diary	
4.00 La cabine à MIDAS		4.00 Family Theatre	
4.30 Hin Tin Tin		"Outside the Wall", drame	
5.00 Le 5 à 6		5.30 The Pierre Berton Show	
6.00 Télé-Métro		6.00 Pulse	
6.40 Sports-Images		7.00 Star Trek	
6.50 Télé-Métro		8.00 It's Happening	
7.00 Dernière heure		8.30 The Dean Martin Show	
7.15 Télé-Métro		9.30 Mannix	
7.30 Cinéma Kraft: "L'enfer est pour les héros", film de guerre (E.U.)		10.30 Our World	
9.00 Vrai de vrai		11.00 National News	
9.30 Coup de fil		11.15 Pulse	
10.00 Secret bien gardé		11.45 Pajama Playhouse	
10.30 Nous deux		"Stake Out On Dope Street", drame, suivie de Newsroom 12	
10.45 Dernière heure et météo			

condition féminine

Une enquête révèle que: 3 femmes séparées sur 4 ne touchent pas les pensions alimentaires auxquelles elles ont droit

Il est extrêmement difficile de forcer un mari réticent à verser la pension alimentaire à laquelle le tribunal l'a condamné. Il est bien beau de dire que la femme séparée de corps a droit à une pension alimentaire pour elle et ses enfants, a expliqué Me Paul-André Crépeau, président de l'Office de révision du Code civil, hier devant les membres de la presse, mais c'est autre chose de réaliser concrètement ce droit. Si le mari ne paie pas, qu'est-ce qui se passe? Bien sûr, la femme a toujours le droit de faire mettre son mari en prison, mais l'exercice de ce droit, en principe, lui répugne et elle préfère préserver ses enfants de la honte d'avoir un père en prison.

Environ les trois quarts des femmes séparées auraient de la difficulté à toucher les pensions alimentaires auxquelles elles ont droit. Il s'en suit un état de dépendance sociale et de pauvreté extrême dans bien des cas. C'est ce que vient de révéler une enquête effectuée à l'échelle nationale, par l'Institut Vanier de la famille en collaboration avec l'Office de révision du Code civil. Poursuivant ses travaux d'examen global du droit familial au Québec, l'Office a participé à cette recherche concernant les implications des décisions judiciaires en matière de pension alimentaire. Ce qui est inédit dans cette étude, c'est qu'elle s'est effectuée en Ontario en même temps qu'au Québec. En fait, il semble bien que les problèmes des femmes séparées soient les mêmes dans toutes les provinces canadiennes et que les questions constitutionnelles sont bien éloignées des préoccupations de ces femmes dont certains maris fuient dans d'autres provinces pour se soustraire à leur obligation verser une pension alimentaire.

L'organisation générale de cette recherche avait été confiée à Montréal à Mlle Ethel Groffier qui a été secondée dans son travail par Me Jean-Paul Duquette, avocat, et Mlles Michèle Dubuc, travailleuse sociale, et Cécile Laliberté, fonctionnaire dans une agence de bien-être. En Ontario, c'est l'équipe de recherche de la faculté de droit de l'université de Toronto, diri-

gée par les professeurs Ian Baxter et John Swan qui a exécuté le même travail.

Des confidences des femmes séparées

Comment la femme séparée vit-elle ici au Québec, plus précisément à Montréal? Pour le savoir, Mlle Groffier et son équipe ont d'une part consulté plus de 750 dossiers de séparation déposés en Cour; en plus, elles ont interrogé en profondeur une trentaine de femmes séparées, dans la région de Montréal; les travailleurs sociaux ont été appelés à brosser le tableau familial de la femme séparée puisque la majorité de ces femmes tombent à brève échéance sous la loi de l'assistance publique. Signalons que dans la simple région de Montréal, il y a environ chaque année, plus de 2,500 cas de séparation de corps.

Parmi les principaux problèmes soulevés, en plus du refus de pourvoir du mari, la recherche a permis de voir à quel point le taux des pensions

alimentaires ne correspond pas nécessairement aux besoins des familles. On sait que cette pension est fixée en tenant compte des possibilités de payer du mari et des besoins de la famille. Est-il besoin de dire que ces possibilités de payer sont souvent loin des besoins réels des familles?

En plus, dès qu'une femme séparée prend l'initiative de retourner au travail pour arrondir le budget familial, elle perd ses allocations sociales et son mari peut profiter de cette occasion pour faire diminuer le montant de la pension alimentaire qu'il doit verser.

"Le grand cri de ces femmes, a dit Mlle Groffier, c'est la création d'un organisme chargé de percevoir ces pensions alimentaires d'une part, et d'autre part d'assurer à date fixe, une fois par mois, la somme nécessaire au foyer séparé. Cet organisme public ou semi-public ferait lui-même les pressions nécessaires auprès des maris réticents à verser à temps les sommes dues". Finis ces attentes, ces coups de téléphone, ces pleurs, pour réclamer à manger au nom des enfants, ont dit les femmes interrogées.

Les femmes séparées ne veulent plus être une charge pour l'Etat. Dans bien des cas, a dit Mlle Groffier, elles voudraient travailler et assumer la responsabilité de leur foyer. Pour le faire, elles ont besoin de garderies pour leurs enfants, de cours de recyclage, de travail à temps partiel, etc.



Après avoir passé sept ans à Paris, le couturier italien Roberto Capucci a fait un retour triomphal dans son pays d'origine en présentant ses nouvelles créations à l'occasion de la semaine de mode à Rome. Sur notre photo, à l'enseigne du pétoncle, l'une des robes du soir les plus originales signée Capucci. Les couleurs dominantes de la collection sont les teintes d'abricot et corail, et le mariage noir et blanc. Capucci avait été le premier modéliste en Italie à faire grand usage de la couleur dont les combinaisons jugées audacieuses au début, furent par la suite très admirées. (téléphoto AP)

De son côté, Me Crépeau a dit que les résultats de cette étude seront communiqués au comité du droit et de la famille de l'Office de révision du Code civil qui les inclura dans le rapport qu'il doit présenter au gouvernement du Québec.

sonnière d'un appareil juridique froid et inhumain, a conclu Mlle Groffier. Il faut trouver le moyen de créer un tribunal familial qui puisse non seulement juger et exécuter des lois mais établir avec les familles dans le désarroi des rapports plus humains.

La femme séparée est pri-

S.C.

Les agences sociales voudraient devenir avec les comités de citoyens une force de pression auprès du gouvernement

par Solange CHALVIN

Comment intéresser la communauté d'une région à participer plus activement au travail des agences privées de service social? C'est la question que se pose la Fédération des services sociaux à la famille qui en est à sa sixième année d'existence.

"Il faut absolument trouver le moyen d'unir les efforts des comités de citoyens et des conseils d'administration des agences sociales, afin de constituer une force de pression auprès du gouvernement pour obtenir de meilleures conditions de vie pour ce 35 p.c. de la population québécoise qui est défavorisée" nous dit le président, M. Gérard Sylvestre. On sait que les conseils d'administration des agences privées sont constitués de personnes qui offrent bénévolement leur temps à la solution des problèmes sociaux de leur région respective. Lors d'un dîner honorifique qui avait lieu à Montréal, hier soir, treize d'entre elles, y compris le président-fonda-

teur, M. Gilles Lacroix, étaient remerciées publiquement des services rendus à leur communauté. Fait étonnant, aucun femme ne faisait partie de ces ex-délégués bénévoles.

Le directeur exécutif de la Fédération, M. Richard Sarasin explique ainsi cette absence:

"Les femmes malheureusement renoncent aux fonctions administratives en bien-être social. Elles seront travailleuses sociales mais refuseront souvent, une fois mariées par exemple, d'assumer des responsabilités au sein des agences. Pourtant, elles seraient souvent en mesure d'apporter une compétence et une compréhension des problèmes sociaux et familiaux plus vaste que celles des hommes. Peut-être y a-t-il également de la part des administrateurs masculins un vieux préjugé de non-confiance accordée aux femmes. Si cela existe, il est temps que nous sortions de ces sentiers battus."

Nous apprenions d'autre part que moins de dix femmes sont à la direction des agences sociales privées et ce nombre

comprend des religieuses et des Canadiennes de langue anglaise qui sont plus nombreuses que les francophones. On compte une quarantaine d'agences sociales privées au Québec, membres de la FSSS.

Une priorité: les vieillards malades

Quand on parle de priorité en bien-être, aussitôt ressuscite la désormais célèbre loicadre sur l'assistance publique qu'on nous promet d'année en année, et qui ne réussit jamais à sortir des tiroirs du ministère de la Famille. Mais à côté de cette loi que des pressions concertées des organismes publics, des comités de citoyens et des conseils d'administration des agences privées auraient déjà dû exiger au moyen d'une contestation globale de l'assistance publique au Québec, il y a d'autres domaines du bien-être qu'on a souvent tendance à oublier.

Le président de la FSSS nous rappelle l'urgence et le besoin aigu de résidences pour personnes âgées malades au Québec. "On bâtit des centres d'accueil pour personnes âgées mais on y refuse les vieillards malades. Or, les travailleurs sociaux savent par expérience que la maladie se greffe quasi automatiquement à la per-

sonne âgée et qu'on ne peut séparer ces deux problèmes. Les hôpitaux refusent de garder des personnes âgées malades ou convalescentes; les foyers n'ont pas le personnel médical pour les accueillir. Ou les mettrons-nous? Problème particulièrement crucial, nous dit-on, dans la région de Montréal où les familles urbaines à petits appartements consentent plus difficilement à garder leurs vieillards malades.

"Il faudrait également songer au lieu de bâtir des résidences, à donner à domicile les services que réclament les assistés sociaux, les mères nécessiteuses, les vieillards.

Il est souvent inutile de placer les enfants ou les vieillards. Il suffirait de les assister en distribuant par exemple des repas aux vieux, aux invalides, des soins et visites médicales à domicile, ou en donnant au foyer temporaire des aides financières. Ces personnes devraient être le véritable reflet des problèmes de leur région et c'est à travers elles que le gouvernement devrait puiser sa politique sociale et familiale.

La prévention des problèmes sociaux devrait faire l'objet des préoccupations de tous les citoyens qui s'engagent bénévolement dans les conseils d'administration des agences sociales. "Ces personnes devraient être le véritable reflet des problèmes de leur région et c'est à travers elles que le gouvernement devrait puiser sa politique sociale et familiale.

De plus en plus riche... ou de plus en plus pauvre

L'écart qui s'établit entre les pauvres et les riches au Québec

Suite à la page 8

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Personne qui s'occupe spécialement d'hygiène.
- Mois de l'année. — Me rendrai. — Astatine.
- Personne qui tue. — Ratisse.
- Argent. — Brillier.
- Astre lumineux. — Existence.
- De la Suède. — Ivette.
- Clef. — Agiter l'encensoir devant l'autel.
- En un lieu élevé. — Tamiser.
- Mois de l'année. — Trois fois.
- Venu au monde. — Mâle de la vache. — Triage.
- Unité de mesure de volume pour les liquides et les matières sèches. — Calme et sans inquiétude.
- Vive admiration. — Gros marteau.

Verticalement

- Accéléras. — Bonne torture, résultat heureux.
- De Yougoslavie.
- Endroit d'une rivière où l'on peut passer sans perdre pied. — Clarté faible. — Lieutenant.
- Pays de l'Asie ancienne. — Os le plus gros de la jambe.

Solution d'hier

CHAMELLETERVIVIS
 ODURETITIVIS
 RUDROTEVEGA
 CETSOTTEN
 CORTORTUE
 BRAVILLICRON
 SBRESECTION
 TERREHEINE
 ALTOGENERE
 NTECHORTLENT
 CEHORITELER
 ERSEIDESOR

Si vous choisissiez vos tapis comme vos secrétaires...

... vous opteriez pour Lido. Car aucun autre tapis n'est aussi qualifié pour cette moquette de Nylon que réussit dans les affaires.

Elle est attirante (luxueuse et douce), Fidèle (vous la garderez des années), Adaptable (assez subtile pour le bureau du président; assez tenace pour les couloirs), Efficace (elle supporte sans broncher la circulation intense et les traces de boue). Elle est à la fois discrète et vive.

Malgré tous ces avantages, Lido n'est pas déraisonnable: vous l'obtiendrez pour \$13.95 seulement la verge carrée.

Appelez-nous à 842-9991 et demandez à notre service commercial de vous présenter Lido.

Mais attention! Comme les jolies secrétaires, Lido est attirant. Peut-être en tomberez-vous amoureux.

Avez-vous essayé de nous confier le nettoyage de vos tapis? Nos experts traiteront vos moquettes cloquées comme vos tapis mobiles avec une perfection digne de notre nom. Appelez-les à 731-7979.

Perfection Rug

1183, rue Sainte-Catherine ouest, 842-9991, du lun. au sam. 9h-17h30; vend. jusqu'à 21h. 7800 ch. de la Côte-de-Liesse, 731-7979, du lun. au ven. 9h-17h30

LES SPÉCULATEURS CONTINUENT DE GARDER À WALL STREET UNE "ATTITUDE D'ATTENDRE ET DE VOIR"

potins financiers

L'indice des industriels, transigés hier sur la Bourse de Toronto, touche un sommet à 191,97. Après avoir clôturé la veille à 193,30...

Comme les industriels de la Ville de la Reine ne cessent de monter depuis 3 semaines, certaines réalisations seraient logiques. Il en serait de même pour les métaux usuels...

Les rumeurs de prises de contrôle, de fusion, etc. expliqueraient bien des avancées de titres en bourse, depuis quelques temps. L'attitude "d'attendre et de voir" est toutefois évidente à Wall Street.

Le Napoléon-Or cotait, hier, sur le marché français 68.10 francs vs 68.00 la veille et le prix de l'once d'or fin cotait \$42.45 sur le marché monétaire anglais...

La tension persistante entre Arabes et Juifs expliquerait la lourdeur des pétroles, intéressés au Moyen-Orient.

Great West Saddlery Co. à une réunion spéciale dans notre ville, a annoncé, hier, qu'elle entend faire une offre pour toutes les actions en circulation de la Great West Life Assurance.

Les actions des entreprises suivantes se vendront aujourd'hui ex-dividende tout action.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

L'état intérimaire de Bell Canada laisse voir un gain de \$3.27 l'action pour 1968 vs \$3.16 pour 1967

Dans son quatrième compte rendu trimestriel, publié pour la première fois avant le rapport annuel, Bell Canada déclare un revenu net de \$3.27 par action pour l'année terminée le 31 décembre 1968...

L'état intérimaire du revenu, sujet à vérification, révèle un revenu net de \$114,329,219 en 1968, une augmentation de \$5,791,995 sur l'année précédente.

Les dividendes versés aux actionnaires s'élevaient à \$87,358,397. Le taux de rendement du capital total atteint 6.9 pour cent au regard de 6.8 pour cent l'an dernier.

Les revenus d'exploitation, supérieurs de \$56,442,474 à ceux de 1967, atteignent \$758,477,957 et les dépenses d'exploitation s'établissent à \$463,986,847, soit une hausse de \$33,760,040 sur 1967.

Les impôts aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux s'élevaient à \$141,115,000 pour l'année.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 1968, le revenu net par action est de 86 cents, comparativement à 83 cents pour la période correspondante de 1967.

Asbestos Corporation a gagné \$1.79 l'action en 1968 vs \$1.50 en 1967

Hier, nous faisons ressortir ce qui s'est passé à l'assemblée annuelle de l'Association des Mines d'Amérique du Québec et de ce matin, nous tenions à reproduire les principaux items du rapport annuel de l'Union des plus importantes d'entre elles, soit Asbestos Corporation Limited.

Les ventes de l'exercice se chiffrent par DLR\$4,631,836, une augmentation sur celles de l'exercice précédent, qui s'établissaient à DLR\$3,235,836.

Le rapport annuel de la compagnie à ses actionnaires sera publié au cours du mois de mars 1969.

Shell Canada Limited estime avoir accusé des profits plus élevés en 1968

M. Harry Bridges, président de Shell Canada Limited, a déclaré hier que le profit net de la Compagnie et de ses filiales au cours de l'exercice 1968 est estimé à \$54.0 millions, soit \$1.62 par action ordinaire de la classe "A", comparativement à \$44.4 millions, soit \$1.49 par action de la classe "A" pour l'année 1967.

L'accroissement des ventes de produits raffinés, l'affermissement des prix du soufre et la plus forte production de gaz naturel et de ses dérivés liquides, etc., constituent les principaux facteurs qui ont contribué à l'augmentation de neuf pour cent du profit net.

Le volume de vente des produits raffinés et des produits chimiques a atteint une moyenne de 200,000 barils par jour en 1968, soit une augmentation de huit pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Les Distilleries Corby Ltée ont traversé un trimestre moins favorable

Les Distilleries Corby Limitée et ses filiales viennent de rendre public un état consolidé des bénéfices réalisés durant les 3 mois, terminés le 30 novembre 1968, avec comparaison avec les chiffres du même trimestre l'an dernier.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Stocks canadiens hésitants

Les valeurs à la Bourse de Montréal étaient en légère avance à la fermeture de la séance de mercredi.

L'indice des banques a reculé à 191.59. L'indice des industrielles a monté de 41 à 198.1, celui des services publics de .95 à 152.08 et celui des papiers de .62 à 120.27.

Via a progressé de 2 1/4 à 17 1/4. Gnsso avait tenté la semaine dernière d'obtenir le contrôle de la compagnie.

Dominion glass a avancé de 1 1/4 à 20. Dominion Bridge de 1/4 à 20. CIL de 1/4 à 15 1/4. Canada Cement et Radio Engineering de 1/4 chacun à 34 1/4 et 36 1/4 respectivement.

Dans les papiers, Rolland A a monté de 1 1/4 à 10. Parmi les banques, Nouvelle-Ecosse a régressé de 1 à 24 1/4 et Canadienne Impériale de Commerce de 1/4 à 21 1/4.

Sur le marché canadien, parmi les mines et pétroles, Consolidated New Pacific a avancé de 35 cents à \$1.65 et Dominion Explorers de 7 cents à \$2.72.

Wall Street était en équilibre instable hier

La pause enregistrée depuis le début de la semaine s'est poursuivie mercredi à Wall Street où les cotations se sont contentées de fluctuer autour de leur niveau de la veille.

Les sidérurgiques ont maintenu leurs bonnes dispositions des dernières séances et les alimentaires ont été soutenues, tandis que les tabacs se sont améliorés par endroits.

Des recherches conjointes par American Electric et la Société ASEA

(CNW) - L'American Electric Power system et la société suédoise Asea ont entrepris un programme de recherche conjoint, visant à déterminer la praticabilité technique et économique des transmissions à courant alternatif de 1,000,000 de volts et plus.

Tendance moins bonne en fermeture qu'au début

Le marché à la Bourse de Toronto a progressé pour une sixième journée d'affilée mercredi et les indices ont de nouveau atteint

Indices des obligations à N. Y.

Table with 5 columns: Obligation, Rendement, Variation, etc. Includes items like 4 1/2% 1967-72, 4 1/2% 1968-72, etc.

BOURSE CANADIENNE

Table with 5 columns: Cours, Mont, Bas, Ferm., Ch. Includes items like Am Met, Blue Bon, Can Sec, etc.

L'American Electric Power, le plus important producteur d'énergie électrique dans le secteur privé aux E.-U., sera la première entreprise de service public à utiliser une ligne de transmission de 765,000 volts lorsqu'elle mettra en service une ligne de cette puissance dans environ deux mois.

Le projet, qui prévoit plusieurs étapes, s'étendra sur une période de huit à dix ans et représentera un investissement par les compagnies participantes de plus de huit millions de dollars.

À noter...

Depuis le 29 janvier 1969, tous défauts de livraison des actions ordinaires d'Ontario Steel Products Limited doivent être consignés à et signés par le courtier receveur, avant livraison à la Chambre de Compensation.

Bethlehem Steel Co a gagné \$3.55 l'action en 1968 vs \$2.84 en 1967.

Les parties, désireuses de prendre avantage de l'offre de la North American Rockwell Corporation, doivent effectuer leurs achats les 5, 8 et 9 février, sur une base de livraison au comptant.

Canadian International Paper Co mettra à pied temporairement 250 hommes au début de la semaine prochaine, selon une dépêche de Gatineau.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Les emprunts, contre nantissements de valeurs, contractés par les firmes membres et les corporations membres des Bourses de Montréal et Canadienne, se chiffrent, au 31 décembre 1968, à \$68,515,940, à rapprocher de \$63,827,250 au 30 novembre et au regard de \$46,533,196 au 31 décembre 1967.

Introduction de CHARGEX à Oshawa

La Banque Canadienne Nationale, la Banque de Commerce Canadienne Impériale, la Banque Royale et la Banque Toronto-Dominion ont annoncé récemment le lancement de la carte de crédit CHARGEX à Oshawa, Whitby et Bowmanville.

On commencera au début de mars à recruter des membres chez les marchands de la région d'Oshawa. Le système de cartes de crédit CHARGEX entrera en vigueur, à Oshawa, Whitby et Bowmanville, au début du mois d'avril 1969.

Le recrutement initial des membres chez les marchands de ces trois villes est presque terminé et le système de cartes de crédit CHARGEX y entrera en vigueur dès que toutes les cartes auront été distribuées, soit vers le début de février.

Le fonctionnement du système à Montréal, Québec, Lévis, Ottawa, Hull, Sherbrooke et Toronto, portera à plus d'un million le nombre de détenteurs de cartes de crédit CHARGEX, et à 15,000 le nombre des marchands membres.

À Oshawa, Whitby et Bowmanville, les banques s'attendent, que dès le début, 300 marchands donneront leur adhésion, et on prévoit quelque 40,000 détenteurs de cartes pour cette région.

Au début, les cartes de crédit CHARGEX seront distribuées à des clients choisis des quatre banques, dans la région d'Oshawa. Mais les banques ne réserveront pas les cartes qu'à leur clientèle.

En avril, on pourra se procurer des formules d'adhésion dans les succursales des banques et chez les marchands qui afficheront l'emblème CHARGEX.

Le système CHARGEX sera très avantageux à Oshawa, car les détenteurs pourront visiter la région pour en faire bénéficier les propriétaires d'hôtels, de motels, de restaurants, ainsi que les détaillants.

Grâce à une entente signée l'an dernier par les quatre banques affiliées au système CHARGEX, les cartes de crédit CHARGEX sont interchangeables avec les cartes BankAmericard des États-Unis, Barclaycard de Grande-Bretagne et Sumitomo du Japon.

Les marchands d'Oshawa, Whitby et Bowmanville qui seront membres du réseau CHARGEX pourront donc accepter toutes ces cartes de crédit, ainsi que les cartes CHARGEX des visiteurs de Montréal, Toronto, Québec, Lévis, Sherbrooke, Ottawa et Hull.

Bien que les cartes portent différents numéros, chacune des cartes de crédit présente des bandes horizontales bleue, blanche et or. Ce réseau international de cartes de crédit interchangeables BankAmericard, Barclaycard, Sumitomo et CHARGEX compte déjà plus de 16,750,000 détenteurs et quelque 397,000 marchands membres dans 39 États américains, en Grande-Bretagne, en Irlande, à Malte, à Gibraltar, en Afrique du Sud, au Japon et au Canada.

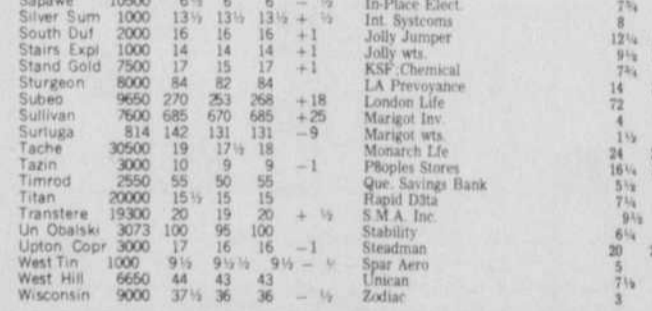
Titres au Compromis

Table with 5 columns: Titre, Cours, Mont, Bas, Ferm., Ch. Includes items like New Glac, New Mt Co, Newrich, etc.

OPPORTUNITÉ LE RENOMMÉ ONTARIO EST À VENDRE

Le propriétaire se retire complètement des affaires et dispose présentement de tous ses biens et quitte le pays. Le Parc Ontario, de l'Ascension, Co. Labelle, est un commerce d'avenir avec un potentiel d'expansion illimité...

VICE-PRESIDENT (MINES) LE GROUPE MINIER SULLIVAN



Les conseils d'administration du groupe minier Sullivan annoncent la nomination de monsieur Lucien C. Beliveau, directeur général des compagnies de ce groupe, au poste de vice-président (mines).

Fonds mutuels

Table with 5 columns: Fonds, Cours, Mont, Bas, Ferm., Ch. Includes items like Adams Mutual Funds, Affiliated Fund Inc. Com., etc.

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Assemblée Générale Annuelle et Spéciale

PRENEZ AVIS qu'une assemblée générale annuelle et spéciale de l'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE sera tenue au Siège Social de la Compagnie, 1980 Chemin St-Louis, Silery, Québec, le lundi 17 février 1969, à 11 heures de l'avant-midi, aux fins suivantes:

- 1 Soumettre le rapport des administrateurs, le bilan de la compagnie pour l'exercice terminé le 31 décembre 1968, l'état des revenus et dépenses pour le même exercice ainsi que le rapport des vérificateurs; 2 Ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 1968; 3 Nommer les vérificateurs pour l'exercice en cours; 4 Approuver, s'il est jugé opportun, le Règlement No. 34 dont le texte suit;

Distillers Corporation - Seagrams Limited

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de trente cents (30¢) par action, en argent canadien, a été déclaré sur les actions ordinaires en cours de la Compagnie, payable le 14 mars 1969, aux actionnaires enregistrés le 24 février 1969 à la fermeture des bureaux.

Par ordre du conseil d'administration ALAN A. SHARP secrétaire

Montréal Le 20 janvier 1969.

BAKER TALC LIMITED

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de Baker Talc Limited (s.r.p.) doivent s'assurer que leurs certificats d'actions sont inscrits aux livres en leur propre nom, avant le 7 février 1969, en communiquant avec le registraire et agent de transfert, Société d'Administration et de Fiducie, 10 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal 126, Québec, afin de pouvoir participer à l'offre de \$400,000 d'obligations, convertibles, sans garantie spécifique, à 7 pour cent échéant le 1er février 1976, au par.

Une circulaire comportant des renseignements sera envoyée sur demande.

Écrire à: BAKER TALC LIMITED Bureau 400 621 ouest, rue Craig, Montréal 101, Québec. Tél.: (514) 861-9233.

le maximum d'intérêt quotidien

5 1/4%

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'ÉPARGNES

Obtenez l'intérêt VÉRITABLE le plus élevé au Canada.

Intérêt calculé à 5 1/4% par année sur le solde QUOTIDIEN.

On peut faire des retraits en tout temps. Solde minimum: \$3,000.00.

COMPAGNIE GUARANTY TRUST DU CANADA

Capital et réserves: \$31,000,000.

427 ouest, St-Jacques 849-3705 # 43 Centre d'achats Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke 351-5500

GT 69-38F

NOUVEAU PRESIDENT CHEZ ABEX



M. T. W. Russell, Jr.

On annonce que M. T. W. Russell, Jr. a été élu président de l'Abex Corporation, New York. Il était auparavant premier vice-président. M. Russell entra au service de l'Abex en 1945 après avoir fait cinq ans de service militaire. Il obtint le poste d'agent général des achats en 1952. Il fut ensuite élu vice-président en 1957 et directeur en 1960. Il fut transféré au Canada en 1961 en tant que président de Les Industries Abex du Canada Ltée mais il retourna au siège social de la Compagnie en 1965. M. Russell est maintenant président du Conseil d'administration de Les Industries Abex du Canada Ltée. On le nomma premier vice-président et directeur de l'Abex en 1966. M. Russell est né à Hartford, Connecticut et est un directeur de la Connecticut General Insurance Company.

Indice de Toronto

Table with 4 columns: Ind, Gold, B, M, W, O. Lists various market indices and their values.

Indice Dow Jones

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists Dow Jones index values and daily high/low/close.

COMPTABLES AGREÉS

Advertisement for Belzile, Cardinal, Roy & Cie, Lucien Dahmé, C.A. listing various accountants and their services.

Provost & Provost

Advertisement for Provost & Provost, listing accountants and their services.

Duval, Buteau & Cie

Advertisement for Duval, Buteau & Cie, listing accountants and their services.

Mallette, Normandin & Cie

Advertisement for Mallette, Normandin & Cie, listing accountants and their services.

René de Cotret & Cie

Advertisement for René de Cotret & Cie, listing accountants and their services.

THORNE, GUNN & CIE

Advertisement for Thorne, Gunn & Cie, listing accountants and their services.

Aimé Galarneau & Cie

Advertisement for Aimé Galarneau & Cie, listing accountants and their services.

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés

Advertisement for Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés, listing accountants and their services.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI

Advertisement for accounting services in Montreal, Quebec, and Rimouski.

COMPTABLES AGREÉS

Advertisement for accountants and their services.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI

Advertisement for accounting services in Montreal, Quebec, and Rimouski.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

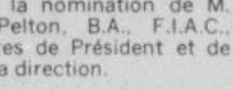
Large table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

M. G. M. PELTON



M. G. M. Pelton

Le Conseil d'administration annonce la nomination de M. G. M. Pelton, B.A., F.I.A.C., aux postes de Président et de Chef de la direction. M. Pelton est entré au service de l'Abex en 1951, en qualité de directeur de la division de l'entretien. Il fut nommé chef-conseil en 1954, directeur général adjoint en 1959 et directeur général en 1962. Auteur de nombreux papiers techniques, il possède de plus une expérience peu commune dans le domaine de l'administration. Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée est le plus important cabinet d'expertises après sinistres du Canada, et à ses côtés s'étendent à toutes les régions du pays.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

Valeurs minières hors-liste

Table listing various mining stocks and their prices.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

Indice de New York

Table with 4 columns: Ind, Haut, Bas, Fer. Lists New York market indices and daily high/low/close.

De quoi s'agit-il au juste?

De gens qui achètent un produit - mais un bon. Résultat: une production sans précédent pour Crown Life - plus de \$1 milliard en nouvelles émissions d'assurance durant 1968. Produits supérieurs et haut degré d'excellence en matière de mise au point, de vente et de service - c'est ainsi que Crown crée de bons produits.

Notre commerce se préoccupe toujours du lendemain et nous cherchons sans cesse à améliorer les moyens de servir ceux qui sont soucieux de leur avenir. Voilà la base solide de nos réalisations.

Advertisement for Crown Life insurance, featuring a large '1968 L'ANNÉE DU MILLIARD' graphic and policy information.

Advertisement for Crown Life insurance, listing various policy options and contact information for agents.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS JURIDIQUE

RE: POLEN UPHOLSTERING LTD

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R. 1964, c. 275) que la garantie créée par l'acte de fidéjussionnaire comportant privilège, hypothèque, cession et transport exécuté par Polen Upholstering Ltd., devant Me John Cuttle Stephenson, notaire, le 7 septembre 1966 sous sa Minute No. 4980 et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 13 septembre 1966, sous le No. 193-8816 (laquelle garantie s'étend aux créances, droits et réclamations en faveur de Polen Upholstering Ltd., en plus d'autres biens et actifs de ladite compagnie), est devenue exécutoire.

EASTERN & CHARTERED TRUST COMPANY (maintenant CANADA PERMANENT TRUST CO.) fidéjussionnaire en vertu dudit acte de fidéjussionnaire.

CANADA Province de Québec District de Montréal

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL

NO: 3041

IRENE TOURANGEAU, ménagère, épouse commune en biens d'Emile Marcotte, résidant et domiciliée à 8860, 24e Avenue Ville St-Michel, cité et district de Montréal.

Requérante

EMILE MARCOTTE résidant et domicilié à (adresse inconnue).

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé **EMILE MARCOTTE** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 25 janvier 1969

JACQUES PERRON Régistraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes **MARQUIS & TAILLEFER** 440 est rue Beaubien Montréal, Avocats de la Requêteur

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO 761715

DAME LISE DION HENAUULT, ménagère, épouse séparée de biens domiciliée et demeurant à 1630 Camille Paquette, Montréal, Ville et District.

Demanderesse

ROBERT HENAUULT, d'occupation et de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Monsieur **ROBERT HENAUULT**, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, le 27 janvier 1969

A. GRIMARD Protonotaire adjoint C.S.M.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL

NO: 3024

DAME MARCELLE GENEUREUX, assistante comptable résidant et domiciliée au 6570, 19e Avenue, Rosemont, app. 5 dans les cité et district de Montréal.

Requérante

MAURICE LAPORTE, de résidence inconnue dans la province de Québec.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé **MAURICE LAPORTE** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 25 janvier 1969

JACQUES PERRON Régistraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes **GAUDETTE & AUDET** 561 est, Boul. Crémazie Montréal, Avocats de la Requêteur

AVIS

Avis est donné qu'un nantissement et transfert de toutes dettes présentes et futures de Josephine Hosiery Mills Inc. à Continental Factors Corporation et exécuté le 21 janvier, 1969, a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal, le 23 janvier, 1969 sous le numéro 2114440.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO: 763756

DAME LYNNE ELIZABETH CUTHBERT, secrétaire, des Cité et District de Montréal, y résidant à 7805 Mountain Sights, app. 108

demanderesse

CLARENCE LENWOOD WHITTAKER, d'adresse inconnue.

Défendeur

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur **CLARENCE LENWOOD WHITTAKER**, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, ce 27 janvier 1969

MARIUS D'AMOURS Protonotaire.

Cour Supérieure, Montréal

Me **RALPHA A. COHEN**, Avocat, 1255 Carré Philippe, Suite 200, Montréal, P.Q.

PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

AVIS

PRENEZ AVIS que la Régie des Transports entendra en séance publique à 1050 est Dorchester, Montréal, le 3 février 1969 à 10:30 a.m., la requête suivante:

Riverains Transport Inc., 555 boulevard Guimond, Cité Jacques-Cartier, demande l'autorisation de donner un service d'autobus pour le transport de passagers de Longueuil à Ville Lemoyne, Greenfield Park, Cité Lafleche et retour;

Parcours: Station Métro de Longueuil, rue Lafayette boul. Taschereau, St-Thomas, St-Pierre, St-Gérard, St-Georges, boul. Taschereau, Churchill, Empire, Regent, Miller, Campbell, Lawrence, Nelan, Côte Noire, Grande-Allée, Montgomery, Lionel, Stratton, Grande-Allée, boul. Marie, boul. Taschereau et Station de Métro Longueuil.

Le service sera donné du lundi au samedi inclusivement à toutes les 30 minutes de 6:00 a.m. à 7:00 p.m. et à toutes les 60 minutes de 7:00 p.m. à 11:00 p.m.

Le dernier arrêt sera à l'angle du boulevard Ste-Foy et du boulevard Taschereau; portes fermées de cette intersection jusqu'à la station de Métro Longueuil.

Tarif: adultes: 30c du passage - 4 pour \$1.00 de 6:00 a.m. à 6:59 p.m.; 50c du passage - 3 pour \$1.00 de 7:00 à 11:00 p.m. Ecoilers: 20c du passage - 6 pour \$1.00 de 7:00 a.m. à 7:00 p.m.

La requérante demande également d'effectuer des voyages spéciaux ou à charte-partie des endroits ci-haut mentionnés suivant l'Ordonnance Générale no. 17.

RIVERAINS TRANSPORT INC.

ADRIEN R. PAQUETTE, 200 ouest, St-Jacques, Suite 1010, Montréal, Procureur de la requérante

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 15 janvier 1969 de **LA BANQUE TORONTO-DOMINION** de toutes dettes, présentes ou futures, payables à **Hatari Wild Animal Corporation** 5116 Boul. St. Laurent, Montréal, P.Q. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17e jour de janvier 1969, sous le numéro 2113512. Ce 27e jour de janvier, 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR PROVINCIALE

NO 149081

JACQUES MINEAU, fonctionnaire résidant et domicilié au 1874, Avenue Jumeau, à la Ville d'Ottawa, Province d'Ontario,

demandeur

MICHEL CHAPMAN, autrefois résidant et domicilié au 714 rue Fontaine, dans la ville de Hull, district de Hull et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à **MICHEL CHAPMAN** à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 28 janvier 1969

CLAUDE DUFOUR GREFFIER-ADJOINT

Mes **NANTEL, MERCURE, POLIQUIN & LAMONTAGNE**, 507 Place d'Armes, Suite 1800, Montréal, P.Q. Avocats du demandeur

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL

NO: 2947

GEORGE BRIZA, mécanicien, résidant et domicilié au 5280, 11e Avenue, Rosemont cité et district de Montréal.

Requérant

DAME DORA BEUTLING, commis de bureau, résidant et domiciliée cité de Lahr, Allemagne.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée **DAME DORA BEUTLING** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 25 janvier 1969

JACQUES PERRON Régistraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes **GREENBLATT GINSBERG GARDNER & GLAZER** 1440 rue Towers Suite 100 Montréal, Avocats du Requérant

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL

NO: 2290

DAME CARMEN LUPIEN, secrétaire résidant et domiciliée dans les cité et district de Montréal, épouse séparée de biens de Maurice Lépine, et demeurant au 3428 rue Fullum.

Requérante

MAURICE LEPINE, résidant et domicilié au 6247, 25e Avenue Rosemont district de Montréal.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé **MAURICE LEPINE** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 25 janvier 1969

JACQUES PERRON Régistraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes **MARCEL PAQUETTE** 200 ouest rue St-Jacques Suite 1010 Montréal, Avocat de la Requérante

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DIVISION DE MONTREAL

NO: 2931

DAME LEONA M HORNER, ménagère résidant et domiciliée au 3462 rue Wlaxley, dans les Ville et District de Montréal.

Requérante

CLAUDE ROBERT LAVALLEE, résidant et domicilié dans les Ville et District de Montréal,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé **CLAUDE ROBERT LAVALLEE** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 janvier 1969

JACQUES PERRON Régistraire de la Cour Supérieure de Mtl.

Mes **LAPORTE ROSENSTEIN WHITE AUGER & KONIGSBERG** 1117 ouest Ste-Catherine Suite 923 Montréal, Avocats de la Requérante

Cette émission ayant été vendue à l'extérieur du Canada et des États-Unis, cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information.

NOUVELLE EMISSION 21 janvier, 1969

Commission hydroélectrique de Québec

Montréal/Canada

DM 150,000,000

6 3/4% - 1969/1984 avec fonds d'amortissement

Garantie sans réserve par la

PROVINCE DE QUÉBEC



WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRAL **COMMERZBANK** Aktiengesellschaft

J. L. LEVESQUE & L. G. BEAUBIEN LTD. **A. E. AMES & CO. LIMITED**

ALGEMENE BANK NEDERLAND N.V.	ALLGEMEINE BANKGESellschaft Aktiengesellschaft	AMERICAN EXPRESS SECURITIES S.A.
AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N.V.	ARNHOLD AND S. BLEICHOEDER, INC.	H. AUFHAUSER
BADISCHE KOMMUNALE LANDESBANK - GIROZENTRALE -	BAER SECURITIES CORPORATION	H. ALBERT DE BARY & CO. N.V.
BANCA COMMERCIALE ITALIANA	BANCA NAZIONALE DELL'AGRICOLTURA	BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
BANCO DI NAPOLI	BANCO DI ROMA	BANK FÜR GEMEINWIRTSCHAFT Aktiengesellschaft
BANK OF LONDON & SOUTH AMERICA Limited	BANQUE DE BRUXELLES S.A.	BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
BANQUE DE SUEZ ET DE UNION DES MINES	BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE	BANQUE DE L'UNION PARISIENNE - C.F.C.B.
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.	BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.	BANQUE LAMBERT S.C.S.
BANQUE LAMBERT-LUXEMBOURG S.A.	BANQUE LOUIS-DREYFUS & CIE	BANQUE NATIONALE DE PARIS
BAYERISCHE GEMEINDEBANK (GIROZENTRALE)	BAYERISCHE HYPOTHEKEN- UND WECHSELBANK	BAYERISCHE STAATSBANK
BAYERISCHE VEREINSBANK	JOH. BERENBERG, GOSSLER & CO.	BERLINER BANK Aktiengesellschaft
BERLINER HANDELS-GESellschaft	BRAUNSCHWEIGISCHE STAATSBANK	BREISACH & SCHOELLER
BREMER LANDESBANK	BRINCKMANN, WIRTZ & CO.	BURGARDT & BROCKELSCHE Kommanditgesellschaft auf Aktien
BURKHARDT & CO.	CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT	COMPAGNIE FINANCIERE ET DE CREDIT
CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE S.A.	CREDIT LYONNAIS	CREDIT LYONNAIS CORPORATION
CREDITANSTALT-BANKVEREIN	CREDITO ITALIANO	DELBRUCK & CO.
DEN DANSKE LANDESBANK	DEUTSCHE GENOSSENSCHAFTSBANK	DEUTSCHE GIROZENTRALE - DEUTSCHE KOMMUNALBANK -
DEWAAY CORTVRIENDT INTERNATIONAL S.A.	DOMINION SECURITIES CORPORATION Limited	DRESDNER BANK Aktiengesellschaft
DREXEL HARRIMAN RIPLEY Incorporated	EURAMERICA FINANZIARIA INTERNAZIONALE S.P.A.	FINACOR
THE FIRST BOSTON CORPORATION	FRANKFURTER BANK	GIROZENTRALE UND BANK DER OSTERREICHISCHEN SPARKASSEN Aktiengesellschaft
GOLDMAN, SACIS & CO.	HAMBURGISCHE LANDESBANK - GIROZENTRALE -	GEORG HAUCK & SOHN
HENRIQUES (R) JR.	I. D. HERSTATT KG&A	HESSISCHE LANDESBANK - GIROZENTRALE -
HILL, SAMUEL & CO. LIMITED	KIDDER, PEARODY & CO. Incorporated	KJØBENHAVNS HANDELSBANK
KLEINWORT, BENSON (EUROPE)	KREDITBANK N.V.	KREDITBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE
KUHN, LOEB & CO. INTERNATIONAL	BANKHAUS HERMANN LAMPE Kommanditgesellschaft	LANDESBANK UND GIROZENTRALE RHEINLAND-PALZ
LANDESBANK UND GIROZENTRALE SAAR	LANDESBANK UND GIROZENTRALE SCHLESWIG-HOLSTEIN	LAZARD FRERES & CIE
LEHMAN BROTHERS	MEES & HOPE	MERCK, FINCK & CO.
B. METZLER SEEL SOHN & CO.	SAMUEL MONTAGU & CO. Limited	MORGAN & CIE. INTERNATIONAL S.A.
NEDERLANDSCHE MIDDENSTANDSBANK N.V.	NESBITT, THOMSON LIMITED	DE NEUFUZIL, SCHLUMBERGER, MALLET & CIE.
NIEDERSACHSISCHE LANDESBANK - GIROZENTRALE -	NORDDEUTSCHE KREDITBANK Aktiengesellschaft	SAL OPPENHEIM JR. & CIE.
PIERSON, HELDRING & PIERSON	PRIVATBANKEN I KJØBENHAVN Aktiengesellschaft	N. M. ROTHSCHILD & SONS
SCHOELLER & CO.	J. HENRY SCHRODER WAGG & CO. LIMITED	SCHRODER, MUNCHMEYER, HENGST & CO.
BANKHAUS FRIEDRICH SIMON Kommanditgesellschaft auf Aktien	SINGER & FRIEDLANDER LTD.	SKANDINAVISKA BANKEN
SMITH, BARNEY & CO. Incorporated	SOCIETE GENERALE DE BANQUE S.A.	SOCIETE GENERALE S.A.
STOCKHOLMS ENSKILDA BANK	STRAUSS, TURNBULL & CO.	SVENSKA HANDELSBANKEN
SVERIGES KREDITBANK	SWISS BANK CORPORATION Limited	AUGUST THYSSEN-BANK Aktiengesellschaft
C. G. TRINKAUS	VEREINSBANK IN HAMBURG	S. G. WARBURG & CO. (Frankfurt)
S. G. WARBURG & CO. Limited	WESTFALENBANK Aktiengesellschaft	WHITE, WELD & CO. Limited
WOOD GUNDEY SECURITIES Limited	WURTT. LANDESKOMMUNALBANK GIROZENTRALE	

REGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Appel d'offres

La Régie des rentes du Québec receva, jusqu'au 28 février 1969, durant les heures de travail, des offres pour l'achat de mobilier et d'équipement nécessaires à l'aménagement paysagiste (landscaping application) de son siège social, à Québec

- 1 - Tapis commercial
- 2 - Tapis mural
- 3 - Draperies
- 4 - Tables (de travail et de conférence) de différentes grandeurs
- 5 - Bibliothèques
- 6 - Chaises (différents genres)
- 7 - Classeurs amovibles et fixes de différents genres
- 8 - Écrans, avec propriétés insonorisantes

Ceux qui désirent soumissionner pourront se procurer les formulaires, pour chacune des sections, à partir du 3 février, en s'adressant au sousigné, au siège social

l'information

sportive

Dark bénéficie d'un contrat de cinq ans

CLEVELAND — Les Indiens de Cleveland, de la ligue Américaine de baseball, ont accordé un nouveau contrat de cinq ans comme gérant de l'équipe, à Alvin Dark.

Le président Gabe Paul, des Indiens, a déclaré qu'un semblable contrat avait été accordé à Dark en reconnaissance pour l'excellent travail qu'il a fait au cours de la saison dernière avec Cleveland. A son arrivée à Cleveland, les Indiens occupaient le 8e rang au classement de la ligue Américaine, en 1967. Un an plus tard, ils terminaient au troisième rang.

Kennedy, successeur de Lemon à Washington?

WASHINGTON — Jim Lemon, pilote des Sénateurs de Washington, au cours de la dernière saison de baseball, a été congédié hier par le nouveau propriétaire de l'équipe, Robert Short.

On a remplacé Lemon sur-le-champ mais le nom de son successeur n'a pas été divulgué. On croit cependant savoir qu'il s'agit de Bob Kennedy, qui a conduit les Athlétiques d'Oakland à un succès sans précédent, la saison dernière, à sa première saison comme gérant. Sam Mele, l'ancien gérant des Twins du Minnesota, aurait également été sérieusement considéré pour le poste.

A sa première saison comme gérant à Washington, Lemon a vu les Sénateurs connaître une campagne désastreuse. Les Sénateurs ont glissé au dernier rang de la ligue Américaine en dépit de la présence dans leurs rangs du champion coqneur de circuits, Frank Howard.

L'Australie favorise l'entrée des "pros"

MELBOURNE (AFP) — La conférence annuelle de la Fédération australienne de tennis, réunie hier, a adopté une recommandation aux termes de laquelle l'Australie demande que les professionnels puissent jouer dans les rencontres de Coupe Davis.

Cette recommandation fait suite à la réunion au sommet qui s'est tenue le mois dernier à Adelaide, au cours de laquelle les fédérations américaine, française, anglaise et australienne ont débattu la question.

Au hasard des nouvelles

Jean-Pierre Roy, du bureau de la vente des billets des Expos de Montréal, sera le confédérateur du déjeuner hebdomadaire du club Optimiste d'Ahuntsic, ce midi et au café Pot-au-Feu, 5571 ouest boulevard Gouin à Montréal-Cartierville. Il parlera de l'importance touristique que représente un club de baseball majeur pour la métropole et, aussi, du rôle constructif que les Expos ont l'intention de jouer envers notre jeunesse sportive.

Judy et Trudy Casey, des jumelles, sont parmi les vedettes de la troupe des "Ice Follies" qui sera au Forum toute la semaine prochaine, à partir de mardi soir. Judy est mariée à Buddy Zack, ex-patoueur-comique de la troupe qui fait actuellement son service militaire au Vietnam.

Charles Milot est le nouveau président de l'Association CRM, soit Championnat de ralliements Molsion. Plus de 700 conducteurs d'automobiles ont participé aux événements de l'année dernière et on s'attend à encore plus de succès cette année. Les autres directeurs du CRM sont: Emile Edgett, v.-p.; Roland Gagnon, sec.-trés.; Michel Fuller, Louis-Philippe Caron et Omer Tremblay.

Gerry Snyder, qui a tant contribué à obtenir une franchise dans la ligue de baseball Nationale pour la ville de Montréal, a été nommé "Administrateur de l'année 1968" par l'Association des Sportsmen de Montréal et sera honoré, ce soir, à l'hôtel Bonaventure. Le confédérateur de ce 35e souper annuel de l'association sera nul autre que le fantaisiste et brillant Vernon "Lefty" Gomez, ex-lanceur des Yankees de New York. Pour renseignements et billets: Jean Scofield, 849-7351. Hervé Filion, qui a remporté un total-record-mondial de 407 victoires dans les courses sous harnais, l'an dernier, a été choisi, lui, "Athlète de l'année 1968" et sera également honoré lors du même dîner. Plusieurs autres athlètes ayant obtenu des mentions honorables seront également présents et aussi récompensés.

Les Championnats (régionaux) de Curling Mixte-O'Keefe se poursuivront, en fin de semaine. Les demi-finales et la finale du championnat de la zone Montréal-Central auront lieu, samedi, au club de curling Outremont. Au club de curling d'Amos, demain, samedi et dimanche, on en arrivera à une équipe championne pour la région Nord-Ouest du Québec.

"Fiesta sur glace", une réalisation du Service Municipal de la Récréation de Verdun depuis 7 ans, sera présentée, demain soir, à l'Auditorium de Verdun. Le sauteur de barils Gilles Leclerc et une foule d'autres attractions

Hockey

HIER Canadien 4, Minnesota 0 New York 2, Détroit 0 St. Louis 2, Pittsburgh 1 Boston à Oakland Toronto à Los Angeles	SAMEDI New York à Montréal St. Louis à Détroit Chicago à Minnesota Philadelphie à Pittsburgh Oakland à Los Angeles
CE SOIR New York à St. Louis Boston à Los Angeles Chicago à Philadelphie	DIMANCHE Montréal à Chicago Toronto à St. Louis Pittsburgh à New York Détroit à Boston Minnesota à Philadelphie
VENREDI Toronto à Oakland	

CLASSEMENT										
SECTION EST					SECTION OUEST					
BOSTON	CANADIEN	NEW YORK	TORONTO	DETROIT	CHICAGO	ST. LOUIS	OAKLAND	LOS ANGELES	PHILADELPHIE	MINNESOTA
46	28	8	10	179	117	66	48	27	14	7
163	130	61	48	26	18	4	131	115	56	45
22	13	10	136	117	54	49	23	18	8	156
141	54	47	24	19	4	171	143	52		
48	24	13	11	133	97	59	49	17	26	6
120	157	40	44	15	23	6	98	133	36	48
12	24	12	105	136	36	49	11	31	7	110
166	29	49	10	38	7	120	170	27		

JOHN "LE MASQUE" BOWER!

Il y a près de deux semaines, à la télévision américaine, un petit fait est survenu qui passa inaperçu. C'était lors d'une joute Toronto-Boston du dimanche après-midi et, à un certain moment, le gardien Bruce Gamble fut blessé et, aussitôt, remplacé par un John Bower... portant un masque-protecteur! C'était probablement la première fois, lors d'une joute, que le vétérán Bower était ainsi costumé et c'est à se demander si, vers la fin d'une brillante carrière, il n'ait pas enfin décidé de porter ce masque de gardien inventé par l'imaginatif Jacques Plante... afin de prolonger la carrière des gardiens.

Comme quoi Monsieur Bower veut peut-être jouer au hockey jusqu'à l'âge de 50 ans... ce qui ne serait pas surprenant de sa part.

Canadiens 4, Minnesota 0

CESARE MANIAGO: 38 ARRÊTS DONT 14 VOLS À MAIN GANTÉE!

Par MARC THIBEAULT

A St-Paul-Minneapolis, on a oublié, dit-on, le salut des gladiateurs romains "Ave Caesar!" On l'aurait plutôt remplacé, depuis deux ans, par un "Ave Cesaro" affectueusement lancé aux oreilles d'un gardien de filet du nom de Maniago et, hier soir au Forum, nous avons compris pourquoi.

Grâce à des avants patinant à vive allure, à des défenseurs très mobiles et dégagant fort bien leur territoire et, enfin, à un Lorne Worsley à son meilleur, le Canadien a facilement vaincu le club Minnesota au compte de 4-0. Ce qui est bien. Mais il serait certes mieux d'immédiatement préciser le fait que, sans Cesare Maniago dans les buts des Etolles du Nord, i.e., (comme l'écrivent les Anglais) "North Stars", le compte aurait pu être, croyez-le ou non, 18-0, sinon et au moins 11-0!

Afreusement mal défendu (à la défense évidemment), Maniago dut accomplir de véritables miracles césariens pour ne permettre que quatre buts au Canadien, dont deux à John Ferguson.

A la 1ère période, Maniago bloqua pas moins de 7 lancers tirés à bout portant (par Rousseau, Richard, Richard, Backstrom, Rousseau, Laperrière et, de nouveau, Backstrom. Au 2e tiers, il fit la même chose 5 fois (contre Cournoyer, Laperrière, Rousseau, Provost et, de nouveau, Provost). A la 3e période, il se reposa quelque peu et ne commit que deux vols à main gantée (contre Cournoyer et Gilles Tremblay). Si tous ces lancers à bout portant avaient été des buts... 18-0! En concédant que la moitié furent arrêtés parce que les Canadiens lançaient sur lui (très discutable)... 11-0!

Comme par enchantement, la défense du Minnesota s'ouvrit par le centre, et largement, dans la 3e minute de jeu. Et ayant reçu, à la ligne bleue, une passe opportuniste de Béliveau, le combatif Claude Provost n'eut qu'à patiner en ligne bien droite et bien sûr, jusqu'à Maniago pour marquer le 1er but de la joute.

Dans la 2e minute de jeu du deuxième tiers, Lemaire recut une passe d'un Cournoyer partout sur la patinoire à chacune de ses présences et déjoua un Maniago surchargé.

59 secondes plus tard, Ferguson, seul devant Maniago, marqua son 1er but sur des passes de Béliveau et, encore, Cournoyer.

Ferguson, encore solitaire devant Maniago, devait réussir son 2e but et le 4e et dernier de la joute dans la 11e minute de jeu de la dernière période et alors que Léo Boivin était au banc des punitions. Ce fut le résultat d'une tenace montée de Laperrière. Celui-ci, dans sa zone, se débarrassa de trois adversaires puis, dans la zone centrale, deux autres (dont un venait des

trois premiers). Rendu et passé la ligne bleue du Minnesota, Laperrière vit Cournoyer seul dans le coin à la droite de Maniago et lui passa le disque. Et Cournoyer, voyant Ferguson seul devant Maniago, lui relança la rondelle... et pan!

En plus de ses vols à main gantée, Maniago exécuta une autre douzaine d'excellents arrêts.

Comme le fit d'ailleurs, mais moins souvent, Worsley à l'autre bout de la patinoire. C'était son 2e blanchissage de la saison et il est évident que le Canadien, avec un Worsley ayant ainsi repris confiance et forme, joua très inspiré.

Béliveau se blessa à la tête à la 3e période en tombant tout seul comme un grand garçon après s'être "accroché les patins dans la rondelle". Rien de grave.

Aussi à la 3e période, le joueur de défense Mike McMahon, selon un statisticien du club Minnesota, décocha son 209e lancer de la saison vers les buts adversaires. Il n'a pas encore obtenu un but!

SOMMAIRE
Première période
1 - Montréal: Provost (10) (Béliveau, Ferguson)... 2:17
Pun: Collins 9:35 et O'Shea 18:55.
Deuxième période
2 - Montréal: Lemaire (17) (Cournoyer, G. Tremblay)... 1:36
3 - Montréal: Ferguson (15) (Cournoyer, Béliveau)... 2:35

Pun.: Cournoyer 12:38 et Nanne 17:41.
Troisième période
4 - Montréal: Ferguson (16) (Cournoyer, Laperrière)... 10:25
Pun.: Boivin 9:57.
Lancers:
MINNESOTA 7 10 8-25
MONTREAL 16 13 9-38
Gardiens:
Maniago (MIN.), Worsley (MTL.)
Assistance: 15,593.

New York 2
Détroit 0
Première période
1 - New York: Hadfield (18) (Brown)... 3:26
2 - New York: Gilbert (15) (Neilson)... 12:04
Pun.: Delvecchio 8:26 et Stenkowski (mauvaise conduite), 12:04.
Deuxième période
Aucun but.
Pun.: Fleming 10:54; Gilbert 15:49 et Popiel 18:29.
Troisième période
Aucun but.
Pun.: Bergman 16:14.
Lancers:
DETROIT 14 1 8-23
NEW YORK 16 9 9-34
Gardiens:
Sawchuk (D); Giacomini (N.Y.)
Assistance: 17,250.

St-Louis 2
Pittsburgh 1

21 records du monde battus en athlétisme 1968, un grand cru qui fait peur à 1969

(par Edmond Theil de l'A.P.P.)

Quand il sera question d'athlétisme dans l'avenir, 1968 apparaîtra comme un cur extra. 21 records du monde ont été améliorés au cours de cette année bénie par les dieux de l'Olympe et certains échantillons risquent de n'être pas égalés de sitôt. Ainsi les 8 mètres 90 réussis au saut en longueur par l'Américain BOB BEAMON peuvent être comparés à l'une de ces bouteilles rarissimes que l'on ne retrouve que tous les demi-siècles.

On ne prétend pas que BEAMON sera encore recordman du monde en 2018 mais il serait assez étonnant que l'on approche dans les mois à venir cette performance fabuleuse.

Les autres records 68 sont sans doute plus abordables dans la mesure où il n'y a aucune limite et qu'un exploit est toujours renouvelé.

Il y a donc eu au cours des douze derniers mois 13 records du monde masculins battus et un égalé, sans compter 8 records féminins. Ces records n'est pas mauvais de les rappeler: 100 mètres en 9" 9/10 par le trio américain HINES, GREENE, SMITH; 200 mètres par CARLOS en 19" 7/10; 400 mètres par EVANS en 43" 8/10; 400 mètres haies par le Britannique HEMERY en 48" 1/10; 8' 24" 2/10 au 3.000 steeple par le Finlandais KUHA; 8 m 90 en longueur par BEAMON; 5 m 41 à la perche par SEAGREN; 17 m 39 au triple saut par le Soviétique SANEIEV; 68 m 40 au disque par SILVESTER; 91 m 98 par LUISIS au javelot; 73 m 76 au marteau par le Hongrois ZSIVOTSKI; les relais 4 fois 100 et 4 fois 400. Enfin record du 800 du fameux Néo-Zélandais SNELL égalé par l'Australien DOUBELL.

Naturellement, MEXICO, son altitude, son tartan et sa prodigieuse émulation sont passés par là.

Les femmes ne sont d'ailleurs guère restées en retrait. TYUS, 11" au 100 m; la Polonaise SZEWINSKA 22" 5/10 au 200; la Yougoslave

PILIC 2' 00" 5/10 au 800, la Soviétique KORSKOVA 10" 2/10 au 80 haies, l'Allemande GUMMEL 19,61 au poids, la Roumaine VISCOPOLEANU 6 m 82 en longueur, l'Allemande WESTERMAN, 62 m 54 au disque et les Américaines du relais 4 fois 100 se sont en effet inscrites sur les tablettes.

QUÉMAL, et BAMBUCK. La encore on trouve la marque de Mexico et les conditions idéales de lutte à l'échelon olympique.

Cette gerbe d'exploits exceptionnels fait un peu peur à 1969 dont le millésime risque de égalé de la comparaison avec l'année qui précède. Et pourtant, si l'on analyse d'un peu plus près les tablettes, les records ne vieillissent plus tellement en ce monde moderne où tout va si vite. Pensez que le plus ancien des records du monde d'athlétisme date seulement de 1959 (dix ans à peine) avec le 100 mètres haies de l'Allemand LAUER qui a d'ailleurs été égalé deux fois depuis, 13" 2/10, par les Américains CALHOUN et Mc CUL-LOUGH.

On trouve ensuite le 800 de SNELL qui ne remonte qu'à 1962 et les 2 m 28 en hauteur de Valéry BRUMEL à 1963. Mais là il y a un certain FOSSBURY dont le style renversé et inversé a révélé par Mexico peut précipiter le mouvement.



André Ignatiw

André Ignatiw, gardien de l'équipe de polo aquatique nationale de l'Union Sportive de Fes, au Maroc, a été engagé par Maurice Labelle, directeur de la piscine de la Palestre Nationale, afin d'organiser l'équipe de cette association sportive. Ignatiw est au pays depuis août dernier et est professeur en éducation physique à l'école secondaire Mont de la Salle, à ville Laval. En 1955, incidemment, il fut champion de France à la nage 200 mètres.

L'Association Canadienne de Ski Amateur, qui fut fondée en décembre 1920, espère pouvoir bientôt offrir, dans l'Est du pays et en commençant par le Québec, des cours menés par des moniteurs de langue française. Wilbrod Bodson et Denis Racine en ont déjà donné, à Morin-Heights et à la fin de décembre, et en dirigeront d'autres, samedi et dimanche, à Stoneham, près de Québec. Mais ils ne peuvent, à eux deux, suffire à la demande et la division Québec de l'ACSA a l'intention de porter le problème à l'attention des dirigeants nationaux.

Red Storey et Dickie Moore, dimanche après-midi, seront les arbitres d'une joute de hockey entre les Vieux de la Vieille de Pointe-Claire et les Alouettes de Montréal. La joute est au programme de l'annuel "Jour de Carnaval" de la cité de Pointe-Claire. L'événement débutera à 1h.30 p.m., au Centre sportif de Pointe-Claire, la joute de hockey ayant lieu à 3 heures et le tout étant au profit de l'Association pour l'enfance exceptionnelle de Pointe-Claire.

Parlant de joutes assez spéciales de hockey, il ne faudrait pas oublier celle qui, mercredi le 12 février prochain, opposera des députés fédéraux contre des députés provinciaux, partie certes constitutionnelle en parlant de la constitution de ces messieurs! M. Jean Marchand, ministre de la main-d'oeuvre, sera le pilote de l'équipe fédérale qui, aux dernières nouvelles, compterait des joueurs de calibre tels que MM. Robert Stanfield, Jean Chrétien, Roch LaSalle, Marcel Roy, Jack Horner et, possiblement, une ligne d'attaque réunissant le premier ministre Pierre Elliott Trudeau avec le ministre de la santé John Monro et le ministre de la défense Léo Cadieux! L'équipe fédérale comprendra aussi Nancy Greene (qui patine très bien), le coureur Harry Jerome et le Dr Paul Des Ruisseaux, médecin de l'Équipe olympique canadienne. Le club provincial sera piloté par M. Jean Lesage et parmi "ses joueurs", on remarquera Gabriel Loubier, Marcel Masse, Pierre Laporte, Gilles Houde, Marc Bergeron, Jérôme Choquette, Yves Bélanger et un René Lévesque qui a promis de ne pas se séparer de l'équipe ce soir-là! Billets en vente dans toutes les Caisse Populaires de Montréal (à \$3.00 et \$5.00), le tout au profit de la campagne de souscription de l'Association du hockey mineur du Québec.

Le championnat de lutte amateur de la ville de Montréal, catégorie junior, sera disputé dimanche le 9 février au Centre Paul-Sauvé. L'organisateur Ray Ricci souligne que 7 clubs ont fait parvenir des inscriptions, soit le Y.M.H.A., de Snowdon, le Y.M.C.A., Rosemere, Chomedy, Pointe Claire, Sir George Williams et McGill. Aussi dans le cadre des activités de la Palestre Nationale, l'ouverture, vendredi le 7 février, d'une école de golf au même Centre Paul-Sauvé. L'étudiant adjoint-pro (du club Beloeil) Luc Ducharme en sera le directeur. A la disposition des élèves golfeurs: 6 filets d'exercice; des cours de technique par groupe de 6 et pendant 40 minutes; projections de films de golf, etc... tous les vendredis soir de 7h.30 à 10h.30.

Encouragez nos skieurs de demain, rendez-vous au Mt-Tremblant, samedi

Tous les amateurs de ski des régions de Montréal et des Laurentides ont un rendez-vous à ne pas manquer, au cours de la prochaine fin de semaine. C'est en effet samedi et dimanche qu'aura lieu, sur les pentes du Mont-Tremblant, les compétitions annuelles de la Descente Taschereau, en 33e reprise.

Parrainée par le Club de ski du Mont Tremblant, elle a reçu la sanction Nationale du comité alpin de l'Association canadienne des amateurs de ski et sera cette année au calendrier du F.L.S. Elle s'est classée première de l'Est pour la série du Trophée Pontiac (autrefois Canada). Cette compétition est divisée en deux épreuves; une descente et un slalom. La descente qui prendra place sur la piste Duncan le samedi, débutera à 11:00 heures et la double course du slalom prendra place sur la piste Expo le dimanche à 10:30 heures. Les participants pour la descente peuvent s'exercer sur la piste Duncan les 29, 30 et 31 janvier. La deuxième course de slalom sera faite par les 30 meilleurs compétiteurs de la première course.

La descente l'année dernière avait eu lieu sur la piste Duncan, mais ce sera la première fois que le slalom se tiendra sur la piste Expo, pente estimée comme la plus raide en Amérique.



mont ste-anne: d'la vraie poudreuse...

Celle qui accélère votre course et vous donne des virages adoucisseurs... Oui, le Mont Ste-Anne vous offre toutes les émotions du grand ski, à votre porte. Quinze pistes. La plus longue, 3 milles. Des télésièges sur un mille et demi. Un équipement exceptionnel. Le Mont Ste-Anne, seule station dans l'Est du Canada avec télécables. Elles vous transportent au sommet, sur une distance de 7,700 pieds, en 13 minutes. Et, n'oubliez pas, au Mont Ste-Anne, y a d'la vraie poudreuse.

Nous vous attendons. Cette année, venez au

mont ste-anne
Parc du Mont Ste-Anne — sur la grande route 15 — à peine 25 milles à l'est de Québec.

CANADA
Province de Québec
District judiciaire de Montréal

COUR SUPERIEURE
NO. 15027 Ex parte

Interprovincial Building Credits Ltd., créancière et Richard Hogue débiteur et Me Alain Beaudry,

Mis-en-cause

AVIS

Monsieur Richard Hogue, débiteur selon jugement de la Cour Supérieure du district de Montréal, dossier NO. 15027 ex parte, est par les présentes avisé qu'un avis de 60 jours donné en conformité des articles 1040A et suivants a été déposé au Bureau du Prototaire du district de Montréal concernant un immeuble étant le lot 210-9 Paroisse de Ste-Julienne, district judiciaire de Joliette. Tel avis a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montcalm sous le numéro 119611.

A moins d'avoir remédié aux défauts articulés dans l'avis de 60 jours enregistré, la créancière demandera d'être déclarée propriétaire de l'immeuble ci-haut décrit.

Montréal.

DESCHENES, de GRANDPRE, COLAS, GODIN & LAPOINTE
Procureurs de la créancière

VENTE D'INVENTAIRE
33 1/3 % à 50%
SUR

VÊTEMENTS DE SKI
Pour hommes et femmes. Marque réputée.
• SKI DRESS • WHITE STAG • SHILLTEX

BOTTINES DE SKI
Choix de modèles: • Le Trappeur • Kastinger • Rieker. Pointures désoortées

4 boutiques de ski pour mieux vous servir.
• 1406 St-Denis • 6955 St-Hubert
• Centre d'Achats Wilderton • Centre d'Achats Rockland.

TÉL.: 288-0251
Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30

OMER DESERRÉS

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Encouragez nos annonceurs

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien - Réparations
RA. 1-9630
6305, 25 ave. Rosemont

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal. 25 288-2152

Jean Drapeau

"Je devrai, pour décider de demeurer à mon poste, me convaincre moi-même du rôle que je peux encore jouer dans ce nouvel éclairage"

● Texte de la déclaration faite hier soir par le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, au cours de la séance du conseil municipal.

En conséquence de la déclaration que le président du comité exécutif vient de faire sur la fermeture de "Terre des hommes", j'ai la conviction que l'on voudra connaître ma réaction. La voici.

En ma qualité de membre du comité exécutif, je suis solidaire de la décision.

En ma qualité de maire de Montréal, élu par l'ensemble des électeurs, je dois déclarer que l'opinion publique formulée par les éditeurs de journaux, de radio et de télévision, et par les sondages nombreux et variés dont j'ai pris connaissance, ne permet pas d'en venir à une autre conclusion: Les contribuables de Montréal, en immense majorité, ne consentent pas à maintenir "Terre des hommes" si, pour y parvenir, il faut puiser à même les fonds

publics et, en conséquence, risquer d'augmenter les taxes.

Nos prévisions financières de l'an dernier ont été trompées par une série de malheurs sur lesquels je n'ai pas à revenir, mais qui ne dépendaient pas de nous. Par ailleurs, ce qui relevait entièrement de nous, j'inclus évidemment la direction et le personnel de "Terre des hommes", à savoir le succès et l'existence de la présentation générale et l'organisation d'ensemble, non seulement n'ont déçu personne, mais au contraire, ont surpris agréablement les critiques les plus sévères, et ont fait de "Terre des hommes" l'une des principales attractions touristiques du monde.

Toutefois, cette réussite ne semble pas suffisante, à elle seule, pour modifier les vues des contribuables, et c'est leur droit le plus formel de manifester à quoi ils entendent voir utiliser les fonds publics.

Sans aucun doute, une immense majorité de citoyens souhaitent la continuation de

"Terre des hommes." Mais à des conditions qui, en réalité, auraient pour effet d'aggraver la situation financière. Ces diverses formules ne sont donc pas à retenir. Si l'une d'elles nous avait procuré la garantie d'états financiers favorablement balancés pour 1969, l'on peut être persuadé que nous l'aurions, avec joie, retenue. Nous avons conscience d'avoir tout fait pour éviter la pénible décision de fermer "Terre des hommes."

Je veux qu'il soit bien compris que je concours à la décision du comité exécutif parce que, comme pour chacun de mes collègues, face à l'opinion très largement dominante des contribuables, aucune autre décision n'est possible.

Les conséquences d'ordre strictement économique ne nous échappent pas. Elles vont même jusqu'à me causer un réel souci. Mais les contribuables de Montréal ne peuvent plus soutenir, seuls, l'activité économique du pays et de la province.

D'autre part, il faut admettre que cet état d'esprit général commande d'autres mesures, également douloureuses, même si ce doit être à des degrés divers.

Il faudra donc donner à la ville de Montréal un genre d'administration très nettement différent du mouvement bénéfique que le Parti civique de Montréal avait réussi, avec l'assentiment général, à lui imprimer depuis huit ans. J'ai heureusement la certitude que le Parti civique réussira à formuler et à appliquer ce nouveau genre d'administration imposé par les circonstances difficiles auxquelles les villes sont soumises pendant le temps que dureront les discussions d'ordre fiscal et constitutionnel, durée qu'il ne m'appartient pas de déterminer. C'est aussi, j'en suis sûr, la conviction de l'immense majorité de tous les observateurs et de tous les contribuables. Et ce doit être une cause de satisfaction pour tous ceux qui ont à cœur l'intérêt de la ville de Montréal, de savoir que le Parti civique de Montréal compte des administrateurs, non seulement soucieux de cet état de choses, mais aussi, capables d'y faire face en attendant des jours meilleurs.

Dans ce nouveau climat qui conditionnera dorénavant l'action municipale, on sera parfaitement justifié de se demander en certains milieux quel sera mon rôle.

Identifié par une image, fai-



Le maire de Montréal, M. Drapeau, avec son père devant l'emplacement de "Terre des hommes"

■ au gré du temps

"Terre des hommes" disparaît. On dirait l'annonce poignante d'un naufrage. Il semble que les îles, à jamais, vont irrésistiblement s'enfoncer dans les eaux du Saint-Laurent, l'on ne verra bientôt plus qu'une étrave de terre, un pan de bâtiment et que le fleuve va engloutir le tout.

Et, à la barre, selon les traditions nautiques, le courageux commandant qui demande à sombrer avec le navire désarmé.

Adieu "Terre des hommes". C'est plus qu'un ensemble harmonieux de construction, de jardins, de lieux de réflexion et de plaisirs dont on va être privé. Ce qu'on perd, c'est plus qu'un grand parc voué aux divertissements des foules, c'est une idée.

Une idée généreuse. Jean Drapeau avait voulu qu'Expo 67 devienne un lieu où les hommes de toutes les races se rencontrent perpétuellement pour apprendre à mieux se connaître. Pèlerin de l'impossible, il avait parcouru les continents pour suggérer aux nations absentes en 1967 d'être représentées sur les îles paisibles.

L'implacable conjoncture économique met fin à ce rêve grandiose: Montréal, lieu de rencontre des nations vraiment unies, présentes toutes ensemble au monde.

Salut à "Terre des hommes" et merci à celui qui a donné tant de son énergie pour réaliser l'irréalisable.

Louis-Martin TARD

ra devenir très sévère, je me vois très mal ou très peu continuer d'exercer la fonction que j'occupe!

Désireux d'éviter une décision dont on pourrait dire, quelle qu'elle soit, qu'elle a été prise trop brusquement et sous le coup de l'émotion ou bien qu'elle témoigne d'un désir de m'accrocher indûment aux honneurs du poste, j'entends, au cours des semaines qui viennent, consacrer à cette question le temps de réflexion nécessaire pour trou-

ver la réponse qui conviendra le mieux aux meilleurs intérêts de notre ville.

Je devrai, pour décider de demeurer à mon poste, me convaincre moi-même de l'utilité du rôle que je peux encore jouer dans ce nouvel éclairage. La question est d'importance, et en communiquant la conclusion à laquelle j'en arriverai, j'élaborerai alors comme il conviendra de le faire.

Pour le moment, que l'on se rappelle bien que lorsque j'ai

offert de servir, j'avais la conviction de pouvoir être utile, à ma manière et dans mon style. A cette fin, avec une équipe remarquable, et à laquelle je suis heureux de rendre témoignage, j'ai livré plus d'un combat sans crainte et sans regret. Je n'ai pas changé. C'est la situation qui change.

La question que je me pose aujourd'hui, je me la pose publiquement parce que le public a droit de connaître le fond de ma pensée.

Lucien Saulnier

L'exploitation de TdH comporte un trop grand risque financier

● Texte de la déclaration du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, à la séance du conseil municipal.

Le comité exécutif a pris, relativement à "Terre des hommes", la décision de ne pas en continuer l'exploitation. Il est arrivé à cette décision après avoir fait une analyse du risque financier qui est impliqué. Il en est venu à la conclusion que les bienfaits pour l'économie générale de l'exploitation de "Terre des hommes" n'avaient à peu près aucune conséquence favorable pour les revenus de la municipalité.

Les prévisions les plus récentes de revenus et de dépenses comportent, de l'avis du comité exécutif, un élément de risque trop grand pour poursuivre l'exploitation.

Vu les avantages économiques que l'exploitation de "Terre des hommes" représente pour le Québec et pour le



de même que l'île Notre-Dame, seront fermées au public pour la prochaine saison.

Le comité exécutif informera le conseil au fur et à mesure des initiatives qui seront prises pour donner effet à cette décision, ainsi que des utilisations permanentes possibles du domaine prestigieux créé par la ville de Montréal dans le fleuve Saint-Laurent.

Des dispositions seront prises dès demain pour assurer le remboursement du prix des visas aux personnes qui en ont acheté. Elles pourront en obtenir le remboursement de leur vendeur.

Je veux ajouter, au nom de mes collègues, la marque d'admiration et le témoignage de reconnaissance qui sont dus, et doivent être rendus, à tous ceux qui se sont dépensés sans compter pour faire de "Terre des hommes" un succès et au premier rang desquels je place le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, à qui je rends cet hommage avec une très grande émotion.

Canada, des démarches ont été faites auprès des autorités gouvernementales en vue d'assurer une forme de collaboration et un partage du risque. Malheureusement, ces démarches n'ont pas eu de succès.

En conséquence, La Ronde sera exploitée, le parc de l'île Sainte-Hélène sera ouvert ainsi que les piscines, mais la partie de l'île Sainte-Hélène consacrée aux expositions,

AVE
BCN

Une protection familiale hors pair

Le compte "Assurance-Vie-Épargne" est une initiative de la BCN. Le client en bénéficie automatiquement, sans avoir à formuler une demande spéciale. Ce compte double vos dépôts jusqu'à concurrence de \$5000 selon les dispositions du plan AVE, tout en vous rapportant de bons intérêts et il vous accorde le privilège d'émission de chèques.

Renseignez-vous également sur le compte d'Épargne Véritable dont l'intérêt est plus élevé (et qui jouit aussi de l'Assurance-Vie-Épargne). Pensez enfin que les Certificats de dépôt BCN, pour l'épargne prolongée, vous rapportent encore davantage.

BCN Banque Canadienne Nationale
la banque qui a le souci de satisfaire sa clientèle

Invitation officielle de Tilden et ses amis

Vous en avez une? Elle vous ouvre la porte du meilleur système de louage d'autos en ville!

Nous avons l'honneur de vous informer que Tilden est le premier système de louage d'autos au Canada à voyager en aussi distinguée compagnie. L'une ou l'autre de ces cartes de crédit vous permet de louer une Chevrolet ou une Pontiac Tilden flambant neuve, à n'importe quel bureau Tilden (il y en a plus de 250 partout au Canada).

Nos remerciements à Gulf Canada, Shell, Esso et à vous-même, qui nous permettez encore une fois de devancer nos compétiteurs.

TILDEN

Siège social du système: 1194, rue Stanley, Montréal 110.

Pour réservations au Canada et dans le monde entier appeler 878-2771